



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

15^e séance plénière

Mardi 2 octobre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Brent Symonette, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth des Bahamas.

M. Symonette (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je suis fier de prendre la parole devant cet organe en ma qualité de représentant du Gouvernement des Bahamas. Nous sommes déterminés à garantir un sentiment de sécurité, de bien-être, de fierté et de prospérité au peuple bahamien. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les autres États Membres afin d'offrir les mêmes chances et les mêmes libertés à tous les peuples.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur pour son dynamisme, son dévouement et pour la manière avisée avec laquelle elle a dirigé les travaux de la soixante et unième session.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter S. E. M. Ban Ki-moon de sa nomination en

tant que huitième Secrétaire général de l'Organisation. Mon gouvernement est convaincu qu'étant donné son expérience et ses talents de diplomate, le Secrétaire général saura habilement guider l'Organisation pour relever les défis auxquels elle est confrontée.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour saluer l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/19, un texte qui fera date, sur le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, ainsi que la commémoration de la Journée internationale, célébrée le 25 mars de cette année. Les Bahamas, où la majorité des habitants sont de fiers descendants d'esclaves affranchis, participent aux niveaux national et régional à toute une série d'activités commémoratives. Nous appuyons pleinement le projet consistant à ériger un mémorial permanent à l'ONU pour commémorer cette période honteuse de l'histoire du monde.

À l'heure où la communauté internationale mène une vaste réflexion sur l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des êtres humains, les Bahamas souhaitent saluer Haïti, qui est le seul pays à s'être affranchi lui-même de l'esclavage, inspirant ainsi la campagne internationale de lutte contre l'esclavage.

Dans la mesure où des formes modernes d'esclavage continuent d'exister et où de nombreuses personnes continuent d'être tenues en servitude, nous ne devons pas laisser notre détermination faiblir tant que toutes les personnes ne bénéficieront et ne jouiront

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pas des libertés que cette Organisation s'est tant attachée à mettre en avant, à respecter et à défendre.

Malgré la fière histoire d'Haïti, les difficultés assaillent notre voisin depuis des générations. Le retour d'Haïti à l'ordre démocratique, l'an passé, a été particulièrement bienvenu, et nous saluons les efforts qu'Haïti déploie pour avancer sur la difficile et rude voie de la paix, de la sécurité et du développement. Nous saluons chaleureusement le Président Préval et son gouvernement pour la manière dont ils dirigent ce processus exigeant. Dans le même temps, nous saluons également l'Organisation des États américains pour son soutien indéfectible au peuple haïtien.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti continue de jouer un rôle vital dans ce processus, et les Bahamas se joignent à l'appel demandant le maintien de cette mission afin de consolider les gains enregistrés à ce jour et d'ancrer ainsi solidement et durablement notre sœur de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur la voie du développement durable, de la paix, de la sécurité et de la démocratie. Nous demandons instamment à la communauté internationale de soutenir le peuple haïtien dans cette quête.

Haïti n'est situé qu'à 150 kilomètres des côtes méridionales des Bahamas, et sa situation économique et politique peut avoir et a des répercussions tout à fait tangibles sur nous tous. Chaque année, les Bahamas sont confrontées à l'arrivée de milliers d'immigrés illégaux en provenance d'Haïti, qui, par des moyens périlleux, rejoignent nos côtes dans l'espoir d'une vie meilleure. Faire en sorte que la justice et la démocratie l'emportent en Haïti a donc des effets positifs non seulement pour le peuple haïtien, mais également pour les Bahamas et, en fait, pour la région.

Le rôle de l'ONU dans les questions relatives au développement durable est crucial, en particulier en ce qui concerne les défis qui exigent une réponse véritablement mondiale, tels que les changements climatiques par exemple. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir attiré une attention particulière sur cette question, en organisant la semaine dernière la réunion de haut niveau sur le changement climatique, et nous espérons que cette réunion insufflera l'élan nécessaire en vue d'une action des États Membres lorsqu'ils se retrouveront à Bali, dans le courant de cette année. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est en fait l'instance

appropriée pour mener les négociations en vue de l'accord devant faire suite à celui de Kyoto, et la volonté politique manifestée lors de la récente réunion de haut niveau du Secrétaire général devrait permettre de mobiliser encore plus l'attention sur la nécessité d'un ordre du jour agréé à cet égard.

Pour les petits États insulaires et archipels en développement comme les Bahamas, les changements climatiques revêtent une importance fondamentale. Pour nombre d'entre nous, les changements climatiques ne sont pas seulement un problème économique, c'est aussi une question de survie, car 80 % de notre masse terrestre se situent à seulement 150 centimètres au-dessus du niveau de la mer; une élévation de la température atmosphérique d'un degré seulement aurait des effets écologiques désastreux. Les changements climatiques posent particulièrement problème compte tenu de leurs effets potentiels sur notre industrie du tourisme, qui est notre principale industrie et qui compte pour 60 % du produit national brut des Bahamas. Nous ne saurions donc trop insister sur la nécessité que le régime d'après Kyoto s'accompagne d'un programme d'atténuation ambitieux. De récentes études ont montré que les options en matière d'atténuation sont nombreuses et que beaucoup d'entre elles ne présentent que des avantages. Nous devons donc faire preuve d'une volonté infaillible et étudier ces options dans une atmosphère ouverte à tous sans exception.

Pour les pays comme les Bahamas, il est également indispensable de compter sur des ressources leur permettant de s'adapter. Toutefois, même accéder aux fonds existants peut s'avérer difficile compte tenu du revenu national brut de mon pays. Il est donc vital que les instruments et mécanismes financiers pertinents soient pleinement opérationnels et/ou améliorés pour être plus accessibles et mieux répondre aux conditions particulières et aux besoins spécifiques des différents pays. En outre, il faut une meilleure coopération internationale dans la mise au point de nouvelles technologies et le transfert de ces technologies à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement.

Dans la région des Caraïbes, nous sommes préparés à la perspective d'une multiplication des catastrophes naturelles, telles que les ouragans, les inondations et les tremblements de terre. Que ce soit en aidant à cartographier les catastrophes et à établir des normes d'évaluation de la vulnérabilité ou en mettant en place des systèmes d'alerte rapide, la coopération

internationale a un important rôle à jouer pour compléter les efforts nationaux en vue de réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

L'une des mesures prises par la région des Caraïbes a été de créer, sous l'égide de la Banque mondiale, le Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes. Nous tenons à remercier les pays qui ont contribué à ce Mécanisme. Les Bahamas continuent de plaider en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que des cadres complémentaires que sont le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Cadre d'action de Hyogo. Le moment est venu de réévaluer notre réponse collective à ces questions et de redoubler d'efforts en faveur du développement durable.

Il est essentiel de disposer des ressources financières adéquates pour réaliser les objectifs de développement plus généraux convenus à l'échelon international. L'examen des questions concernant le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement est particulièrement important cette année alors que nous préparons la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, conférence qui se tiendra à Doha l'an prochain. Les Bahamas souhaiteraient que les délibérations du prochain dialogue de haut niveau ainsi que de la réunion de 2008 entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), apportent une contribution pratique aux travaux de cette conférence de suivi extrêmement importante et concourent à son succès.

Faire participer davantage les pays en développement à la prise des décisions économiques internationales et à l'établissement des normes et leur donner davantage voix au chapitre est particulièrement important pour les Bahamas. Il faut sans aucun doute des propositions concrètes et réalistes pour assurer la représentation efficace et permanente des pays en développement, en particulier des petits pays en développement, non seulement au sein des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, mais aussi dans les autres institutions économiques et financières telles

que le Forum de stabilité financière, le Groupe d'action financière et le Comité de Bâle.

Les Bahamas se félicitent de l'évolution positive dans le domaine de la coopération internationale en matière fiscale, notamment l'établissement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale au sein du Conseil économique et social. La mise en place de ce Comité permet de garantir que les intérêts des petits États en développement Membres de l'ONU ayant différents régimes fiscaux seront pris en compte dans les débats et recommandations visant à adopter des normes acceptées par tous qui ne favorisent pas indûment les pays riches au dépens d'un développement réel des États et juridictions qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et développement économiques.

Nous sommes à mi-parcours du calendrier que nous avons établi dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), afin de prendre des mesures concrètes d'ici à 2015 non seulement pour relever les défis économiques et environnementaux devant lesquels se trouve la communauté internationale, mais aussi pour nous attaquer aux nombreux problèmes sociaux. Ainsi, nous avons donné un espoir d'un monde meilleur et plus équitable aux moins favorisés.

Le rapport de 2007 sur les OMD atteste de la réalisation de progrès dans la réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté, la réduction de la mortalité infantile et maternelle et l'augmentation du taux de scolarisation dans le primaire. Toutefois, près de 20 millions d'enfants dans le monde continuent de souffrir de malnutrition grave et de différentes maladies évitables qui auront indubitablement une incidence sur leur survie et les empêcheront d'atteindre tout leur potentiel. Les progrès d'ensemble sur la voie de l'égalité des droits et de l'autonomisation des femmes sont également trop lents. Mon gouvernement pense que des mesures pragmatiques et efficaces pour lutter contre la pauvreté et le renforcement des partenariats pour l'éducation afin de faciliter la mise en valeur de nos ressources humaines pour avoir un impact sur le changement accéléré, sont des questions vitales.

Le VIH/sida continue de représenter une menace mondiale pour le développement, le progrès et la stabilité de nos sociétés. Si l'on veut atteindre l'objectif mondial d'accès universel à des programmes complets de prévention, de traitement, de soins et de soutien d'ici à 2010, il faut mettre en œuvre les

engagements pris dans la Déclaration d'engagement de 2001 et la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006. Il faut fournir aux pays en développement le soutien financier et technique nécessaire pour combler les lacunes et promouvoir une réaction mondiale complète et durable à cette pandémie.

Tout aussi important est le fait que 63 % des décès dans le monde sont imputables à des maladies non transmissibles dues à des facteurs tels que l'obésité, l'excès de cholestérol, l'hyperglycémie, l'hypertension artérielle, le tabagisme, l'inactivité physique, un régime alimentaire malsain et l'alcoolisme. Lors d'un récent sommet, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont identifié un certain nombre de mesures à prendre. Les gouvernements ont décidé de mettre en place d'ici la mi-2008 des programmes complets de dépistage et de traitement des maladies chroniques et des facteurs de risque pour que, d'ici à 2012, 80 % des personnes de la région des Caraïbes souffrant de maladies non transmissibles reçoivent des soins de qualité et une éducation préventive sur la base de directives régionales.

Malgré les efforts consentis par les différentes institutions et l'existence des conventions de l'ONU pour protéger les droits des femmes et des enfants, la discrimination et la violence à leur encontre persistent dans le monde. En vue de mieux lutter contre ce problème, les Bahamas ont rédigé une nouvelle loi sur la protection des enfants et une ordonnance de protection contre la violence familiale pour renforcer et fournir une plus grande protection à ces groupes vulnérables.

L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) l'an passé a marqué une étape importante en vue de l'élaboration d'une convention contre le terrorisme. Les Bahamas continuent de condamner le terrorisme et savent qu'il peut y avoir des cas où terrorisme et activités criminelles convergent, mais les méthodes utilisées pour lutter contre ces problèmes sont très différentes. En fonction de sa propre évaluation des risques, chaque gouvernement doit déterminer le niveau des ressources qu'il peut consacrer aux mesures de lutte contre le terrorisme, compte tenu en particulier de l'accent que la stratégie met sur l'élimination et la prévention des conditions propices à la propagation du terrorisme.

Lors de l'établissement de mesures antiterroristes, la communauté internationale doit

veiller à préserver le principe de procès équitable. Il faut également veiller à ne pas créer des mesures de dissuasion qui nuisent aux pays ayant des économies fondées sur les services. S'agissant des mesures antiterroristes, les Bahamas ont adopté une nouvelle législation, ratifié d'autres conventions antiterroristes, augmenté la sécurité des grandes installations, des aéroports, des quais et ports, mis en place un réseau de renseignement pour lutter contre le terrorisme et dispensé à la police une formation sur la lutte antiterroriste. Il va de soi que ces initiatives constituent un défi et absorbent des ressources que nous aurions pu consacrer à notre développement économique.

Les Bahamas réaffirment leur volonté de s'acquitter des obligations qu'elles ont contractées en vertu des principales conventions internationales sur la drogue et la lutte contre le terrorisme et elles soutiennent l'augmentation du nombre de membres au Conseil de sécurité. À leur avis, néanmoins, l'augmentation du nombre des membres au Conseil n'accroîtra pas les chances des pays tels que les Bahamas.

Alors qu'il appartient aux États Membres de remplir les obligations découlant de leur qualité de Membres, l'Organisation doit mettre en place des outils de gestion efficaces et créer un système qui élimine les dépassements de crédit et les gaspillages et instaure une discipline budgétaire et un système approprié de contrôle.

Les Bahamas se félicitent du rôle joué par l'ONU en tant que gardien des intérêts des peuples du monde, en particulier des populations pauvres et vulnérables. Elles sont convaincues que la Charte des Nations Unies constitue un fondement viable et ferme grâce auquel l'Organisation peut équilibrer ses objectifs et les atteindre : maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir le développement et le progrès économique et social.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kenneth Baugh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Jamaïque.

M. Baugh (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, de vous adresser nos sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. La délégation jamaïcaine est convaincue que l'Assemblée, sous votre présidence, fera beaucoup durant sa soixante-deuxième session. Soyez assuré de

l'appui de la délégation jamaïcaine dans cette entreprise.

La délégation jamaïcaine adresse ses remerciements à Sheika Haya Rashed Al-Khalifa pour les efforts inlassables qu'elle a déployés pour faire avancer les travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante et unième session.

La Jamaïque souhaiterait aussi saluer les efforts louables du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui, depuis son entrée en fonction en janvier de cette année, travaille avec ardeur pour renforcer le processus de réforme de l'ONU.

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale au nom de mon pays la Jamaïque.

Aujourd'hui, je réaffirme particulièrement le ferme attachement de mon pays aux idéaux et principes de l'ONU et souligne l'appui résolu de la Jamaïque au multilatéralisme, qui doit inspirer les principaux processus mis en œuvre par l'ONU pour remplir ses fonctions et responsabilités. Je suis motivé dans cette démarche par notre détermination à changer les choses, ainsi que par le besoin d'unité et de redynamisation de l'ONU, afin que l'Organisation puisse réaliser efficacement et judicieusement les buts fondamentaux énoncés par la Charte.

Nous ne devons pas, au début de la présente session, perdre de vue nos objectifs stratégiques et notre volonté de maintenir la paix et la sécurité internationales; d'établir entre les nations des relations amicales; de mettre en place la coopération internationale aux niveaux économique, social, culturel et humanitaire; et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Si nous considérons les résultats obtenus au cours de l'année dernière, il est déconcertant de constater que les défis auxquels nous devons faire face à l'échelle mondiale n'ont pas notablement changé. Au niveau de la sécurité, le monde est toujours en proie à des conflits apparemment incessants et prolongés, comme ceux qui sévissent au Moyen-Orient, dans certaines régions d'Afrique et ailleurs. Des millions d'innocents sont victimes de troubles civils ou sont déplacés sous la pression d'actes de violence ou de conflits armés. Terrorisme, criminalité transnationale organisée et prolifération des armes de destruction massive

continuent de menacer la paix et la sécurité internationales.

Aux niveaux économique et social, nous ne pouvons échapper au fait que nous vivons dans un monde où sous-développement et dégradation sociale sont répandus, un monde où beaucoup trop de personnes vivent dans une pauvreté déshumanisante. C'est un monde dans lequel la sécurité humaine est menacée par la dégradation de l'environnement. L'expérience du VIH/sida et la menace constante de nouvelles pandémies renforcent les interactions et l'interdépendance, requérant une coopération universelle et une action collective.

Tous les États, développés et en développement, petits et grands, sont vulnérables à ces menaces et doivent nécessairement partager la volonté de renforcer la sécurité collective et de sauvegarder la paix et la sécurité mondiales. Aucun pays ne peut, à lui seul, surmonter ces difficultés et menaces. Une action collective constante et une coopération mondiale sont nécessaires pour définir et concevoir une vision commune et des objectifs convenus pour tenter de remédier aux complexités de notre époque. Ces dernières années, nous avons renouvelé notre attachement à l'ONU, que nous considérons comme un catalyseur pouvant efficacement défendre les intérêts de nos peuples dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme.

Il est incontestable qu'au cours des 10 dernières années, nous sommes parvenus, dans certains cas, à réaliser des progrès économiques à l'échelle mondiale. Toutefois, dans l'ensemble, nos engagements n'ont pas permis de réaliser, comme nous le souhaitions, les objectifs fixés pour satisfaire les besoins de base des êtres humains, assurer la sécurité humaine et le développement durable. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire, si nous voulons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

Le Gouvernement jamaïcain reconnaît pleinement que chaque pays a la responsabilité principale de définir ses priorités en matière de développement dans le cadre d'une bonne gouvernance et de politiques avisées. Nous pensons que les objectifs qui ont été solennellement convenus il y a sept ans ne sont pas trop ambitieux et qu'ils demeurent réalisables. Dans ce contexte, mon gouvernement est déterminé à prendre de nouvelles mesures pour essayer d'atteindre les OMD et d'autres objectifs de développement convenus

à l'échelle internationale. Nous sommes déterminés à fournir le cadre nécessaire pour favoriser l'inclusion sociale, accroître la capacité de production et l'emploi, faciliter les investissements et encourager une croissance économique soutenue.

Cependant, de nombreux pays en développement, comme la Jamaïque, ne peuvent le faire seuls. La réalisation des objectifs en matière de développement dépend non seulement de nos capacités internes, mais également de la volonté véritable de tous les États Membres de mettre en place un partenariat mondial pour le développement, qui est au cœur de la stratégie de développement. C'est pourquoi nous pensons qu'il est impératif de dépasser la simple réaffirmation de principes et de traduire les engagements pris en actes. Nous devons donner vie aux aspirations énoncées dans les documents finals des conférences internationales, en nous appuyant sur la responsabilité mutuelle et l'obligation mutuelle de rendre compte, avec l'espoir justifié que les obligations qui ont fait l'objet d'un accord seront pleinement respectées.

Dans tout ce que nous faisons, nous devons reconnaître que les progrès et l'amélioration de la condition des pauvres nous seront profitables à tous. Cela peut faire la différence entre les conflits et la stabilité, l'espoir et le désespoir. Alors que les pays en développement s'efforcent de mener à bien des stratégies nationales de développement pratiques, les pays développés partenaires doivent accompagner ces efforts en facilitant l'accès au marché, en allégeant la dette, en encourageant l'apport de capitaux privés, en favorisant les transferts de technologie et en améliorant la gouvernance économique mondiale. C'est pourquoi la Jamaïque invite à redoubler d'efforts et à manifester la volonté politique nécessaire pour honorer les engagements pris en matière de développement; elle demande instamment que soient respectées toutes les obligations que nous avons prises collectivement, de manière à changer réellement la vie de millions de pauvres de par le monde.

Dans ce processus, l'aide publique au développement joue un rôle essentiel, et notamment le respect, par les pays développés, de l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. La réunion de haut niveau sur le financement du développement donne l'occasion d'accroître la coopération avec nos partenaires afin d'atteindre cet objectif.

La situation exceptionnelle des pays en développement à revenu intermédiaire, comme la Jamaïque, requiert également une attention particulière. Ce groupe varié de pays, dont le produit intérieur brut par habitant oscille entre 900 et 10 000 dollars, est loin d'être homogène et a ses vulnérabilités propres. Il convient de redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire, en particulier pour remédier au taux élevé d'endettement auquel ces pays font face.

Avec la mondialisation et la libéralisation économique, les pays en développement sont de plus en plus exposés aux forces économiques extérieures sur lesquelles ils n'ont que peu de prise. Nous devons refuser que la mondialisation crée des gagnants et des perdants. Nous devons essayer de mettre en place un processus ouvert à tous, où tout le monde est gagnant et où les avantages et les possibilités sont plus largement répartis entre les pays et les régions.

Un environnement international porteur requiert également un système commercial mondial juste, équitable et propice au développement et à l'intégration dans l'économie mondiale. L'impasse actuelle dans laquelle se trouve le cycle de négociations de Doha pour le développement, en dépit des engagements pris pour mettre rapidement en œuvre les objectifs de développement du programme de travail de Doha, reste donc un sujet de grande préoccupation pour la Jamaïque. Nous devons susciter la volonté politique nécessaire de relancer les négociations sur le commerce, en centrant les débats sur les objectifs en matière de développement, tandis que nous nous efforçons d'intégrer les pays en développement dans le système commercial multilatéral.

Tout en créant un régime commercial viable et équitable, il faut tenir compte de la diversité au niveau du développement et de la taille des économies. Un modèle universel ne tient pas compte des complexités et des circonstances exceptionnelles des pays. C'est pourquoi la Jamaïque continuera d'insister pour que les nouveaux accords commerciaux tiennent compte de ces différences, en particulier lorsqu'il s'agit de petites économies vulnérables. Le principe du traitement spécial et différencié a pour seul objectif de mettre tout le monde sur un pied d'égalité et de donner aux pays en développement une possibilité équitable de participer valablement au commerce mondial. En même temps, nous nous associons à d'autres pays en développement qui exigent la suppression de l'aide aux

produits agricoles que certains pays développés octroient; cette exigence est présentée comme une condition préalable à l'accès futur au marché de ces produits.

Nous encourageons les efforts internationaux concertés, déployés sans relâche pour lutter contre la propagation de maladies transmissibles, notamment du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies, d'autant qu'elles sont toutes évitables et nous participons à ces efforts. Les répercussions du sida à l'échelle mondiale ont été particulièrement dévastatrices. La prévalence élevée du sida dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes, suscite une vive inquiétude. On remarquera que la prévalence et le taux élevés de transmission hétérosexuelle sont étroitement liés à la pauvreté.

Tout en prenant note de l'action menée au niveau international par l'intermédiaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, nous insistons sur la nécessité d'accroître le financement pour aider les pays en développement à combattre la pandémie. Nous déplorons tout particulièrement que les pays des Caraïbes, dont la Jamaïque, soient défavorisés dans l'accès aux fonds nécessaires pour endiguer la propagation de la maladie en raison du statut de pays à revenu moyen qui leur est attribué.

L'action mondiale face au changement climatique doit demeurer une priorité pour nous qui cherchons un consensus pour lutter contre le réchauffement de la planète après 2012, date à laquelle expire le Protocole de Kyoto. Alors que nous nous préparons à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Bali, en Indonésie, il est encourageant de noter que la récente Réunion de haut niveau sur les changements climatiques et le débat informel sur le changement climatique à l'Assemblée générale ont renforcé le sentiment d'urgence face aux questions de viabilité écologique.

Le principe de responsabilité commune mais différenciée doit être entièrement appliqué. Nous sommes de même convaincus que la communauté internationale doit aider les petits États insulaires en développement à intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses conséquences dans des plans nationaux de développement durable et leur

prêter son concours en facilitant l'accès aux technologies sans risque pour l'environnement dans la perspective du changement climatique.

La Jamaïque et d'autres pays des Caraïbes ne connaissent que trop bien les effets néfastes du changement climatique et des phénomènes qui lui sont associés, y compris la hausse du niveau de la mer, les ouragans et autres phénomènes d'une fréquence et d'une intensité accrues qui mettent en péril le développement durable, les sources de revenu et l'existence même des petits États insulaires en développement. L'ouragan Dean qui a frappé mon pays le 19 août dernier a emporté des vies et considérablement endommagé l'infrastructure, les ressources et le secteur agricole et a privé de nombreux habitants de leurs moyens de subsistance.

La menace du terrorisme dépasse les frontières et a directement ou indirectement un effet dévastateur sur le développement économique des États. Il est indispensable de négocier et de conclure une convention exhaustive contre le terrorisme. Nous devons aussi faire des efforts plus énergiques dans le domaine du désarmement et de la non prolifération des armes.

Il faut prendre des mesures complètes contre le trafic d'armes légères, qui peuvent tuer et mutiler des milliers de personnes. La Jamaïque a une expérience directe de la violence par les armes à feu et du fardeau qu'elle fait peser inutilement sur le système économique et social. Nous exhortons la communauté internationale à accorder une attention prioritaire à cette menace, notamment en créant un instrument juridiquement contraignant qui prévoie des mesures plus sévères contre le trafic d'armes légères et de munitions. Parallèlement, nous adhérons à la proposition d'adopter un traité sur le commerce des armes.

L'une des grandes priorités de l'ONU n'est pas seulement d'instaurer la paix, mais surtout de la maintenir. La Jamaïque soutient sans réserve les travaux de la Commission de consolidation de la paix, qui a fêté cette année son premier anniversaire et dont les travaux novateurs aident au redressement et à la reconstruction après un conflit. En tant que membre de la Commission, la Jamaïque attend avec intérêt la poursuite du dialogue pour faire fond sur les succès remportés dernièrement, en n'oubliant jamais que les pays concernés ont besoin d'une action rapide pour

mettre en œuvre les projets prioritaires dans le cadre du processus de redressement et de reconstruction.

La Communauté des Caraïbes (CARICOM) continue d'être saisie de l'évolution de la situation en Haïti. Nous réaffirmons l'importance de l'engagement continu de la communauté internationale et, à cet égard, nous nous félicitons du renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Nous encourageons également la communauté internationale à fournir un appui afin de répondre aux besoins d'Haïti dans le domaine socioéconomique et dans le domaine du développement.

Nous devons rester inflexibles dans notre volonté de promouvoir et protéger les droits de l'homme et l'état de droit. Bien des efforts sont nécessaires encore pour que les droits fondamentaux des individus soient universellement protégés et pour qu'une gouvernance transparente et responsable s'exerce aux niveaux local et international.

La Jamaïque est honorée d'assumer la Présidence de la Troisième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de veiller à ce que les droits de l'homme soient promus et protégés partout dans le monde. À cet égard, nous avons particulièrement à cœur de contribuer à guider la Commission dans les travaux qu'elle mène en vue de promouvoir et protéger les droits des groupes vulnérables et marginalisés. La Jamaïque reconnaît combien il est important de protéger les droits des femmes, notamment pour les processus internationaux visant à assurer l'égalité des sexes et la promotion de la femme.

À la fin de l'année dernière, une étape importante a été franchie quand l'ONU a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui compte parmi les conventions qui ont remporté la plus large adhésion au moment de leur ouverture à la signature, en l'occurrence en mars 2007. La Jamaïque est heureuse d'avoir été le premier pays à ratifier la Convention et elle encourage les autres pays à y adhérer en témoignage de leur volonté de promouvoir et de protéger les droits et la dignité des personnes handicapées. Nous nous félicitons aussi de l'adoption de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

La dégradation de la situation humanitaire au Darfour continue de préoccuper énormément la

communauté internationale. La Jamaïque se félicite donc de ce que le Conseil de sécurité a récemment adopté à l'unanimité la résolution 1769 (2007) pour mettre en place l'opération hybride UA/ONU au Darfour. Il est encourageant de constater certains faits montrant que cette coopération a commencé et nous demandons instamment que ces efforts soient intensifiés.

Le processus de réforme de l'ONU semble se prolonger et poser des difficultés puisque aucun ou quasiment aucun consensus n'a pu être trouvé sur les différentes propositions faites en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation et de ses principaux organes. Nous devons redoubler d'efforts pour redynamiser l'Assemblée générale afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son rôle et de ses responsabilités en tant que principal organe de délibération et d'élaboration des politiques de l'ONU. Nous devons aussi entreprendre de réformer le Conseil de sécurité afin qu'il soit plus ouvert, plus représentatif et plus transparent.

Cette année marque le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Les États membres de la Communauté des Caraïbes accueillent avec satisfaction la grande solidarité dont a fait preuve la communauté internationale en marquant cet événement à la réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale en mars dernier et en organisant d'autres activités au cours de l'année en mémoire des victimes de cette période tristement célèbre de notre histoire.

L'un des éléments importants de cette commémoration est le projet d'ériger un monument permanent dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour rendre hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous remercions les États Membres qui ont contribué ou annoncé une contribution au compte ouvert pour ce monument et nous comptons sur un appui supplémentaire de votre part en vue de son édification.

Nous sommes 192 États Membres; nous avons les instruments indispensables et les compétences requises pour mener une action efficace face aux grands problèmes d'aujourd'hui. Il est maintenant évident qu'il nous faut aussi faire preuve d'une volonté inébranlable et d'un engagement commun pour changer radicalement d'état d'esprit et mener une action positive si nous voulons que l'ONU surmonte des

difficultés qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs de paix et de développement durable.

L'appel à un changement radical d'état d'esprit et de la façon de traiter les problèmes internationaux et d'agir doit être guidé par les buts et les principes de la Charte. Pour changer d'état d'esprit, tous les États Membres devront mener une nouvelle réflexion en vue de promouvoir la paix dans le monde et le développement économique et social. Tous les États devront aussi faire un examen de conscience approfondi dans le but de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en tenant dûment compte de la volonté collective de la communauté internationale.

Ce changement radical de l'état d'esprit qui prévaut actuellement exigera nécessairement de nous d'être plus responsables en tant qu'États Membres d'une Organisation unie, plus responsables en tant que citoyens de ce monde qui forme un tout et plus concentrés sur les responsabilités communes qu'implique notre appartenance à l'ONU.

Ne manquons pas à notre obligation de veiller à ce que l'Organisation reste capable non seulement de répondre aux multiples préoccupations et demandes de ses nombreux membres, mais aussi d'y répondre sans compromettre les nobles idéaux et principes sur lesquelles elle est fondée. Ce processus naît d'une détermination consciente et d'une volonté politique de transformer non seulement notre manière de fonctionner, mais aussi le raisonnement qui la sous-tend. La Jamaïque est prête à jouer son rôle dans ces efforts et invite tous les États Membres à en faire autant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmad Allam-Mi, Ministre des relations extérieures et de l'intégration africaine du Tchad.

M. Allam-Mi (Tchad) : Monsieur le Président, veuillez accepter nos très chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de notre Assemblée. Nous sommes convaincus que vous disposez de toutes les qualités nécessaires pour la bonne conduite de nos travaux. Et nous vous assurons de notre soutien dans l'accomplissement de votre noble tâche.

Nous voudrions aussi exprimer notre sentiment de gratitude à votre prédécesseur, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour l'efficacité avec laquelle elle

a conduit les travaux de notre soixante et unième session. Il nous faut également rendre un hommage mérité à notre Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, qui ne cesse de jouer un rôle éminemment important depuis son élection pour faire avancer les idéaux de notre Organisation.

Un événement important retient notre attention. En effet, le 25 septembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1778 (2007) autorisant une opération internationale à la frontière est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Cette opération, dont il faut souligner le caractère défensif de son mandat, à savoir la protection des réfugiés, des déplacés, des populations civiles et des humanitaires, nous l'accueillons au Tchad avec satisfaction d'autant qu'elle allégera le lourd fardeau supporté jusqu'ici par les gendarmes tchadiens depuis le déclenchement de la crise du Darfour.

Nous voudrions ici remercier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et certains pays amis qui ont soutenu l'action des gendarmes tchadiens, dont nous saluons aussi au passage le courage et l'abnégation d'avoir accompli au mieux leur délicate et périlleuse mission.

La nouvelle opération peut compter sur la disponibilité et la coopération des autorités tchadiennes. Nous osons espérer qu'elle créera les conditions de stabilisation et de reconstruction de la zone est de notre pays, détruite par les incursions des janjaouid soudanais et autres hommes en armes venus du Darfour. Il s'agira aussi et surtout de parvenir à réinstaller dans leurs localités d'origine les déplacés tchadiens jusqu'ici délaissés par la communauté internationale.

Au-delà de nos espérances de la stabilisation et de la reconstruction de l'est de notre pays, nous nourrissons le légitime espoir que cesse la crise du Darfour. Car plus que tout autre pays, le Tchad y gagnerait, surtout que nos populations de l'est en sont les victimes, autant sinon plus que les populations soudanaises sœurs du Darfour. C'est pourquoi, notre pays a inlassablement œuvré pour le retour de la paix et la sécurité au Darfour. A cet égard, nul ne peut ignorer le rôle éminemment important joué par le Président de la République, S. E. M. Idriss Deby Itno, pour soutenir les actions de paix initiées par la communauté internationale.

Notre pays n'entend pas se départir de cette ligne. C'est pourquoi, nous apporterons notre contribution

pour la réussite de la reprise des pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour prévus à Tripoli le 27 octobre prochain, tout comme nous avons contribué à les préparer par notre participation aux réunions regroupant les mouvements non signataires de l'accord de paix d'Abuja, notamment aux réunions d'Abéché (Tchad), d'Asmara (Érythrée), de Tripoli (Libye) ou d'Arusha (Tanzanie), sans compter le dernier séminaire de N'Djamena, au Tchad, le tout sous les auspices de la médiation commune de l'ONU et de l'Union africaine.

Nous venons de souligner notre détermination à œuvrer pour la paix au Darfour en particulier et, bien sûr, au Soudan en général, parce que cela est dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la sous-région d'Afrique centrale en général et du Tchad en particulier. En effet, nous avons besoin de la paix chez nos voisins pour écarter tout risque de déstabilisation de notre pays et poursuivre, sous l'impulsion de S. E. M. Idriss Deby Itno, Président de la République, chef de l'État, la consolidation du processus démocratique engagé dans notre pays depuis 1990, ainsi que pour assurer au peuple tchadien, la paix, la sécurité et le bien-être social.

À cet égard, il nous faut relever que depuis l'année dernière, la vie politique tchadienne a enregistré plusieurs faits positifs. Plusieurs hauts responsables militaires et politiques des rebellions tchadiennes ont regagné la légalité, individuellement, par petits groupes ou bien avec leur organisation.

Le 4 mars 2007, un nouveau Gouvernement a été formé sous la direction de l'une des figures bien connues de l'opposition politique à la majorité présidentielle, à savoir le Premier Ministre S. E. M. Nouradine Delwa Kassire Coumakoye. En outre, le nouveau Gouvernement a répondu à l'attente de l'opposition en décidant du report des élections législatives et communales. Il fallait en effet attendre les conclusions d'un dialogue politique entamé sous les auspices de l'Union européenne. Ce dialogue visait le renforcement de l'état de droit et du processus démocratique par l'organisation de ces élections dans des conditions acceptables par tous les acteurs de la vie politique, du moins par la plus grande majorité, celle qui est attachée au règlement pacifique des conflits politiques et a renoncé au recours aux armes et aux changements anticonstitutionnels.

Ce dialogue politique a débouché sur la signature de l'accord politique du 13 août 2007. La signature de cet important accord par les partis de la majorité

gouvernementale et de l'opposition démocratique procède bien évidemment de la volonté constante du Président de la République, S. E. M. Idriss Deby Itno, d'instaurer une vie politique apaisée dans le pays.

Par ailleurs nous voudrions remercier vivement nos partenaires de développement, en particulier l'Union européenne, dont le concours précieux nous a permis de parvenir à l'élaboration de cet accord, que nous considérons historique. Cette nouvelle donne de la vie politique tchadienne nous a permis d'enregistrer avec une grande satisfaction le retour au pays ou l'intention de le faire incessamment, de plusieurs exilés politiques. Cela, nous le devons aux facilitations fraternelles des éminents chefs d'États amis du Tchad, dont nous citerons S. E. M. El Hadj Oumar Bongo Odimba, du Gabon, et S. E. M. Yayi Boni, du Bénin. Outre ces avancées notables avec l'opposition démocratique et les exilés politiques tchadiens, nous voudrions affirmer que c'est avec optimisme que nous comptons, sous l'égide du guide de la révolution libyenne et médiateur de l'espace de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le frère Mouammar Kadhafi, poursuivre les discussions utiles engagées à Tripoli avec les mouvements armés pour parvenir à des accords avec les organisations qui n'ont pas encore rejoint la grande famille tchadienne. Nous espérons que ces mouvements renonceront au recours aux armes et inscriront leurs attentes dans le cadre pacifique déterminé par l'accord politique historique du 13 août 2007 et dans le respect des institutions de la République.

Nous disons que toutes les initiatives politiques relatives à la réconciliation nationale doivent s'inscrire dans le cadre de l'accord politique du 13 août et concourir au renforcement de l'appareil d'État au service de l'intérêt général. Car ne l'oublions pas, le Tchad, depuis son indépendance, n'a connu que des situations de conflit ou de post-conflit, certes internes parfois, mais surtout alimentées de l'extérieur pour fragiliser l'État ou renverser les institutions du pays. C'est pourquoi nous comptons sur la communauté internationale pour condamner sans réserve toutes les tentatives de déstabilisation de l'État tchadien et aussi tous ceux qui usent de moyens anticonstitutionnels, notamment de la force, pour accéder au pouvoir. Nous disons que le peuple tchadien, victime de la précarité de son sort en raison de luttes armées interminables pour le pouvoir, condamne ces luttes stériles et compte sur les acteurs politiques démocrates et sur la

communauté internationale pour barrer la route à la violence.

S'il nous faut tendre la main à des rebelles dont les causes paraissent parfois relever du domaine de l'utopie révolutionnaire, cela ne doit pas se faire au détriment des intérêts supérieurs de l'état de droit et de la démocratie. Car le malheur est qu'au sein des rebellions, on trouve aussi des mercenaires à la solde de l'extérieur et des aventuriers qui s'en servent comme fonds de commerce pour gagner des avantages matériels indus ou satisfaire des ambitions personnelles en échange de leur retour dans la légalité, et ce au mépris de l'autorité de l'appareil de l'État, des lois et des règlements du pays.

Après ce bref aperçu des questions politiques tchadiennes, je voudrais en évoquer quelques autres concernant les défis de l'heure : la mondialisation avec ses espoirs et ses angoisses, la pauvreté, le commerce international inéquitable, le terrorisme, la pandémie du sida, etc. Plusieurs rencontres internationales se sont tenues sur ces questions et sur d'autres. Des résolutions et des recommandations ont été prises. Pourtant, aucune avancée décisive n'est enregistrée à ces niveaux. Il ne reste qu'à espérer que la communauté internationale tiendra ses engagements, et que les plus riches tiendront leurs promesses à l'endroit des plus pauvres.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence un autre important événement, savoir la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques et leurs conséquences, qui s'est tenue ici même, et nous exprimons l'espoir que la communauté internationale en tirera les leçons pour agir, au lieu de se gargariser de bonnes paroles, comme ce fût le cas depuis la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en passant par Kyoto.

Oui, il nous faut agir et pour nous, le cas le plus dramatique, qui mérite l'attention de la communauté internationale, est celui du dépérissement du lac Tchad, dont la superficie s'est réduite en quelques décennies de 25 000 kilomètres carrés à 2 500 kilomètres carrés. Sauver le lac Tchad, c'est non seulement contribuer à la lutte contre les changements climatiques désastreux à l'échelle planétaire, mais aussi subvenir aux besoins de 25 millions de personnes originaires des pays riverains du lac.

Dans un tout autre chapitre aussi préoccupant que le précédent, à savoir celui des situations de conflit, tant en Afrique que sur d'autres continents, comment

ne pas se prononcer? Aussi, voudrions-nous nous féliciter des efforts déployés par l'Union africaine et les Nations Unies pour trouver des solutions durables aux conflits en Afrique, ou ailleurs dans le monde.

Ce qui nous amène à souligner l'importance d'un autre événement qui a retenu notre attention. Il s'agit de la séance du Conseil de sécurité tenue au niveau des chefs d'État le 25 septembre sur la question de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous sommes sensibles à l'intérêt sans cesse croissant que le Conseil accorde à l'Afrique, et cette séance semble ouvrir la voie au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment sur la voie du renforcement des capacités de l'Union africaine pour qu'elle accomplisse ses missions de paix dans les meilleures conditions. C'est le moment de condamner les dernières attaques barbares menées contre les forces africaines au Darfour, et exprimer nos condoléances aux familles des disparus.

Nous nourrissons par ailleurs un grand espoir en vue du règlement de toutes les crises dans le cadre de la renaissance du multilatéralisme et de la sécurité collective que notre Secrétaire général a bien voulu souligner : espérances pour la paix en Côte d'Ivoire, au Sahara occidental, en République démocratique du Congo, dans la corne de l'Afrique, au Moyen-Orient, etc.

Avant de terminer nos propos, nous voudrions rappeler que nous n'avons jamais cessé de condamner, devant cette auguste Assemblée, toutes les formes de violence et d'intolérance et, surtout, leur forme la plus extrême, qui est le terrorisme. Nous réitérons notre condamnation et notre engagement à lutter contre ce phénomène. Nous voudrions réaffirmer notre engagement à œuvrer pour l'élimination de toutes les sources de conflits et de toutes les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité du monde.

À cet égard, il n'est pas superflu de rappeler la nécessité du respect des principes de la coexistence pacifique, que sont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Ce qui nous amène naturellement à réitérer notre attachement au respect des frontières historiques internationalement reconnues. Nous citerons comme exemple notre attachement à la politique d'une seule Chine et notre opposition aux tentatives de Taiwan d'opérer une espèce d'adhésion à l'ONU sous quelque nom que ce soit.

Ce qui nous amène aussi à respecter la volonté souveraine des États à se doter de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Et nous saluons les bonnes dispositions visant à trouver des solutions par la négociation à la question de l'énergie nucléaire, et à trouver une issue pacifique au problème de la dissémination de armes de destruction massive.

Ce qui nous amène, enfin, à lancer une fois de plus un appel pressant à notre auguste Assemblée, et surtout aux membres permanent du Conseil de sécurité, pour réparer cette injustice qui fait que le continent africain est le seul continent qui ne dispose pas d'une place de membre permanent au sein du Conseil de sécurité, alors que l'essentiel de l'agenda de ce dernier est constitué de situations en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dermot Ahern, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande.

M. Ahern (Irlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et de vous souhaiter plein succès dans les mois à venir.

Lorsqu'il a été formé dans le courant de l'année, le Gouvernement irlandais s'est fixé comme objectif de devenir un État Membre modèle de cette grande Organisation. Nous avons élaboré un programme ambitieux pour jouer un rôle de chef de file mondial dans le domaine de l'aide au développement, des interventions rapides face aux catastrophes humanitaires et du règlement des conflits.

Nous l'avons fait parce que notre histoire montre qu'il existe une voie de la famine à l'abondance et du conflit à la paix. Notre histoire a forgé la détermination, chez les Irlandais comme les Irlandaises, de prendre l'initiative dans la lutte contre les conflits, la faim et le déni des droits de l'homme, lutte, qui, pour être efficace, doit être menée par une ONU aussi forte que déterminée – une lutte que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

Nous l'avons fait aussi parce que après six décennies, l'objectif principal de l'ONU – la paix et la sécurité universelles – continue malheureusement de nous échapper. Aujourd'hui, malgré tous nos efforts, les conflits violents restent trop nombreux.

Les causes des conflits sont nombreuses. Mais très souvent, les causes des conflits, leurs résultats tangibles et les germes des conflits futurs trouvent leur origine dans la persistance de la pauvreté et le déni des

droits de l'homme. Dans nos efforts de rétablissement de la paix, nous devons nous montrer aussi créatifs et résolus que ceux qui se livrent à la guerre.

La gamme des instruments actuellement disponibles renforce notre capacité collective de régler les conflits. Nous devons utiliser aujourd'hui cet arsenal avec détermination. Nous devons veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix soient organisés et financés de manière à pouvoir s'acquitter de leur mandat important. Nous devons maintenir notre appui aux opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU, qui ont atteint un niveau record par la taille, l'ampleur et la complexité. Nous devons également appuyer le renforcement des efforts de l'ONU dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. Nous les Irlandais jouerons notre rôle.

Mon gouvernement a décidé d'accroître sensiblement son engagement en faveur du règlement des conflits, notamment à travers la constitution d'une unité spécialisée au sein du Ministère des affaires étrangères et la création d'un centre universitaire consacré à la question, d'un système d'ambassadeurs itinérants dans les régions touchées et d'un fonds annuel de 25 millions d'euros pour aider au règlement des conflits dans le monde en développement.

Dans les années à venir, nous travaillerons aussi à renforcer la capacité de l'Union africaine et des organisations sous-régionales pour qu'elles puissent établir et consolider la paix par elles-mêmes. Nous centrerons nos efforts sur l'établissement de la paix durant les conflits et la consolidation de la paix dans la période d'après conflit. Nous chercherons aussi à identifier, analyser et partager les enseignements tirés de nos activités en la matière. Nous serons particulièrement actifs en Afrique, notamment en collaboration avec nos gouvernements partenaires dans le cadre de notre programme Irish Aid. Nous étudierons la relation entre changements climatiques et conflits, car l'évolution du climat menace directement non seulement les plus vulnérables d'entre nous, mais aussi tous nos objectifs communs de progrès, de paix et de développement.

La focalisation de notre politique étrangère sur les droits, le développement et désormais le règlement des conflits souligne une fois de plus l'attachement de l'Irlande à l'ordre du jour mondial des Nations Unies. Mais cette convergence est également soulignée par notre propre expérience nationale d'établissement de la

paix. S'exprimant ici, à New York, en avril 1969, face à l'escalade effrayante de la violence en Irlande du Nord, l'un de mes distingués prédécesseurs, Frank Aiken, a déclaré : « Je pense que nous disposons de la sagesse nécessaire, mais encore faudrait-il qu'elle se concentre sur notre seule partie du monde, ces petites îles du nord-ouest au large de l'Europe, pour régler le problème ». Cette sagesse suffisante nous a échappé pendant bien trop longtemps.

Pendant presque 40 ans, il a été de mon devoir, comme de celui de mes prédécesseurs, de faire rapport à cette Assemblée sur la recherche de la paix sur l'île irlandaise. Je suis ravi d'indiquer que peut-être, en dehors de mises à jour sur les progrès réalisés, cela ne sera plus nécessaire.

Le conflit en Irlande du Nord, qui a duré plus de trois décennies, semblait insoluble pour des questions d'identité nationale, culturelle et religieuse, de même qu'en raison d'interprétations historiques et de revendications de souveraineté contestées, le tout aggravé par l'expérience directe de la division, de l'inégalité et de la violence.

Depuis les cessez-le-feu de la moitié des années 1990 et les négociations de l'Accord du Vendredi saint en 1998, les nouvelles sont bien meilleures. Cela dit, les étapes finales de la pleine application de l'Accord n'ont pas été achevées avant cette année. Avec la formation du Northern Ireland Executive, qui garantit le partage du pouvoir entre adversaires historiques, nous avons ouvert un nouveau et extraordinaire chapitre dans l'histoire de l'Irlande.

Antagonismes et méfiance demeurent, comme un héritage du passé, et les difficultés inévitables de la politique au jour le jour nécessiteront une gestion sage et toute en finesse. Cependant, il existe un très large consensus autour de l'idée que ce nouveau départ peut être alimenté et soutenu.

Le but n'est plus de trouver la paix, mais de maintenir et consolider celle que nous avons déjà trouvée. Je ne pense pas que notre réussite constitue une formule universelle et applicable à d'autres situations, mais je suis convaincu que notre expérience de l'échec, puis du succès, sur une période de quarante années contient des aperçus et des leçons qui valent la peine d'être partagées. L'un des tâches particulières de notre initiative de règlement des conflits consiste à codifier ces aperçus et leçons. Aujourd'hui, je me contenterai d'en présenter un échantillon.

Premièrement, ceux qui participent au problème doivent au final être associés à la solution – non que nous approuvions leurs agissements ou leurs croyances, mais parce que sans eux, un accord a toutes les chances d'être voué à l'échec.

Deuxièmement, un dialogue inclusif doit, en tout état de cause, être mené en se fondant sur des principes clairs et garantis. En Irlande, il s'agissait du consentement, de la non-violence et de l'égalité de considération.

Troisièmement, les partenariats entre gouvernements qui incluent des tiers de bonne volonté – dans notre cas, les États-Unis et l'Union européenne – peuvent donner lieu à des cadres globaux dans lesquels trouver des règlements durables.

Quatrièmement, il est souvent nécessaire de prendre des risques pour la paix – mais ces risques doivent être pesés avec soin. L'essentiel est de choisir le bon moment et de se montrer patient, et il y a des fois où les contacts doivent être pris en privé et les échanges menés d'égal à égal.

Cinquièmement, nous savons d'expérience qu'il est nécessaire d'aborder toutes les questions, toutes les causes de conflit de manière globale, si difficiles et inextricables soient-elles, et même si elles doivent être réglées selon des calendriers différents.

Sixièmement, le cautionnement populaire d'un accord par la voie des urnes le rend immensément plus légitime et durable.

Enfin, sans mise en œuvre effective et fidèle, souvent, là encore, avec une aide extérieure, la viabilité et la crédibilité d'un accord peuvent rapidement s'estomper.

Sur un plan plus pratique et opérationnel, nous avons élaboré et mis en œuvre des accords innovants pour traiter nombre des questions qui dominent l'établissement et la consolidation de la paix dans notre cas : le changement constitutionnel, le partage des pouvoirs, la coopération transfrontière, la justice de transition, la réforme de la police et de la sécurité, l'égalité et les droits de l'homme, les litiges autour des symboles, le déclasserment des armes et la libération des prisonniers.

Dans notre propre démarche, nous avons beaucoup appris des autres, en nous inspirant notamment de l'exemple de l'Afrique du Sud. Ensemble, j'espère que nous pourrions trouver la

sagesse et la volonté suffisantes, comme le disait Frank Aiken, pour régler des conflits prolongés et complexes.

En travaillant avec une ONU renforcée et en mettant nos expériences en commun, j'ai le vif espoir que nous pourrions faire se lever le jour où les dirigeants politiques des autres régions du monde saccagées par des conflits pourront annoncer à cette tribune qu'ils ont eux aussi trouvé la paix.

L'Irlande du Nord a été ajoutée à la liste des conflits réglés. Pourtant, le chemin vers la paix universelle est toujours barré par des conflits anciens, nouveaux et imminents.

Aujourd'hui, le monde entier fait front aux côtés du peuple birman. Le courage des moines et religieuses bouddhistes et de leurs partisans suscite l'admiration de tous. Les efforts du régime en place pour dissimuler sa brutalité derrière un mur de silence ont échoué. Il est condamné à raison pour la violence de sa réaction. J'appelle ses dirigeants à répondre enfin de manière constructive aux aspirations du peuple, à mettre fin à la violence et à relâcher Aung San Suu Kyi et tous les autres prisonniers politiques. Le processus de réconciliation et de démocratisation nationales doit commencer sérieusement, et nous espérons que l'Envoyé spécial du Secrétaire général sera en mesure de faire état de progrès à son retour ici dans quelques jours.

Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il réponde comme il se doit aux appels pressants de la communauté internationale. Il n'est ni acceptable ni vrai d'arguer, comme le font certains de ses membres, que ce qui se passe actuellement en Birmanie ne relève pas de la paix et de la sécurité internationales. Les conséquences potentielles de la crise sur la région sont évidentes à tous les yeux. Cela confère une responsabilité particulière aux Gouvernements chinois, indien et à ceux des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Je me félicite des récents signes encourageants d'engagement résolu de leur part et je les exhorte à redoubler d'efforts en ce sens.

Au sein de l'Union européenne, l'Irlande a adopté depuis longtemps une position de principe forte sur la question birmane. Nous cherchons comment accentuer d'urgence la pression sur le régime, y compris par l'intermédiaire de nouvelles mesures restrictives au niveau de l'Union européenne, sans pour autant porter atteinte aux gens ordinaires, qui souffrent déjà tant.

Comme le reste du monde, l'Irlande est extrêmement préoccupée par la situation au Darfour. Nous en avons fait une priorité de notre diplomatie et de notre programme Irish Aid. Nous devons trouver une solution à la crise humanitaire et sécuritaire, tout en jetant dans le même temps les bases de la paix et du développement à plus long terme. Nous appelons instamment au déploiement complet, effectif et rapide de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Khartoum doit coopérer activement, et au moins éviter toute obstruction. Les groupes rebelles ont également leur part de responsabilité. L'attaque récente contre le personnel de maintien de la paix au Darfour est un affront qui a été condamné ici-même à raison. Je tiens à exprimer mes condoléances et celles du Gouvernement irlandais aux familles des victimes.

Conformément à notre fière tradition de maintien de la paix, l'Irlande compte apporter une contribution substantielle à la mission des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine pour aider les réfugiés et traiter l'aspect régional de la crise au Darfour.

Toutes les parties au conflit doivent prendre part aux pourparlers politiques qui auront lieu le mois prochain en Libye. Je me réjouis de la création par le Secrétaire général d'un fonds d'affectation spéciale au service de ces pourparlers, auquel l'Irlande s'engage à contribuer. Si les promesses ne sont pas honorées ni des progrès réalisés, l'Irlande appuiera l'adoption de nouvelles sanctions contre les parties non coopérantes.

Je suis particulièrement et vivement préoccupé par la situation humanitaire de plus en plus grave au Zimbabwe. L'initiative actuelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe, sous la direction du Président Mbeki, offre le meilleur espoir de réaliser des progrès, et j'encourage tous les intéressés à redoubler d'efforts pour convenir d'un nouveau dispositif politique offrant une vraie réforme politique et le relèvement économique pour tous les Zimbabweens.

La situation au Moyen-Orient est toujours au premier plan de notre ordre du jour. Il y a eu un échec collectif international pour ce qui est de créer un processus politique crédible aboutissant à une solution à deux États. Mais il existe aujourd'hui des possibilités de changement. Les contours d'un règlement viable sont clairs pour chacun, même s'il exigera des compromis difficiles et douloureux. L'Irlande appuie fermement le dialogue entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas. Nous sommes également

encouragés par la détermination des États arabes à donner suite à leur historique Initiative de paix arabe. Nous partageons l'espoir que la réunion internationale actuellement en préparation sous la direction de la Secrétaire d'État, M^{me} Rice, sera en effet un événement sérieux et substantiel et mettra en route une transformation du paysage politique et de la vie des peuples concernés.

L'Irlande maintient son engagement historique en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous jouons aussi un rôle actif dans la recherche d'une réponse globale à la malédiction des armes à sous-munitions, dont les effets effroyables ne sont que trop évidents au Liban et ailleurs. En tant que contribution à l'effort collectif lancé à Oslo en février dernier, l'Irlande accueillera en mai 2008 une conférence diplomatique, dont nous espérons qu'elle pourra parachever le premier accord international sur les armes à sous-munitions.

L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement a dynamisé nos efforts pour nous attaquer à la pauvreté et à ses conséquences. Je me félicite vivement de la création par le Secrétaire général du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, chargé de piloter une action énergique en vue d'atteindre nos objectifs d'ici à 2015.

L'Irlande fait sa part. Nous consacrons actuellement plus de 0,5 % de notre produit national brut à l'aide au développement à l'étranger et atteindrons 0,7 % d'ici à 2012. Nous avons sensiblement augmenté notre appui aux opérations de secours humanitaire et à la lutte contre le VIH/sida.

Mais nous savons qu'il faut faire davantage. La communauté des donateurs est en deçà de la barre fixée par les objectifs du Millénaire pour le développement. L'aide aux pays étrangers a chuté de 5 % en termes réels. Il n'est pas acceptable que le monde d'aujourd'hui compte encore 980 millions de personnes vivant dans la misère, que la moitié du monde en développement n'ait pas accès à un assainissement de base ou qu'un demi-million de femmes meurent au cours de leur grossesse ou en couches chaque année. Le fait le plus accablant est peut-être qu'aujourd'hui, sur la terre, une personne sur sept n'a pas suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et productive. Ce chiffre passe à une personne sur quatre en Afrique subsaharienne.

M. Kariyawasam (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

Pour aider à relever le plus fondamental des défis, l'Irlande a créé une Équipe spéciale sur la faim, chargée d'étudier les causes profondes de cette source persistante de détresse, de maladie et de mort. Cela nous aidera à contribuer à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la faim et la pauvreté. Je me félicite de ce que M. Jeffrey Sachs, le Conseiller spécial du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement, figure parmi les experts membres de l'Équipe spéciale sur la faim.

L'Irlande maintiendra et accroîtra son engagement en faveur des travaux de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Les défis auxquels nous faisons face n'ont rien de mystérieux, même s'ils sont imposants. Notre génération est singulièrement riche en moyens permettant de savoir ce qu'il faut faire pour les relever. Nous avons les connaissances scientifiques, l'expérience, les ressources et, par l'entremise de cette Organisation, le mécanisme de coopération pour être à la hauteur de ces défis. Nous devons mobiliser une sagesse et une volonté suffisantes pour cela.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Patrick Pillary, Ministre des affaires étrangères et de la collaboration internationale de la République des Seychelles.

M. Pillary (Seychelles) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser à tous les salutations fraternelles et les meilleurs vœux du Président Michel de la République des Seychelles, du Gouvernement et du peuple des Seychelles, à l'occasion de la réunion de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Les Seychelles sont fières d'être présentes ici aujourd'hui, comme partenaire et allié pour faire progresser nos efforts internationaux visant à relever les défis qui sont au cœur de l'avenir de l'humanité entière et qui représentent une menace à la stabilité et la sécurité politiques et économiques au niveau mondial.

Comme de précédents orateurs, je félicite M. Srgjan Kerim de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Son élection à la barre de cette Assemblée témoigne de la haute estime en laquelle la communauté internationale tient sa personne et son pays, l'ex-

République yougoslave de Macédoine. Je saisis cette occasion pour exprimer la sincère reconnaissance de mon pays à son prédécesseur, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa du Bahreïn, pour sa remarquable direction des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

Je tiens à adresser nos félicitations et à renouveler le ferme appui des Seychelles au Secrétaire général Ban Ki-moon, en saluant la détermination et la force de volonté dont il a fait preuve depuis le début de son mandat pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Les Seychelles continuent d'apporter un appui indéfectible à l'ONU. Notre engagement n'a pas varié depuis le moment où nous avons rejoint cette Organisation, il y a 31 ans. Plus que jamais, nous pensons que le monde a besoin d'un multilatéralisme fort et efficace. En effet, nous sommes convaincus que la façon la plus efficace de promouvoir nos intérêts collectifs est de le faire dans le cadre de l'ONU.

Les Seychelles se félicitent de ce que le thème d'ensemble de la session de cette année soit la réponse aux changements climatiques, dans la mesure où l'Assemblée générale de l'ONU est l'enceinte idoine pour une action concertée et globale face à une question centrale de notre époque.

Il y a 15 ans, en 1992, les Seychelles, petit État insulaire en développement, a été le deuxième pays à adhérer à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Nous étions convaincus alors, comme nous le sommes aujourd'hui, que l'objectif principal de la Convention, qui est de réduire les dangereux taux de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère, devait être atteint pour protéger l'environnement et éviter de graves perturbations socioéconomiques. Six ans plus tard, en 1998, les Seychelles ont réaffirmé leur engagement en faveur des idéaux de la CCNUCC, en adoptant le Protocole de Kyoto. Cependant, les tentatives faites par la communauté internationale pour mettre en pratique ces accords internationaux n'ont au mieux été que modestes.

Le défi du développement n'a jamais été plus prioritaire à l'ordre du jour de la communauté internationale. Mais les effets négatifs des changements climatiques sont une entrave majeure à la réalisation des objectifs de développement durable dans bon nombre de pays, notamment les petits États

insulaires en développement, qui sont reconnus comme les plus vulnérables face aux changements climatiques.

Nous devons souligner une fois encore que, pour la majorité des petits États insulaires en développement, l'agriculture, la pêche et le tourisme sont depuis longtemps le fondement de leur survie et de leur développement économique. N'oublions pas que les petits États insulaires en développement hébergent une part importante de la biodiversité mondiale et que la majorité des espèces qui s'y trouvent sont endémiques et sont de plus en plus menacées en raison des changements climatiques.

Aux Seychelles, le secteur de la pêche est un pilier fondamental de notre économie. Il a été annoncé que des changements climatiques risquent d'entraîner des changements de flux migratoires, avec un déplacement des concentrations de bancs de thon vers d'autres lieux, privant notre pays d'une de ses principales ressources financières. De plus, la pêche côtière et traditionnelle, qui représente l'essentiel de l'activité des pêcheurs locaux et une source majeure de nourriture, est elle aussi fortement menacée. La sécurité alimentaire sur les îles est en jeu.

Les conséquences des changements climatiques pour le secteur du tourisme devraient également être considérables. C'est pourquoi nous estimons qu'il est plus que nécessaire d'appuyer, dans les petits États insulaires, une diversification économique vers d'autres secteurs générateurs de revenu.

Les changements climatiques posent également un problème de sécurité, mais il ne s'agit pas simplement d'une question de sécurité nationale au sens étroit du terme. Il s'agit de notre sécurité collective et de notre responsabilité dans un monde fragile et de plus en plus interdépendant, où la notion de frontière a subi une transformation symbolique considérable.

Il incombe désormais au personnel politique, aux hommes d'affaires et à la société civile de poursuivre la tâche réalisée par les chercheurs. Les peuples du monde attendent de plus en plus de leurs dirigeants qu'ils agissent, et le moment est désormais venu de le faire. Il y a une semaine, au cours d'une réunion du Partenariat mondial pour les îles tenue à Rome, notre Président, M. James Michel, a créé la Fondation de l'élévation du niveau de la mer, dans l'espoir de faire en sorte que les nations insulaires soient dotées de la capacité de s'adapter aux changements climatiques. Ensemble, nous mobilisons la volonté politique,

rassemblons nos ressources et mettons en commun nos compétences, nos savoirs, nos technologies et nos innovations d'une manière économique et durable qui catalysera la prise de mesures en faveur de la conservation et des moyens de subsistance durables sur les îles et dans les régions de faible altitude face aux changements climatiques.

Nous comptons sur l'appui précieux de la communauté internationale pour garantir le succès de cette noble et importante entreprise. Nous demandons aux pays développés de prendre énergiquement la tête de la lutte contre les changements climatiques. Il ne suffit pas de souhaiter atteindre des objectifs généraux de réduction des émissions. Nous croyons que le Protocole de Kyoto prépare la voie à suivre pour que les pays visés à l'annexe I s'acquittent des engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous engageons instamment ces parties à se tenir à leurs objectifs juridiquement contraignants et à les traduire en actions concrètes pour réduire leurs émissions de gaz.

Nous croyons qu'une approche multilatérale adoptée par l'ONU et reposant sur le cadre du Protocole de Kyoto est la seule façon résolue d'aller de l'avant. Il ne saurait y avoir aucun doute quant à l'importance capitale des premières mesures prises à Kyoto et des améliorations notables qui ont résulté des dispositions du Protocole. L'ampleur et l'urgence du problème exige que nous prenions des initiatives audacieuses et que nous fassions des compromis.

Toutefois, tandis que la planète subit les effets des changements climatiques, il est indispensable que la communauté internationale dans son ensemble se voie rappeler de manière officielle et sans équivoque que ni les efforts faits à ce jour pour mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ni les objectifs de réduction des émissions de gaz, fixés en moyenne à 5,2 %, adoptés à Kyoto, ne constituent un effort propre à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux ne présentant aucun danger. Nous savons qu'il nous faut faire bien davantage. À cet égard, nous aimerions saisir cette occasion pour saluer les travaux accomplis récemment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui a instamment préconisé que d'ici à 2020, l'on procède à des réductions plus importantes des gaz à effet de serre, dont les niveaux d'émissions devraient être alors de 25 à 40 % inférieurs aux niveaux de 1990.

En outre, nous souhaiterions exprimer toute notre reconnaissance à notre Secrétaire général pour la détermination dont il a fait montre s'agissant de faciliter un dialogue international sur ce problème.

C'est désormais à nous qu'il incombe de donner l'impulsion politique nécessaire afin que le sommet mondial qui se tiendra à Bali (Indonésie) parvienne à un accord global. Il faut, de toute urgence, veiller à ce que les nations en développement, y compris les petits États insulaires en développement, puissent continuer à se développer et à prospérer de manière équitable. Les petits États insulaires en développement doivent être équipés sur les plans financier, technique et technologique pour s'adapter aux changements climatiques mondiaux et à l'élévation du niveau de la mer sans pour autant détourner leurs ressources du développement durable.

Je voudrais maintenant passer brièvement à d'autres questions qui revêtent une importance particulière pour les Seychelles.

Premièrement, les Seychelles reconnaissent que la mondialisation pourrait favoriser le développement humain partout dans le monde. Mais cela n'est pas automatique, car la mondialisation a également accru notre vulnérabilité, notre insécurité et l'éventualité d'une marginalisation.

La communauté internationale reconnaît que les échanges commerciaux peuvent constituer une source importante de financement pour le développement. Dans ce contexte particulier, les Seychelles sont convaincues qu'il faudrait insister davantage sur l'aspect « développement » des petits États insulaires en développement dans les négociations commerciales multilatérales, compte tenu de leurs spécificités et de leurs handicaps structurels. En outre, à notre avis, le contrôle des orientations du développement par les pays bénéficiaires est la condition préalable à l'émergence d'un véritable partenariat dans le domaine de la coopération pour le développement.

Par ailleurs, il est extrêmement important que la question tout entière des politiques de développement et de coopération pour le développement soit suivie de près à l'intérieur du système international. Des décisions ayant des répercussions sur le développement sont prises dans des instances, forums et organismes différents. Il est de plus en plus nécessaire de veiller à la cohérence des politiques et des programmes. Le système international ne dispose pas actuellement d'un mécanisme efficace lui permettant de procéder à un tel

exercice. Nous réaffirmons notre conviction qu'actuellement, l'une des tâches urgentes consiste à créer un mécanisme au sein de l'architecture internationale qui se concentrera sur le commerce, les finances, la technologie et les politiques de développement de façon intégrée.

Les Seychelles restent déterminées à édifier leur économie sur la base du principe de la responsabilité de notre propre développement. Nos efforts de réforme économique ont été très dynamiques. La Stratégie 2017 des Seychelles engage le Gouvernement de la République des Seychelles à doubler le produit national brut dans les 10 prochaines années. Les réformes entreprises actuellement non seulement permettront à notre économie de continuer à croître, mais aussi faciliteront la participation de chaque Seychellois à la création de la richesse. C'est l'engagement pris par le Gouvernement. Toutefois, en raison de nos vulnérabilités intrinsèques, nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale pour faire en sorte que les succès considérables enregistrés à ce jour dans les secteurs économique et social ne soient pas perdus.

J'ai parlé jusqu'à présent des questions du climat et du développement, qui sont toutes deux en rapport étroit avec d'autres domaines critiques à l'ordre du jour international. Il est tragique et douloureux de constater la continuation du cycle de la violence dans le monde. Les accords de paix et de cessez-le-feu n'entraînent pas, hélas, une cessation des hostilités.

Nous appuyons la volonté énergique manifestée par l'ONU, en collaboration avec l'Union africaine, de garantir la paix et la sécurité à la population de la région du Darfour, au Soudan. Les Seychelles s'associent à tous ceux qui appellent à la paix en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et ailleurs, et qui œuvrent à sa réalisation.

Dans le contexte d'une violence exacerbée par la guerre et le terrorisme, il nous semble évident que la violence et le recours à la force ne sauraient apporter une réponse. Nous devons adopter le multilatéralisme et insister pour que les relations internationales reposent sur l'état de droit, fondement de notre sécurité collective.

L'ONU reste un partenaire et un interlocuteur de poids pour le développement et les progrès récents des Seychelles. C'est avec une foi complète, en tant que petit État insulaire en développement, que nous renouvelons notre confiance dans les principes de la

Charte. Nous ne pouvons que continuer à souligner l'urgence de modifier la composition et la fonction du Conseil de sécurité, si celui-ci veut s'acquitter du mandat conféré par la Charte de 1945, au vu des réalités du monde d'aujourd'hui.

S'agissant de l'Assemblée générale, ce qu'il faut est une réactivation du recours à ses prérogatives et une affirmation de son rôle en tant qu'organe principal des Nations Unies. Cette Assemblée est une instance de parties égales et ses décisions doivent porter le sceau de la légitimité vu qu'elle représente la voix de la communauté internationale. Il importe néanmoins de souligner que, quels que soient les arrangements institutionnels mis au point, le bon fonctionnement du système dépend en dernier ressort des États Membres.

(l'orateur poursuit en français)

Dans le contexte exigeant de la mondialisation, les régions sont des interlocuteurs auxquels les organisations multilatérales, les bailleurs de fonds et les investisseurs internationaux prêtent une attention de plus en plus soutenue. La région est aussi le meilleur rempart quand il s'agit de faire front dans la lutte contre le terrorisme, l'insécurité, le banditisme, les trafics, les pandémies, ou bien encore pour apporter en temps réel une réponse efficace à des catastrophes. Enfin, une région est pour les pays qui la composent l'espace légal le plus fort dans lequel ces pays peuvent s'approprier les ressources naturelles et les matières premières qu'ils ont en partage.

C'est ainsi le but de la Commission de l'océan Indien (COI), qui vise à défendre les intérêts des pays de l'océan Indien dans tous ces domaines. Ce que la COI est et représente aujourd'hui, et la place qu'elle occupe dans le paysage des organisations de coopération régionale, elle le doit pour beaucoup aux institutions spécialisées des Nations Unies. Je souhaite vivement que cet appui se renforce dans les mois qui viennent afin que la COI ait véritablement les moyens de ses ambitions. Le statut d'observateur que la COI a obtenu à l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 2006 a permis à notre organisation régionale d'acquérir une légitimité supplémentaire pour travailler avec les institutions spécialisées des Nations Unies. Nous nous réjouissons de ces nouvelles perspectives et de ces nouveaux sentiers de coopération.

(l'orateur reprend en anglais)

Le destin des générations à venir dépendra moins de la vigueur des débats et déclarations entendus dans

cette Assemblée à sa soixante-deuxième session que des mesures que nous aurons prises. Nos populations demandent que, ensemble, nous bâtissons un projet clair, que nous manifestations le courage et la volonté implacable d'ériger un monde de paix, de justice et d'équité dans lequel nous puissions vivre ensemble et dans une harmonie authentique. Prenons ici la résolution d'édifier un monde dans lequel chaque homme, chaque femme et chaque enfant peut suivre sa destinée et l'accomplir pleinement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Royaume du Bhoutan, S. E.M. Yeshey Dorgi.

M. Dorji (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous présente les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session et vous assure de notre soutien et de notre coopération. Ma délégation adresse également ses félicitations à votre prédécesseur, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, pour le brio avec lequel elle a conduit les travaux de l'Assemblée à sa soixante et unième session. Nous exprimons par ailleurs notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'excellente manière dont il dirige les activités de notre Organisation.

Nous nous réjouissons que les changements climatiques et les Objectifs du Millénaire pour le développement fassent partie des priorités de la présidence de cette session. Le paradoxe des changements climatiques est qu'ils frapperont le plus durement le monde en développement, en particulier les petits pays et les États insulaires en développement, qui sont le moins responsables du problème. Aussi complexe soit-elle, la question des changements climatiques est intimement liée à celle du développement. Ce débat porte donc sur l'égalité, l'équité et le droit des pays à la croissance économique. Et, par conséquent, le défi posé par les changements climatiques doit être relevé dans le cadre de l'action en faveur du développement durable en tenant compte du principe de la responsabilité commune mais différenciée.

Pour le Bhoutan, les changements climatiques soulèvent principalement deux grands types de préoccupations. Les premières tiennent aux possibles répercussions négatives sur l'agriculture, qui représente la principale source de revenus de 79 % de notre population. Les deuxièmes, plus graves et plus

pressantes, concernent la cadence à laquelle les glaciers himalayens s'amenuisent. Le Bhoutan compte environ 3 000 lacs glaciaires, dont 24 ont été identifiés comme éventuellement dangereux. Les inondations provoquées par le débordement des lacs glaciers ont par le passé causé des dégâts qui pourraient être bien pire à l'avenir. Nos capacités en termes de recherche, de surveillance, de prévision et d'atténuation des effets sont fortement limitées faute de moyens scientifiques, techniques et financiers.

Dans la Déclaration du Millénaire de 2000, les dirigeants du monde ont entrepris de mobiliser les fruits de la mondialisation au bénéfice de tous les peuples et de sortir un sixième de l'humanité de l'extrême pauvreté. À mi-chemin entre l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la date butoir de 2015, les rapports, y compris celui de 2007 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, dressent un tableau pour le moins mitigé. Le Secrétaire général a affirmé avec raison que le monde n'a pas besoin de nouvelles promesses pour atteindre les OMD. Ce dont il a besoin, c'est que les dirigeants du monde et les parties prenantes agissent de toute urgence de concert afin d'honorer la totalité des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans le Consensus de Monterrey adopté en 2002 à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial de 2005.

En 2006, l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a révélé que, selon toute vraisemblance, les pays les moins avancés n'atteindraient pas la totalité des buts et des objectifs fixés dans le Programme d'action et, par conséquent, les OMD si les tendances actuelles se maintenaient. La communauté internationale a le devoir moral et politique d'aider les pays les moins avancés au moyen de robustes programmes d'appui, mesures et politiques d'envergure mondiale. Cependant, un an plus tard, la situation n'a pratiquement pas changé.

Les contraintes géographiques posent d'énormes difficultés aux pays en développement sans littoral. Le Bhoutan travaille en coopération étroite avec le groupe des pays en développement sans littoral afin de surmonter ces difficultés grâce à la coopération des pays de transit et de la communauté internationale. Les besoins des pays sans littoral sont parfaitement identifiés et une série d'étapes ont été définies pour

aboutir au partenariat mondial prévu dans le Programme d'action d'Almaty.

Le Bhoutan a accompli d'immenses progrès d'ordre socioéconomique au cours des 45 dernières années. Il nous reste néanmoins de nombreux obstacles à surmonter avant de pouvoir voler de nos propres ailes et être autosuffisants. Nous sommes déterminés à atteindre dans les plus brefs délais l'autosuffisance à laquelle nous aspirons tant. En attendant, nous devons compter sur l'aide et l'appui de l'extérieur. Je voudrais d'ailleurs exprimer la gratitude de mon pays aux donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Nous espérons que, sous la houlette du Président, l'Assemblée entamera des négociations intergouvernementales fructueuses autour de la réforme du Conseil de sécurité en vue d'aboutir à la solution imposée par la logique. Comme nous l'avons dit précédemment, le Bhoutan est favorable à l'octroi de sièges permanents à l'Inde, au Japon et à leurs partenaires du G4. Nous appuyons également la demande de l'Afrique qui souhaite obtenir des sièges permanents.

Mon pays s'intéresse autant aux travaux du Conseil de sécurité que d'autres pays, et souhaiterait que le Conseil de sécurité s'adapte aux exigences et aux réalités actuelles. Depuis qu'il est devenu Membre de l'ONU en 1971, mon pays a siégé au sein d'un certain nombre d'organes importants de l'ONU, mais jamais au Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus de pouvoir contribuer directement aux travaux du Conseil. Le Bhoutan a de ce fait annoncé en 1999 sa candidature à un siège non permanent pour la période 2013-2014. Si cela se matérialise, le Bhoutan entrera au Conseil de sécurité, après quatre décennies à l'ONU. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale appuiera la candidature du Bhoutan lors des élections qui auront lieu en 2012.

Le terrorisme frappe les fondements mêmes de l'humanisme et ne saurait être en aucun cas justifié. Ce fléau doit être contrecarré par une coopération bilatérale, régionale et mondiale. À l'échelon mondial, il faut déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et pour conclure une convention globale sur le terrorisme international. Dans notre région, les dirigeants de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, lors de leur quatorzième réunion au sommet tenue à New Delhi en avril 2007, ont réaffirmé leur volonté de lutter

ensemble contre le terrorisme. C'est une évolution positive mais il y a encore beaucoup à faire pour débarrasser la région de cette menace.

Je voudrais communiquer brièvement à l'Assemblée des informations sur la situation dans mon pays. Le modèle de développement que suit le Bhoutan repose sur la philosophie du « bonheur national brut », concept conçu par notre quatrième roi, S. M. Jigme Singye Wangchuck, au début des années 70. Le bonheur national brut se fonde sur la croyance selon laquelle le bonheur étant le désir suprême de tout individu, l'État doit avoir pour but et pour responsabilité de créer les conditions permettant aux citoyens de satisfaire ce désir. Nous nous félicitons de ce que le bonheur national brut suscite de plus en plus d'attention dans le monde et nous sommes prêts à partager notre expérience dans ce domaine.

Le Bhoutan est désormais engagé sur la voie irréversible d'une monarchie constitutionnelle démocratique à part entière. Le peuple bhoutanais attend avec impatience 2008, année où la démocratie parlementaire sera introduite. L'année prochaine, le Bhoutan va également célébrer le couronnement officiel de S. M. Jigme Khesar Namgyel Wangchuck et le centenaire de la dynastie Wangchuck. Alors que nous sommes à la veille de ces événements historiques, le peuple bhoutanais se tourne vers ses amis et la communauté internationale pour obtenir leur appui et trouver une source d'inspiration.

Avant de terminer, je souhaiterais évoquer les observations faites hier par la Ministre des affaires étrangères du Népal sur le problème des réfugiés dans les camps au Népal. Ses observations étaient loin d'être objectives et il est important de rectifier les perceptions erronées. Il est malhonnête de sa part d'accuser le Bhoutan de l'absence de progrès dans nos pourparlers bilatéraux, alors qu'on sait très bien que les perturbations du processus bilatéral sont dues à l'instabilité politique dans son pays, perturbations qui ont été accompagnées de fréquents changements de gouvernements et de positions sur ce problème. Le Bhoutan, pour sa part, a toujours été attaché au processus bilatéral et n'a pas dévié des ententes et accords conclus entre les deux pays.

Il s'agit là d'un problème extrêmement complexe qui ne se prête pas à des solutions classiques. L'origine en est l'immigration illégale. Les camps ont été établis sans aucune procédure de filtrage, alors que seules 304 personnes, affirmant être des réfugiés du Bhoutan, sont

arrivées dans l'est du Népal. Les procédures de filtrage ont été mises en place par le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mais après deux ans et demi seulement, et à ce moment là, le nombre de personnes avait atteint le niveau actuel. Compte tenu de la complexité du problème, les deux gouvernements étaient convenus que le processus bilatéral était le seul moyen de trouver une solution. À cet égard, nous nous félicitons de l'offre des États-Unis et d'autres pays concernant la réinstallation dans des pays tiers, car cela permettrait de régler ce problème humanitaire.

Le Gouvernement royal demeure attaché au processus bilatéral, mais il est vivement préoccupé par des questions de sécurité, étant donné l'infiltration de Maoïstes dans les camps et la formation de plusieurs groupes radicaux qui ont déclaré publiquement que leur objectif était de déstabiliser le Bhoutan et de perturber les premières élections parlementaires du pays l'année prochaine.

Pour terminer, je tiens une fois encore à réitérer l'appui sans réserve de ma délégation au Président et je souhaite à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale plein succès dans ses travaux. Je vous remercie. *Tashi delek.*

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elvin Nimrod, Ministre des affaires étrangères, du commerce international, des affaires juridiques et des affaires de Carriacou et de la Petite Martinique de la Grenade.

M. Nimrod (Grenade) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de m'associer aux autres délégations qui ont félicité le Président de son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je voudrais l'assurer de l'appui absolu de la Grenade dans ses efforts pour mener nos importants travaux jusqu'à une conclusion fructueuse et tangible.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, qui a travaillé inlassablement pendant qu'elle assurait la présidence de la soixante et unième session et aux initiatives fructueuses et opportunes qu'elle a prises. En outre, ma délégation voudrait réitérer son appui au Secrétaire général dans ses efforts pour faire avancer l'ordre du jour de l'ONU et accroître l'efficacité de l'Organisation.

Dans ses observations liminaires à l'Assemblée générale, le Président a identifié cinq domaines

prioritaires : les changements climatiques, le développement économique, les objectifs du Millénaire pour le développement, le terrorisme et la réforme de l'ONU. La Grenade salue sa vision de la situation, qui reconnaît les questions cruciales auxquelles le monde a à faire face aujourd'hui, et c'est à travers ce prisme que je voudrais présenter les vues de mon pays.

À propos des changements climatiques, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué récemment la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, et nous sommes convaincus que cette réunion donnera l'élan nécessaire aux prochaines négociations à Bali. En effet, ma délégation se félicite de l'accent tout particulier mis durant cette soixante-deuxième session sur les changements climatiques, et, à en juger par les déclarations qui ont été faites jusqu'à présent, nous sommes encouragés par la volonté générale que nous constatons de préparer un monde meilleur aux générations à venir.

Cet événement, qui s'est achevé récemment, n'est pas notre première tentative. La question des changements climatiques a été abordée à Rio, à la Barbade et à Maurice. Il semble que nous ayons tendance à chanter les louanges de l'engagement et du sacrifice dans ce temple multilatéral. Nos voix résonnent à l'unisson dans ce bâtiment de la sagesse, pour ne laisser qu'une note creuse lorsque nous sortons de cette enceinte et que nous retombons dans la réalité. Comme pour toutes ces conférences, le véritable défi pour nous consiste à transformer ce qui semble être une ferveur religieuse en bonnes actions pour l'ensemble de notre village mondial. Mais nous qui prêchons, nous devons nous aussi nous convertir et passer des résolutions aux résultats.

Alors que nous nous approchons de la Conférence de Bali, nous devons créer une table de négociations qui aille bien au-delà des dimensions du processus intergouvernemental. Cette table doit prévoir une place pour les générations à naître, et une pour la génération présente qui veut, elle aussi, goûter à la prospérité sociale et économique qu'apporterait un nouvel ordre mondial.

En raison de l'élévation du niveau des mers, nous, petits États insulaires, sommes confrontés au spectre des réfugiés environnementaux, d'ailleurs nos populations sont déjà en train d'être déplacées. À titre d'exemple, les Maldives, avec leurs 1 900 îles, ont engagé des dépenses importantes pour ériger des

barrières de protection contre la mer et créer des zones sûres pour la réinstallation de leur population.

Les îles et les pays de faible altitude de ce monde méritent que la communauté internationale réagisse de manière bien plus décidée et responsable. À cet égard, nous nous félicitons de l'enquête sur les dimensions humaines du changement climatique menée aux Maldives.

La Grenade ne le sait que trop, les effets du changement climatique représentent la plus grave menace qui soit pour le développement économique, la paix et la sécurité, et l'existence même des petits États insulaires. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par la Mission du Royaume-Uni ici, à New York, qui a travaillé inlassablement pour mobiliser l'opinion et mieux faire comprendre la menace que pose le changement climatique, faisant ainsi écho aux préoccupations mêmes que nombre de petits États et nations côtières de faible altitude expriment depuis 15 ans.

En fait, ce qui est parfaitement clair désormais pour la Grenade, c'est comment, en un clin d'œil, un pays tout entier peut être réduit à néant. Dans notre cas, il s'est agi de l'œil de l'ouragan Ivan. Les ouragans et les cyclones apparaissent désormais sous des latitudes inhabituelles, plus au sud dans l'Atlantique, touchant ainsi des îles telles que la Grenade, et plus au nord dans l'océan Indien, frappant ainsi les Seychelles pour la première fois en 50 ans. Rien que cet été, deux ouragans de catégorie 5, Dean et Félix, se sont abattus sur les Caraïbes à deux semaines d'intervalle, entraînant des pertes en vies humaines et causant des centaines de millions de dollars de dégâts.

Dans le cas de la Grenade, les destructions se sont élevées au double du produit national brut. Toutefois, avec l'aide de Dieu, la résistance du peuple grenadien, l'assistance de nos amis des Caraïbes et de la communauté internationale, y compris les États-Unis d'Amérique, et sous la direction du Premier Ministre, nous poursuivons nos efforts visant à reconstruire de manière encore plus solide. À cet égard, je voudrais rendre un hommage particulier à la République populaire de Chine, dont l'aide généreuse et l'intérêt porté à notre développement ont été grandement appréciés par le Gouvernement et la population de la Grenade. Grâce à cette aide, la Grenade a été en mesure d'accueillir la Coupe du monde de cricket 2007 dans un nouveau stade, financé et construit par la République populaire de Chine.

Malgré tous les efforts concertés, le changement climatique a entraîné une baisse de notre cote de crédit et la Grenade est aujourd'hui sous la tutelle du Fonds monétaire international. Elle ne peut plus emprunter d'argent pour replanter ses muscadiers, réparer ses infrastructures côtières ou moderniser son industrie du tourisme. Il en résulte que nous avons dû imposer une taxe de reconstruction à notre population, à l'heure où les prix mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires augmentent. Le fardeau économique du réchauffement climatique pèse lourd sur le portefeuille des hommes et des femmes ordinaires dans les rues de la Grenade, les fermiers pauvres, les enseignants qui travaillent durement, et le personnel de nos hôtels. Ce sont ces citoyens ordinaires de nos pays insulaires qui payent le prix des modes de vie des principaux pays pollueurs.

Un nouveau modèle est nécessaire tant au sein du système des Nations Unies que dans les institutions de Bretton Woods. Ce nouveau modèle doit reposer sur la reconnaissance du fait que les petits États insulaires en développement ont une vulnérabilité environnementale et économique qui exige un nouveau système de mesure, de nouvelles règles et un nouveau niveau de soutien.

Alors que nous nous dirigeons vers un accord pour l'après-2012, nous devons fixer des objectifs ambitieux en matière d'atténuation. Ces objectifs sont cruciaux pour nous, car l'élévation de la température des mers provoque déjà le blanchissement des récifs côtiers. La perte de ces écosystèmes a un impact néfaste sur les stocks de poissons, qui sont l'une de nos principales sources de protéine et de devises étrangères.

Le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques a indiqué qu'une élévation de la température d'un degré de plus entraînera une perte importante des stocks de thons et de dauphins. Et pour aggraver encore la situation, aux Seychelles et à Maurice, les stocks de thons plongent encore plus profond à la recherche d'eaux plus froides. Ces dernières années, les prises de pêche ont diminué et les revenus qui y sont liés également. Pour atténuer ces problèmes, il est nécessaire d'investir dans de nouvelles études, ainsi que dans de nouvelles technologies et pratiques de pêche et dans de nouveaux équipements.

Alors que la réunion de Bali approche, la Grenade réitère sa position, élaborée par l'Alliance des

petits États insulaires, et selon laquelle la viabilité et l'adaptabilité des plus vulnérables, tels les petits États insulaires en développement, doivent être les critères fondamentaux autour desquels axer toutes les négociations. Aucune nation ne doit rester à la traîne des efforts pour atténuer les changements climatiques. Tel doit être notre principe directeur, si nous voulons enregistrer des progrès sensibles à Bali.

Parallèlement aux négociations en cours, mon pays et de nombreux autres États insulaires et pays de faible altitude prennent toutes les mesures nécessaires pour atténuer les retombées et les dérèglements liés aux changements climatiques. Les ressources consacrées aux mesures d'adaptation et celles destinées au développement économique sont quasiment indissociables.

La Grenade lance un appel pour que soient parachevés de toute urgence les arrangements institutionnels relatifs au Fonds d'adaptation, de manière à donner la priorité aux besoins des petits États insulaires en développement. En ce qui concerne le Fonds pour l'environnement mondial, nous nous félicitons de l'énergie, de l'enthousiasme et de la souplesse manifestées par son nouvel Administrateur. Nous sommes toutefois déçus par les incidences de son plan d'allocation des ressources. Nous comptons néanmoins renforcer notre coopération avec le Fonds une fois que des réformes l'auront rendu mieux adapté aux besoins des petits États insulaires.

Le changement climatique, l'énergie, le développement économique et les objectifs du Millénaire pour le développement sont indissociables, à tel point qu'à long terme l'on ne saurait négliger l'un d'eux sans risquer d'affaiblir l'écheveau de nos aspirations communes à la paix et à la prospérité.

Tout le monde sait que les femmes sont les plus touchées par la pauvreté et qu'elles sont les plus marginalisées. Alors que l'ONU poursuit son enquête sur la question de l'égalité hommes-femmes et sur la promotion générale des femmes, la Grenade considère que l'autonomisation des femmes est fondamentale pour son propre développement. Nous demandons donc instamment aux autres États de contribuer aux nombreux organes des Nations Unies qui œuvrent à la promotion des femmes et s'emploient à veiller à ce qu'elles aient leur place dans les processus de développement. Nous devons contribuer à leur budget et non à leur disparition, car même les progrès les plus minimes ouvrent la voie à d'autres. À nos yeux, la

promotion des femmes constitue le moteur de progrès socioéconomique le plus puissant qui soit. Investir dans l'égalité entre les sexes dans tous les contextes revient à investir dans la justice sociale, la diversité économique et la stabilité politique.

L'ONU doit montrer l'exemple. Guidée par les principes des objectifs du Millénaire pour le développement, la Grenade œuvre avec zèle à améliorer la condition des femmes. Il y a plusieurs années, quelques femmes seulement occupaient des postes politiques élevées ou autres charges publiques de haut niveau à la Grenade. Aujourd'hui, nous sommes fiers de déclarer que le Cabinet de notre pouvoir exécutif est composé à environ 50 % de femmes et que de nombreuses autres occupent des postes de direction dans la fonction publique.

Nous ne pourrions remédier aux difficultés auxquelles font face les États vulnérables du monde que si nous transformons nous-mêmes notre manière de penser et réformons nos méthodologies. C'est pourquoi nous sommes favorables à la revitalisation de l'Assemblée générale. Ma délégation s'associe à l'appel lancé à augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories, afin que les 192 États et les cinq régions qu'ils représentent puissent être mieux représentés au Conseil. De cette façon, nous pourrions obtenir des résultats appréciables en mettant en place un Conseil fort et plus puissant, qui pourra mieux remplir son mandat de façon équitable, juste et transparente.

La Grenade, si petite soit-elle, a l'honneur de mettre en relief sa contribution modeste mais appréciable à l'instauration de la stabilité en Haïti. Cette année, la Grenade a augmenté le nombre de membres de ses forces de police déployés auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti. Nous encourageons d'autres à accorder leur appui quel qu'il soit, si modeste soit-il, aux efforts déployés dans le cadre des initiatives internationales pour le maintien de la paix. Cependant, nous espérons que très prochainement notre unité et d'autres comme elle ne seront plus nécessaires.

Pour terminer, je dois préciser qu'en dépit des difficultés que j'ai brièvement décrites en ce qui concerne notre viabilité économique et l'intégrité de notre territoire, nous devons rester vigilants face au terrorisme et aux autres menaces à la paix et la sécurité mondiales. C'est pourquoi la Grenade s'en tient résolument à la promesse qu'elle a faite à la

communauté internationale de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et de veiller à ce que les graines de cette plante vénéneuse ne prennent jamais racine sur ses rivages. La Grenade est convaincue qu'un monde libre et démocratique est notre plus grand espoir et promet donc de contribuer pleinement à améliorer la vie de tous dans le monde entier. J'appelle tous les pays, petits et grands, riches et pauvres, à participer encore plus à cette noble tâche.

À l'évidence, nous chantons tous la même chanson de la même partition. Unissons nos voix afin d'amplifier l'action en faveur des citoyens de notre monde. Ce chant doit résonner triomphalement à travers les générations, de manière que, lorsque nos enfants et nos petits-enfants le repasseront fidèlement, ils l'écouteront avec dignité, et non avec mépris.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Lisa Shoman, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize.

M^{me} Shoman (Belize) (*parle en anglais*) : Depuis plus de 20 ans, nous parlons de l'élévation des températures atmosphériques, de la dégradation de la couche d'ozone, de l'élévation du niveau des mers et de l'inondation imminente des zones côtières de faible altitude. Alors que le débat sur le changement climatique éclate enfin, ceux d'entre nous qui voient les changements et s'inquiètent de l'inévitable ont malheureusement toujours à se débattre face à certains intérêts profondément ancrés qui, en dépit des preuves écrasantes dont nous disposons aujourd'hui, continuent d'affirmer le contraire.

Nous centrons notre débat général sur le changement climatique, et ma délégation espère que cette initiative amènera tous les États Membres à prendre de nouvelles mesures énergiques. Ainsi, nous pourrions commencer à introduire les changements qui, selon nous, sont nécessaires pour inverser la tendance qui, pour l'heure, continue de nous mener sur le chemin de la destruction.

Nous disons dès maintenant notre accord à ce que les négociations sur les actions à entreprendre pour remédier au changement climatique soient menées conformément à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Nous souscrivons au principe selon lequel chacun d'entre nous a un rôle à jouer. Ceux qui polluent le plus doivent inverser cette tendance. Ceux qui font partie des plus grands pollueurs doivent prendre les mesures d'atténuation et

les méthodes d'adaptation nécessaires pour aider à inverser cette tendance.

Les pays développés doivent reconnaître les besoins particuliers des plus vulnérables, afin d'appuyer les efforts que nous déployons pour promouvoir le développement durable et nous aider à préparer nos communautés au changement. Nous devons développer notre capacité à entreprendre des actions. Nous devons adopter des pratiques plus viables. Pour y parvenir, nous devons prendre des mesures spécifiques pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il ne suffit pas de dire que nous réduirons les émissions nuisibles. Nous le disons depuis Rio; nous devons le faire.

L'engagement de l'Union européenne en matière de changement climatique est important du point de vue politique, mais nous devons dépasser les gestes symboliques et agir. Les autres régions et pays développés, ainsi que les économies émergentes doivent prendre des mesures d'atténuation substantielles et mettre au point et partager les technologies qui permettront aux économies de fonctionner sans émissions de gaz carbonique ou avec de faibles émissions.

Au Belize, la symbiose entre notre écologie et notre économie est évidente. La production agricole, la pêche, l'extraction de minéraux et l'exploration d'hydrocarbures, ainsi que le tourisme sont tous soumis aux caprices du climat. Devons-nous également subir une inégalité de départ dans le domaine du commerce international, qui atteint rapidement un niveau de crise? Pour mélanger les métaphores, il arrive parfois que la marée montante submerge les bateaux vulnérables.

La communauté internationale ne doit pas perdre de vue le développement dans le débat actuel sur le changement climatique car, comme nous l'avons déjà dit, le développement économique donne aux pays davantage de capacités de remédier au changement climatique. L'attention prioritaire que nous accordons à l'urgence de la situation actuelle ne doit cependant pas nous faire oublier la question aussi urgente, sinon catastrophique, des objectifs en matière de développement, qui est la conséquence de facteurs complexes, notamment du changement climatique et de l'incapacité du système économique international de se réinventer.

Au cœur de la crise réside une méfiance fondamentale, et cela ressort très clairement du cycle

de Doha sur le développement. Doha a produit de dures conséquences pour les pays en développement, en particulier ceux qui dépendent des produits de base et du système des préférences. Nous posons la question : sommes-nous vraiment déterminés à assurer la survie du système commercial multilatéral? Si la réponse est non, nous pouvons nous attendre à voir davantage d'accords bilatéraux et régionaux, ce qui donnera naissance à un mouvement qui nous éloignera de l'idée qu'ensemble, il est plus facile de trouver une solution à nos problèmes communs.

Les débats sur le changement climatique et le débat plus large sur le développement témoignent de la nécessité de concevoir un système multilatéral efficace et légitime, équitable et équilibré, qui fonctionne de manière transparente et soit ouvert à tous. L'existence d'une direction politique responsable qui adhère aux principes fondamentaux de justice et de primauté du droit est encore plus essentielle pour mettre en place ce système et garantir son intégrité.

C'est dans cet esprit de respect du droit et de la justice et de souhait d'équité et de préservation des droits de l'homme que nous poursuivons notre lutte contre la décision de cette instance d'exclure tout véritable débat sur l'inscription du droit des 23 millions de citoyens taïwanais d'être représentés au sein de cette Organisation. Le désir du peuple taïwanais, c'est non seulement de prendre part aux délibérations de notre Organisation, mais, en fait, de s'engager dans le débat sur les questions vitales auxquelles la communauté internationale a à faire face. Nous réitérons notre soutien indéfectible à leurs aspirations et continuerons à élever notre voix en faveur de leur représentation ainsi que de celle du peuple sahraoui qui ne peut pas s'exprimer au sein de l'ONU.

Nous continuons de suivre avec beaucoup de préoccupations la situation au Moyen Orient. La question de la Palestine reste au cœur des conflits dans la région. A cet égard, il est grand temps de réaliser la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous nous associons à ceux qui attendent que la conférence internationale qui devrait avoir lieu dans un proche avenir, aboutisse à des résultats assez importants pour permettre à cette vision de devenir réalité.

L'ONU reste l'institution clef pour faciliter la coopération et établir la solidarité mondiale nécessaire pour résoudre les problèmes économiques, sociaux et

politiques pressants. Son efficacité a été contestée. L'ONU et ses États Membres ont relevé ce défi en s'engageant dans un processus global de réforme visant à refondre le système et à veiller à ce qu'il soit mieux équipé pour satisfaire aux exigences mondiales contemporaines.

Nous nous félicitons de la réforme du système de consolidation de la paix, des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire et nous appelons l'ONU à suivre l'évolution de la situation pour assurer l'efficacité et le respect des mandats et de la Charte des Nations Unies. Le Belize continue à appuyer une réforme globale du Conseil de sécurité. En particulier, nous nous associons aux autres États Membres qui ont demandé un débat davantage axé sur les résultats au cours de la soixante-deuxième session.

Le renforcement de la confiance nécessite un retour à l'essentiel. Pour faire progresser le développement, nous devons en revenir au principe fondamental de l'équité. Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, nous devons en revenir aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de l'État de droit.

S'agissant des changements climatiques, le plus grand défi lancé à notre civilisation, nous devons nous tourner vers la science pour présenter les arguments qui réduiront le scepticisme. Et nous devons en revenir aux principes fondamentaux consacrés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Donnons un sens à l'instant présent. Mettons-nous au travail.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ednane Karabaev, Ministre des affaires étrangères de la République kirghize.

M. Karabaev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Tout d'abord, permettez-moi de me joindre aux autres Membres pour féliciter M. Srgjan Kerim de son accession à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer de la coopération de la délégation de la République kirghize et je lui souhaite, au nom de la délégation kirghize, plein succès dans l'exécution de ses fonctions.

Je tiens à rendre hommage à son prédécesseur, Sheika Haya Al-Khalifa, pour la façon remarquable

dont elle a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

Je saisis également cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à l'occasion de son élection à ce poste élevé de responsabilités et lui souhaite plein succès dans cette importante tâche. Je suis convaincu que sa grande expérience et ses talents diplomatiques lui permettront d'atteindre tous les objectifs de l'ONU.

Sans doute serait-il difficile aujourd'hui de décider du moment où a commencé le nouveau millénaire : avec le passage au nouveau millénaire, avec la tragédie de 2001 ou, en remontant plus loin dans le temps, en 1991 lorsque la structure de l'ordre mondial a été modifiée. Je pense que chacun reconnaîtra, quoi qu'il en soit, qu'une nouvelle ère a commencé : une ère où l'interdépendance des gouvernements est maximale et donc où il existe une plus grande vulnérabilité. Les problèmes sont devenus mondiaux et la mondialisation est devenue locale.

Face à ces dilemmes, le statut de l'Organisation des Nations Unies demeure inchangé : c'est une organisation dont la valeur fondamentale est la promotion de l'éthique et de la solidarité. La formation d'une société civile mondiale et la reconnaissance des droits et libertés universels sous l'égide de l'ONU occupent une place importante dans le processus de consolidation.

C'est là une illustration évidente du fait que la société peut renoncer à la guerre et résoudre ses problèmes par le biais de son potentiel de maintien de la paix. La construction consciente de l'avenir sans un examen et une planification stratégique subséquente du développement socioéconomique est impossible. Il y a 15 ans, à Rio de Janeiro, l'ONU a tenu l'une de ses conférences les plus importantes, qui a défini le développement durable comme l'élément fondamental de l'humanité. Cette idée avait pour principal objectif de créer un mécanisme qui permettrait de résoudre et de prévenir les possibles tensions sociales actuelles et futures dans le cadre de la coopération intergouvernementale et de la formation d'une société civile mondiale.

Dans chaque pays, les relations entre l'État et la société diffèrent. La République kirghize a parcouru un chemin considérable, consolidant les valeurs démocratiques, introduisant une réforme constitutionnelle et une décentralisation fiscale. Cela s'est traduit par la stratégie nationale de développement adoptée par le

Président de la République kirghize, M. Kourmanbek Bakiev, dont l'objectif est d'atteindre le développement durable d'ici à 2010; la stratégie se fonde sur l'autoréalisation et la sécurité de la personne comme bases des changements positifs de l'être humain.

En même temps, nous comprenons que le développement durable à long terme dépend de la stabilité des relations humaines basées sur la capacité de savoir comment utiliser les ressources pour le développement socioéconomique aujourd'hui et ce qu'il faut laisser aux générations futures.

Il y a sept ans, l'Assemblée générale a adopté les objectifs du Millénaire pour le développement, déterminant ainsi les objectifs de l'avenir et les conditions de leur réalisation. La réalisation des 8 objectifs et des 15 défis servira de base à l'initiative mondiale et à la réalisation du potentiel de développement régional.

Toutefois, le niveau de développement régional varie. Cela vaut particulièrement pour les régions montagneuses pour lesquelles une autre stratégie de développement durable tenant compte du potentiel des ressources naturelles de chaque région est indispensable. Outre les éléments géologiques et écologiques, il est important d'établir les caractéristiques économiques et géographiques des régions montagneuses qui nécessitent un système de gestion particulier accordant la priorité à l'autonomie locale. Malgré leur potentiel de ressources important, les régions montagneuses doivent traiter prioritairement le problème du niveau et de la qualité de vie.

À ce sujet, la République kirghize estime opportun de tenir un deuxième Sommet mondial sur la montagne pour permettre d'établir définitivement une politique de développement durable et les normes de droit international correspondantes. En effet, même des différences sociales apparemment superficielles nuisent à l'intégrité sociale de l'humanité. De même, l'égalité dans le respect des droits et libertés et l'établissement de valeurs universelles de respect de la vie nous permettent de réaliser les principes du manifeste de Séville sur la violence qui a estimé que la guerre est un produit de la culture.

La principale source de conflit est en fait le manque de responsabilité sociale.

La stratégie de développement de chaque État devrait faire de la responsabilité sociale une

caractéristique fondamentale des approches de la coordination régionale et mondiale visant à améliorer l'environnement et à limiter les pénuries d'énergie. Les paramètres régionaux de la responsabilité créeront alors un nouveau type de société, qui ne sera plus une société du risque, mais une société de la sécurité.

Je ne doute pas que tous les participants présents aujourd'hui, ainsi que tous les pays qui ont fait des OMD la base de leur développement national, s'efforcent d'instaurer la paix et l'égalité sociales, mais l'avènement d'un ordre mondial à visée sociale exige que soient renforcés les mécanismes de promotion des décisions prises au plus haut niveau. Ces mécanismes doivent comprendre à la fois le suivi des efforts conjoints et des paramètres des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation la plus efficace qui soit des OMD. L'un de ces mécanismes pourrait être l'initiative du Président de la République kirghize de déclarer le 20 février journée mondiale de la justice sociale. Nous prions l'Assemblée générale d'envisager d'adopter une résolution à cet effet à la présente session.

La justice sociale est un des rêves de l'humanité depuis de nombreux millénaires. Il y eut une époque où ceux qui nourrissaient un tel rêve ou qui essayaient de créer une communauté de justice sociale étaient conduits au bûcher. Il y eut une époque où la dictature et l'autoritarisme prospéraient sous le couvert d'un appel à la justice sociale. C'est le décalage entre les nobles buts proclamés et les moyens utilisés pour les atteindre qui a rendu une telle chose possible.

En ce troisième millénaire, les nations ont défini des objectifs de développement dans le cadre d'une société unie. Les moyens employés pour atteindre ces objectifs doivent correspondre à une conscience civique aiguë fondée sur le potentiel de maintien la paix. Nous disposons déjà d'une enceinte où mener un dialogue constructif pour définir la dynamique du maintien de la paix pour le développement de l'humanité. Cette enceinte, l'ONU nous l'offre depuis plusieurs décennies.

Je voudrais depuis cette tribune affirmer l'adhésion de la République kirghize aux buts et aux objectifs de l'ONU qui tendent au maintien de la paix, à la sécurité et à la prospérité de toutes les nations de la Terre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Charles Savarin, Ministre des affaires étrangères, du commerce, du

travail et de la fonction publique du Commonwealth de Dominique.

M. Savarin (Dominique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter M. Kerim de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session et l'assurer de la coopération de la délégation dominiquaise pendant toute cette session. J'adresse des éloges à son prédécesseur, M^{me} Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour sa direction éclairée lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Je tiens aussi à féliciter le Secrétaire général M. Ban Ki-moon de son élection. Je lui souhaite succès et longévité dans son mandat et j'espère que, sous sa direction, l'Organisation des Nations Unies se souciera davantage de la situation dramatique des petits États insulaires en développement, qui sont parmi les plus vulnérables au changement climatique, aux catastrophes naturelles et à la hausse du niveau des mers.

Dans le monde d'interdépendance où nous vivons aujourd'hui, la défense des valeurs fondamentales que sont la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement exige des institutions multilatérales solides. La Dominique estime que seule une ONU forte et sensible à la géométrie variable de sa propre architecture complexe peut servir de fondement à notre aspiration commune à un multilatéralisme efficace et à un ordre international basé sur le respect des règles.

Ces 10 dernières années nous ont appris une leçon importante : à problèmes mondiaux, solutions mondiales, et ces solutions passent par l'action multilatérale. L'ONU est le centre incontesté du multilatéralisme, et nous devons tous être animés d'une volonté inébranlable de donner à l'ONU le pouvoir et l'espace nécessaires pour prendre des mesures efficaces pour protéger la vie, les droits de l'homme, la paix, la justice, la démocratie et l'état de droit.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une Organisation qui ne soit pas seulement guidée par les principes qui ont présidé à sa naissance, mais capable de s'adapter aux problèmes de plus en plus importants en cette ère de mondialisation. Nous avons besoin d'une Organisation efficace qui fasse du développement une priorité absolue tout en étant capable de réagir aux différentes crises qui menacent la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale doit lutter plus résolument contre la pauvreté, car l'écart entre riches et pauvres continue de se creuser. Il est primordial à cet égard d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Nous devons donc renouveler notre engagement à mettre en œuvre les mesures préconisées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris celles qui concernent le droit au développement, l'allègement de la dette et l'instauration de règles commerciales justes et équitables.

Le changement climatique est le problème écologique le plus grave que l'humanité ait jamais connu. Il menace sérieusement la sécurité humaine et compromettra nos chances d'atteindre les OMD. Si nous n'agissons pas collectivement à l'échelle mondiale, la planète deviendra invivable pour la plupart d'entre nous.

Les petits États insulaires en développement sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique, alors que ce sont eux qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre. La hausse du niveau de la mer met en péril l'existence géographique des petits États insulaires en développement, et les îles de faible élévation de l'océan Indien, du Pacifique et des Caraïbes risquent de disparaître tout bonnement au cours des 30 prochaines années ou dans de plus brefs délais encore à mesure que la fonte des calottes glaciaires et des glaciers d'altitude sur tous les continents devient la nouvelle réalité d'un changement climatique non maîtrisé. La disparition des plages et des installations touristiques sur le littoral, conjuguée à celle des infrastructures de communication le long des côtes, serait une catastrophe pour l'économie du tourisme dans la plupart des États insulaires. D'autres régions commencent elles aussi à subir les effets de ces changements climatiques, sous la forme de conditions de sécheresse persistantes suivies d'inondations dévastatrices.

La hausse de la température des océans entraîne la mort et le blanchissement des récifs coralliens, qui à leur tour affectent les stocks ichthyologiques, principale source de protéines des États insulaires. On estime qu'une hausse d'un degré de la température des eaux par rapport aux niveaux préindustriels provoquera un dépeuplement important des stocks de thon et de dauphins pour un grand nombre d'États insulaires.

La hausse de la température des océans favorise par ailleurs la formation de tempêtes tropicales et d'ouragans, dont la région des Caraïbes est victime chaque année. Le changement climatique contribue à la fréquence et à la gravité de ces tempêtes. Nous sommes actuellement au milieu de la saison des ouragans de 2007 et, pendant deux semaines au mois d'août, la région des Caraïbes a essuyé deux ouragans de catégorie 5, les ouragans Dean et Felix. Ces tempêtes ont eu des conséquences graves en Dominique, en Guadeloupe, en Martinique, à Sainte-Lucie, en Jamaïque, au Belize, au Honduras, au Nicaragua et au Mexique. Nous n'en sommes qu'à la moitié de la saison des ouragans, pendant laquelle, selon les prévisions, sept ouragans de catégorie 5 devraient se produire. Il se pourrait bien que le pire soit encore à venir.

Mon pays, la Dominique, a été gravement touché par l'ouragan Dean, qui fut le troisième par ordre d'importance à frapper les Caraïbes depuis 1850. Les vents qui ont soufflé à près de 200 km/h et les précipitations qui se sont abattues sans discontinuer pendant 15 heures sur notre pays ont détruit notre économie agricole, notre infrastructure a été dévastée par les rivières en crue et les nombreux glissements de terrain, et notre parc de logements a été gravement endommagé. Nous apprécions beaucoup la solidarité dont ont fait preuve certains pays de la région et extérieurs à la région et l'aide généreuse qu'ils nous ont apportée juste après la catastrophe, mais nous devons maintenant nous atteler à une difficile reconstruction, dont le coût est estimé à plus de 100 millions de dollars.

La Réunion de haut niveau sur le changement climatique a contribué à souligner que l'inaction face au changement climatique sera lourde de conséquences pour tous les pays, et plus encore pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les négociations sur cette question progressent avec une lenteur déconcertante car elles ne tiennent pas compte de l'urgence du problème pourtant démontrée par la science.

Nous exhortons vivement toutes les nations du monde à se rendre à Bali en décembre, disposées à faire avancer les négociations multilatérales. Il sera essentiel de faire montre de notre volonté politique commune et de notre détermination à déployer des efforts résolus si nous voulons parvenir à un accord sur un régime climatique juste, efficace, souple et ouvert, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur

les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto. Les pays développés et les pays en développement les plus avancés doivent s'efforcer de faire davantage et de tenir compte du fait que les petits États insulaires se trouvent dans une situation d'urgence.

Nous ne cessons d'insister sur le fait qu'il faut faire face à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement en appliquant les mesures énergiques préconisées par la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous demandons que soient intégralement mises en œuvre les prescriptions contenues dans la Déclaration du Millénaire, notamment les engagements en matière de développement et d'éradication de la pauvreté, de protection de l'environnement commun et la réalisation des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Pour donner suite aux engagements contractés lors du Sommet de 2005 en matière de réformes, nous nous félicitons des rapports du Groupe de haut niveau et du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, et nous espérons que la capacité de l'ONU sera renforcée dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement.

L'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale est une grande réussite. Mais elle restera vaine si nous ne veillons pas à sa pleine application. Les petits États comme la Dominique et le reste des États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales doivent recevoir une aide pour s'acquitter de plusieurs obligations au titre de l'application des conventions sur la lutte antiterroriste.

En tant que pays abritant une population autochtone Kalinago, la Dominique est fière du rôle qu'elle a joué dans les négociations qui ont conduit à la récente adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et nous invitons les Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer la Déclaration.

La Dominique applaudit l'Union africaine pour les efforts inlassables qu'elle déploie pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent africain, et nous appuyons la manière dont elle envisage, sur le long terme, l'architecture de la paix et de la sécurité en

Afrique. Dans ce contexte, la Dominique se félicite de l'établissement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour qui, nous l'espérons, contribuera au règlement politique du conflit et mettra un terme à ses conséquences tragiques sur le plan humanitaire pour le Soudan et les États voisins.

Dans notre région, nous sommes favorables à la poursuite de l'engagement de l'ONU et de l'Organisation des États américains en Haïti. Nous exhortons l'ONU à promettre de dépasser son engagement actuel, par le biais de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), afin de concourir à une stabilité économique et un à développement durables en Haïti. Nous apprécions le rôle crucial joué par le Brésil et les autres États Membres qui participent à la MINUSTAH, mais nous devons veiller à ne pas considérer ces interventions comme des réponses de pompiers internationaux, dictées par l'urgence, circonscrivant rapidement des conflagrations politiques et demeurant sur place juste le temps de jeter de l'eau sur les braises d'un conflit qui renaît.

L'origine du problème haïtien est le sous-développement et des périodes prolongées de dictature. C'est par conséquent dans la démocratie et le développement que réside la solution. Un Haïti stable et prospère renforcera considérablement la Communauté des Caraïbes et contribuera notablement au renforcement de l'intégration régionale et aux progrès qui s'ensuivront vers un marché et une économie uniques des Caraïbes.

Les récents troubles violents au Myanmar ne sont guère encourageants quant à la résolution tant attendue des difficultés prolongées qui affectent ce pays dans sa transition vers la démocratie. Nous exhortons les pays influents en Asie du Sud-Est qui entretiennent des relations amicales avec le régime militaire de Rangoun à utiliser leurs bons offices afin à l'appui des efforts déployés par l'ONU pour parvenir à une solution politique et à une réconciliation nationale entre toutes les parties concernées.

La présence continue de la République française, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique dans les Caraïbes devrait constituer une occasion pour ces métropoles de s'engager de manière stratégique; le Canada et l'Espagne devraient quant à eux s'engager auprès des États indépendants des Caraïbes afin de créer dans la région une zone de paix, de sécurité et de prospérité,

qui compléterait l'aide au développement inestimable offerte par la République populaire de Chine, la République bolivarienne du Venezuela, le Japon et l'Union européenne.

Je voudrais souligner l'importance vitale d'établir un système commercial mondial juste, car c'est le seul moyen pour les petits États de survivre à l'ère de la mondialisation. Nous ne voulons pas dépendre d'une aide au développement qui disparaît à vive allure. Nous voulons avoir la garantie que nous serons à même d'écouler les biens et les services que nous produisons à des conditions nous permettant de construire nos économies et d'offrir des emplois à nos citoyens. C'est la raison pour laquelle nous ne cessons d'appeler à la conclusion la plus prompte possible du cycle de développement de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous exhortons les principales nations commerciales à faire preuve d'un esprit de compromis, à se montrer constructives, avec l'appui d'une véritable volonté de s'engager à conclure un accord équilibré qui embrasse le principe du traitement spécial et différencié pour les petits États insulaires en développement et place le développement au cœur de toute accord définitif.

La Dominique a réalisé d'importants progrès dans sa tentative de relever les défis de la libéralisation des échanges et de l'érosion des préférences qui en découle. Cette modification des termes de l'échange a peu à peu ruiné notre principale source de recettes en devises – les exportations de bananes. Les attaques incessantes visant nos exportations de bananes vers l'Union européenne, par le recours continu à l'Organe de règlement des différends de l'OMC, ont un impact négatif sur notre économie en général. En conséquence, nous avons dû subir un programme d'ajustement structurel et prendre des mesures fiscales sévères qui ont exigé des sacrifices de la part de toute la population pour stabiliser notre situation fiscale et économique qui se détériorait. Nous avons franchi un cap et sommes revenus à une période de croissance économique soutenue et, progressivement, nous diversifions notre économie. L'impact de l'ouragan Dean, si vite après, s'avérera par conséquent doublement dévastateur.

Nous travaillons en vue d'établir un nouveau régime énergétique qui réduira considérablement notre dépendance des combustibles fossiles et ralentira l'hémorragie des faibles recettes en devises causée par le coût croissant des produits pétroliers. Nous envisageons d'augmenter notre production d'énergie

renouvelable issue de l'hydroélectricité, qui couvre actuellement 40 % de notre consommation, par le développement de l'énergie géothermique et le recours accru à l'hydroélectricité. Il nous faudra poursuivre notre collaboration avec les partenaires de développement pour rester sur la voie d'une transformation économique réussie.

Une fois encore, je voudrais lancer un appel à l'ONU pour qu'elle se mobilise afin de faire du développement sa priorité absolue. Ensemble, pays développés et pays en développement doivent travailler en étroite collaboration pour relever les défis que présentent les changements climatiques et le développement durable. Nous pouvons travailler ensemble pour combattre la pauvreté et le sous-développement, et pour offrir à tous espoir et dignité. À cette fin, nous devons mettre en œuvre les décisions prises chaque année ici, à l'Assemblée générale. Le moment d'agir est venu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Natanaera Kirata, Ministre des travaux publics et des services publics de la République de Kiribati.

M. Kirata (Kiribati) (*parle en anglais*) : Je transmets les chaleureuses salutations de mon Gouvernement et du peuple de la République de Kiribati, au nom desquels j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole devant cette auguste assemblée cet après-midi.

Permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour exprimer mes sincères félicitations à M. Kerim à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sa sagesse, son expérience et ses talents diplomatiques lui permettront de conduire les travaux de l'Assemblée au succès. Je voudrais l'assurer que Kiribati l'appuiera pleinement dans l'exercice de ses difficiles fonctions.

Je saisis cette occasion pour remercier également son prédécesseur de la manière exemplaire dont elle a dirigé les travaux de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général, ainsi que les membres de son équipe au Secrétariat, pour leur persévérance et leurs efforts inlassables à la poursuite des objectifs de l'ONU. Je félicite notamment le Secrétaire général de la manière remarquable dont il a dirigé l'Organisation depuis qu'il

a assumé ces fonctions importantes et difficiles au début de l'année.

Notre monde se heurte plus que jamais à un certain nombre de menaces graves et de défis majeurs. Chaque année, nous venons de différentes régions du monde pour nous retrouver dans cette belle ville de New York, animés de l'espoir de trouver des solutions pratiques et viables à ces défis. En effet, la situation dans certaines régions du monde ne semble pas s'améliorer et s'aggrave même du fait de crises qui se sont avérées difficiles à régler. Ces défis nous touchent tous en tant que pays distincts, petits et grands, riches et pauvres, développés et en développement. Dans un monde qui se caractérise par la mondialisation et l'interdépendance, il est plus urgent que jamais pour la famille humaine d'établir une coopération constructive et soutenue.

Compte tenu de la complexité croissante des événements qui se produisent dans notre monde et de l'incertitude qui les entoure, en particulier dans le contexte de la mondialisation et en raison de l'apparition de nouveaux défis pour la paix et la sécurité, il demeure crucial que l'ONU continue de jouer son rôle. Kiribati reste disposée à appuyer la réforme de l'ONU.

Nous continuons de penser que la réforme de l'Organisation sert au mieux les intérêts de l'humanité, et nous aimerions voir les processus de réforme progresser et aboutir aussi rapidement que possible pour permettre à l'Organisation de relever efficacement les défis qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité mondiales sur le progrès économique et social.

Toutes les nations aspirent à la paix et au développement économique. Sans paix mondiale, il ne peut y avoir qu'un développement positif minime dans nos pays. Kiribati est résolue, dans la mesure de ses ressources et compte tenu de ses limitations en matière de capacités, à travailler en étroite collaboration avec les autres pays qui partagent ses vues pour assurer la paix et la stabilité mondiales, le développement économique et le progrès de l'humanité. En tant qu'unique organisation internationale multilatérale et universelle, l'ONU demeure la tribune la plus appropriée pour rassembler tous les États qui souhaitent régler les problèmes de caractère mondial, quelles que soient leur taille ou leur richesse.

Les États Membres de l'ONU ne sont que trop conscients du fait que la mondialisation nous a menés à une situation d'interdépendance totale où les

événements survenus dans le monde ont des conséquences sur le bien-être de presque tous les citoyens. Les événements qui se produisent dans une région du monde ont un impact direct sur le reste du monde.

Parfois, cependant, nous sommes tous touchés et impliqués de manière encore plus radicale. Comme d'autres pays moins avancés et d'autres petits États insulaires en développement, Kiribati fait face à de nombreuses contraintes. Notre éloignement des centres mondiaux d'activité commerciale, notre base économique étroite et nos taux de croissance démographique élevés sont des facteurs auxquels nous devons faire face. La croissance rapide et continue des cours mondiaux du pétrole et notre dépendance complète à l'égard des importations de pétrole et de combustible fossile soumettent déjà notre économie à de fortes pressions. Les options qui s'offrent à nous pour atténuer les conséquences négatives de l'augmentation des cours du pétrole dans le monde sont très limitées. Nous devons également faire face à la pandémie du VIH/sida et à la tuberculose, entre autres, qui nous obligent à dépenser les ressources déjà maigres dont nous disposons pour financer notre développement.

La situation économique complexe qui nous caractérise va continuer de saper nos efforts et notre détermination de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus à l'échelon mondial. Pour réaliser nos aspirations de parvenir à un développement économique durable et de partager les bénéfices de la mondialisation, Kiribati voudrait appeler la communauté internationale à envisager une nouvelle stratégie mondiale qui créerait un environnement économique porteur pour les États Membres de cette noble institution les plus désavantagés, tels que le mien propre.

Malgré les défis complexes auxquels nous faisons face en matière de développement économique, nous sommes contraints d'opérer dans un climat d'incertitude. Je parle d'« incertitude » car notre survie en tant que nation et peuple dotés d'une culture et d'un mode de vie distincts courent un risque grave face aux menaces que sont le réchauffement planétaire et l'élévation du niveau de la mer.

Nos îles sont petites et dispersées sur une vaste étendue; la plupart d'entre elles s'élèvent à guère plus de 0,2 mètres au-dessus du niveau de la mer. Pour des

pays tels que Kiribati, le réchauffement de la planète et l'élévation du niveau de la mer constituent des préoccupations majeures en matière de sécurité. Nous devons continuer d'examiner ensemble ces préoccupations en tant que pays distincts et en tant que membres de cette institution collective.

Nous allons continuer de demander à la communauté internationale de parvenir à un accord sur une intervention mondiale intégrée face à ces questions environnementales. Nous allons également continuer de travailler avec les pays qui partagent nos vues pour préconiser une intervention mondiale face à ces questions. En tant que petit pays, Kiribati place une grande confiance dans la communauté internationale pour sa survie, et nous espérons que les appels que nous avons lancés à de multiples reprises à cet organe afin d'examiner cette question cruciale recevront cette fois-ci un appui politique et un engagement plus vigoureux.

Il n'est plus temps de débattre de cette question, car le changement climatique est un fait accompli. Il est temps de passer des paroles à l'action afin de protéger cette planète vivante d'une destruction complète et de la préserver pour de nombreuses générations à venir.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué, le 24 septembre de cette année, une réunion de haut niveau sur les changements climatiques. En soi, cela veut dire beaucoup pour ceux qui vivent actuellement dans le désespoir, la peur et l'incertitude. Nous gardons bon espoir que de nouvelles mesures constructives suivront et qu'un consensus se dégagera bientôt sur une solution globale au problème de l'évolution du climat, avant qu'il ne soit trop tard.

Le terrorisme est une préoccupation constante qui touche tous les pays, grands et petits. Kiribati le condamne sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et maintiendra son appui à la lutte mondiale contre ce fléau.

L'an dernier, à cette époque, Kiribati s'associait à d'autres États Membres de l'ONU pour déplorer que le souhait des 23 millions de Taiwanais de devenir membre de notre Organisation continue d'être ignoré et rejeté. Il est regrettable que la demande d'admission de Taiwan, cette année encore, n'ait pas eu la possibilité d'être entendue de manière équitable par l'Assemblée générale.

Avec une population de 23 millions d'habitants, qui en fait la quarante-septième zone la plus peuplée du monde, Taiwan continue de respecter la Charte des Nations Unies, fondée sur les principes de démocratie, de respect et de compréhension mutuels. Nous estimons que Taiwan et ses 23 millions d'habitants méritent que cette noble institution leur rende justice. Kiribati chérit le fervent espoir que Taiwan sera un jour autorisé à occuper la place qui lui revient dans cette Organisation hautement respectée.

Travaillons tous ensemble à faire de notre monde un lieu meilleur, où les citoyens de toutes nos nations puissent vivre ensemble dans l'harmonie, la paix, la sécurité et la prospérité pendant les nombreuses années à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Hussein Elabe Fahiye, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République somalienne.

M. Fahiye (Somalie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que d'adresser à M. Kerim les sincères félicitations du Gouvernement somalien pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Son mandat intervient à moment crucial pour la communauté internationale, alors que tensions et instabilité refont surface et que l'ONU a entamé une série de réformes mondiales. Ma délégation est persuadée qu'il sera à la hauteur du défi et dirigera cet organe avec compétence pendant la soixante-deuxième session.

Il convient aussi de rendre hommage à celle qui l'a précédé, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour le talent avec lequel elle a dirigé les travaux et pour la manière exemplaire dont elle a animé les débats de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, durant l'une des périodes les plus éprouvantes qu'ait connues l'ONU.

Qu'il me soit également permis d'adresser, au nom du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, mes sincères félicitations au nouveau Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, diplomate de premier ordre qui fait maintenant bénéficier l'ONU de sa grande expérience. Ces compétences seront cruciales pour remplir les nouvelles fonctions qui sont les siennes. Nous sommes convaincus qu'il saura incarner l'espoir qui maintiendra vivace l'idéal des Nations Unies pendant les années à venir.

Je saisis cette occasion pour féliciter M^{me} Asha-Rose Migiro de sa nomination au poste prestigieux de Vice-Secrétaire générale.

Le Président assume de nouveau la présidence.

L'un des grands principes de la Charte des Nations Unies réside dans le maintien de la paix et de la sécurité et consiste donc à prendre des mesures efficaces pour prévenir et combattre les atteintes à la paix et à la sécurité mondiales. C'est fort de cette conviction que je me présente devant cet organe pour souligner les inquiétudes du Gouvernement fédéral somalien quant aux questions politiques et de sécurité liées aux rôles qui doivent être assumés par la communauté internationale.

Nous avons malheureusement l'impression que nos énormes efforts pour édifier la nation et renforcer les institutions gouvernementales se heurtent à une réticence et des blocages inexplicables. L'action collective de cet organe mondial était plus cohérente et vigoureuse, jusqu'à très récemment, lorsqu'il s'agissait de venir au secours de nations en grande difficulté. Cette attitude incompréhensible est notamment illustrée par l'adoption longtemps repoussée d'une résolution sur le déploiement rapide d'une mission de maintien de la paix en Somalie. Si elle perdure, cette position ne fera que révéler un manque d'engagement et constituera une tolérance indirecte de l'agonie prolongée du peuple somalien. Nous appelons l'ONU à apporter sans délai son appui au déploiement de forces multinationales.

Le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie a entamé avec diligence la mise en œuvre des tâches prévues par notre Charte avant la fin de la période de transition, en 2009, tâches qui consistent entre autres à assurer la transformation démocratique, à mettre en place une légalité constitutionnelle permanente, à établir une société démocratique multipartite et à créer des administrations régionales autonomes. Les institutions fédérales chargées de cette mission ardue travaillent dur pour doter la nation d'une constitution fédérale qui entérine ces obligations fondamentales, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère de tranquillité pour le peuple somalien.

Les efforts du Gouvernement fédéral ont abouti à la tenue d'une conférence de paix et de réconciliation nationale en Somalie cette année, preuve que le sentiment national se reconstitue au sein de notre société et qu'un processus d'autoguérison a débuté.

Malgré des perturbations dues à des manœuvres d'intimidation de la part d'éléments terroristes qui essayaient de prendre l'événement en otage, la conférence s'est soldée par un succès. Des représentants de la société somalienne, d'origines sociales diverses, ont participé à la conférence et ont abordé les questions préoccupantes, sous tous leurs aspects. À cet égard, nous rendons un hommage tout particulier à l'aide fournie par les forces éthiopiennes et la Mission de l'Union africaine en Somalie menée par l'Ouganda, qui ont efficacement affronté les terroristes, lesquels sont en train de disparaître progressivement.

Je tiens à souligner ici que l'enjeu de la lutte contre le terrorisme est la paix, la sécurité et le bien-être des personnes comme des nations. Nous sommes d'avis que la seule réponse viable au terrorisme est une réponse collective de toutes les nations; c'est pourquoi le système des Nations Unies a un rôle central à jouer et des contributions cruciales à apporter dans bien des aspects de la lutte antiterroriste, allant de la promotion de la primauté du droit et de l'établissement de systèmes de justice pénale efficaces à des mesures pour veiller à ce que les pays aient les moyens de lutter contre le terrorisme. Aucune autre institution n'a les moyens d'unir les nations dans la lutte contre ce mal, et il n'y a pas de meilleure enceinte où les nations puissent concevoir leurs mesures protectrices.

Nos efforts d'édification de la nation, de rétablissement de la paix et de la stabilité, de règlement du conflit, de reconstruction et de réhabilitation ne peuvent avoir l'effet escompté si les ressources de financement requises et le matériel et les fournitures nécessaires ne sont pas mis à notre disposition alors que la discorde institutionnelle cède la place à une immense aspiration à reconstruire le pays. Nous renouvelons une fois de plus notre appel en faveur d'une conférence d'annonces de contributions, et demandons instamment à la communauté des donateurs de montrer leur volonté réelle d'organiser et de convoquer une conférence internationale des donateurs, en collaboration avec le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

Un autre domaine où la nécessité d'une action rapide se fait sentir est celui des besoins humanitaires en Somalie. Comme tous les Membres le savent, la longue guerre civile et les conflits fragmentaires qui ont persisté au cours des 20 dernières années ont été exacerbés par des catastrophes naturelles qui ont non seulement dévasté les institutions publiques et privées,

mais ont aussi déchiré le tissu socioéconomique de la société et contribué à des crises humanitaires graves. Nous demandons à la communauté mondiale d'apporter des contributions généreuses et de travailler en étroite collaboration avec les autorités somaliennes pour veiller à ce que l'accès humanitaire soit assuré aux populations les plus vulnérables. Satisfaire à ces besoins humanitaires jettera en définitive des bases solides pour le relèvement, la reconstruction et le développement futurs.

Le moment présent est un tournant historique qui appelle des initiatives audacieuses de la part du Président de l'Assemblée générale, auquel il est demandé de fournir, en conjonction avec le Secrétaire général, la vision et la force de conviction nécessaires pour faire en sorte que l'ONU aille de l'avant et affronte la multitude de défis auxquels l'Organisation est exposée. Nous ne doutons pas qu'en collaborant étroitement nous saurons relever les défis qui nous attendent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gonzalo Gutiérrez Reinel, Vice-Ministre et Secrétaire général des affaires étrangères de la République du Pérou.

M. Gutiérrez Reinel (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session est pour le Pérou une garantie que le poste sera occupé par une personne d'expérience et dotée d'une capacité de travail peu commune. Je suis certain que la manière dont vous vous acquitterez de votre tâche renforcera les principes de dialogue et de concertation qui orientent les efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue d'aboutir à des compromis réalistes contribuant au bien-être quotidien de l'humanité.

Le 15 août, un tremblement de terre dans la ville de Pisco a durement frappé les populations du sud du Pérou, entraînant la perte de précieuses vies humaines, ainsi que d'énormes dégâts matériels. Le peuple péruvien est profondément reconnaissant de la réaction immédiate et généreuse de la communauté internationale, ainsi que de l'action rapide mise en œuvre par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. L'appui de ce dernier a démontré combien l'action solidaire peut être déterminante en situation de crise et a contribué à l'action du Gouvernement pour fournir des secours d'urgence aux victimes. Nous exprimons notre sincère reconnaissance pour la coopération qui nous a été

fournie, et qui est désormais canalisée par le Fonds de reconstruction du sud de mon pays.

La stabilisation et la croissance de l'économie péruvienne au cours des 76 derniers mois suscitent la confiance et créent des attentes au niveau national et international. Nous sommes convaincus que les investissements et la participation des forces productives permettront de maintenir cette croissance soutenue et de donner corps à la possibilité de consolider un modèle et un projet national de sérénité sociale et de développement.

Au cours de sa première année au pouvoir, le Président de la République, M. Alan García, a jeté les bases d'une croissance plus dynamique du pays. Il importe désormais de consolider, en leur donnant un contenu positif et pratique, la démocratie, la gouvernance et la stabilisation économique du pays, afin que les statistiques de croissance suscitent la confiance et la participation nationale et se traduisent par la transparence, l'équité, la justice et la paix sociale.

La lutte contre la pauvreté et les inégalités constitue actuellement le défi le plus redoutable que doivent affronter la politique nationale et la politique étrangère du Pérou. Nous sommes convaincus que la dignité de l'être humain et son bien-être sont au cœur de la gestion gouvernementale, et que les indicateurs économiques doivent se fonder sur le bien-être de toute notre population sans distinctions. C'est pourquoi le Gouvernement péruvien a fondé sa politique sociale sur la notion de participation à la production, sur l'accès à l'éducation et aux technologies novatrices, ainsi que sur le développement territorial des institutions et le soutien à la population. Pour cela, nous sommes partis de l'application de la Stratégie nationale de développement rural et de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, afin de nous attaquer à la malnutrition infantile chronique. D'importants projets d'infrastructure routière complèteront l'inclusion des régions montagneuses et de l'Amazonie dans le développement du pays.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Pérou s'est fixé comme objectif concret de réduire le taux de pauvreté des 50 % actuels à 30 % en 2011; nous espérons aussi réduire de 25 % à 16 % le taux de malnutrition chronique et assurer la fourniture d'eau potable et d'électricité à 90 % des citoyens.

De même, nous souhaitons parvenir à éradiquer l'analphabétisme, à réduire l'emploi dans le secteur non structuré de 53 % à 35 %, à créer un million et demi d'emplois et à faire tomber la dette extérieure de 24 % à 13 % du produit intérieur brut.

La nouvelle direction que le Gouvernement donne à l'action de l'État repose sur la décentralisation. Le plan stratégique de décentralisation ne signifie pas le simple transfert de ressources ou la réalisation de travaux publics dans l'intérieur du pays. Aujourd'hui, les régions peuvent coordonner leur propre plan de développement en distribuant efficacement plus de 80 % du budget national, en se rattachant et en s'intégrant progressivement à l'ensemble du pays, et en favorisant une meilleure répartition de la population et des revenus par le biais d'un processus d'institutionnalisation nationale propice à une meilleure prise en charge de l'environnement.

Le Pérou est devenu l'un des pays émergents de la région grâce, ces huit dernières années, à la croissance continue de son économie. Sa situation stratégique dans le Pacifique sud-américain, le bon fonctionnement d'un cadre juridique moderne qui encourage l'investissement et les exportations, la diversité de ses ressources naturelles, la diversification croissante du Pérou sur les marchés mondiaux et la stabilité politique et macroéconomique sont des atouts qui garantissent la promotion d'un processus authentique de développement accompagné de l'intégration sociale. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Face à l'incertitude des négociations du Cycle de Doha, et sur la base d'une évaluation prudente des possibilités effectives d'intégration dans la sous-région andine et en Amérique latine, le Pérou concentre ses efforts sur la conclusion avec ses principaux partenaires commerciaux de traités de libre-échange qui visent à compléter les schémas d'intégration régionale et sous-régionale et les négociations commerciales multilatérales. Le Pérou dispose, avec la Communauté andine, qui comprend mon pays, la Colombie, l'Équateur et la Bolivie, d'une excellente zone de libre-échange. Il a également conclu un traité de libre-échange avec le Chili et les États-Unis, et il est en train de négocier des instruments similaires avec le Canada et le Mexique. Et il prévoit également de commencer bientôt des négociations avec les pays d'Amérique centrale. Nous avons fini de négocier un accord de libre-échange avec Singapour. Les

négociations avec la Thaïlande ont abouti à un accord préliminaire, et nous avons entamé les négociations sur un accord de libre-échange avec la République populaire de Chine. Nous avons également commencé à négocier un accord d'association entre la Communauté andine et l'Union africaine. En outre, le Pérou accorde la priorité à la promotion de négociations avec la Corée, le Japon, l'Inde, la Russie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Nos objectifs sont clairs : garantir l'accès aux marchés de nos principaux partenaires commerciaux, établir des règles et réglementations commerciales justes et prévisibles qui complètent l'ensemble de normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), diversifier les marchés pour nos exportations de biens et de services et attirer les investissements et les technologies nécessaires à la modernisation de nos structures de production afin de pouvoir réduire la fracture technologique et d'avoir les moyens de moderniser notre infrastructure physique dans l'optique d'une compétitivité accrue de notre pays.

À la suite des résultats d'expériences utopiques régressives menées en Amérique latine, nous sommes convaincus que le modèle d'intégration à l'économie mondiale adoptée par le Pérou, outre qu'il consolide l'expansion économique régionale, permettra d'assurer la participation de la grande majorité de la population aux bénéfices du système grâce à des améliorations concrètes de ses conditions de vie quotidiennes. Ceci donnera ainsi aux populations le sentiment d'appartenir à leurs institutions sociales et d'être des citoyens à part entière. Elles auront également le sentiment d'être des agents des transformations socioéconomiques et de participer au renforcement du système démocratique.

Dans le cadre de cette intégration, mon pays assume également des responsabilités internationales croissantes. Dans le contexte de cet effort et de ce dialogue, nous avons le très grand honneur de pouvoir organiser le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne, ainsi que le sommet de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui se dérouleront tous les deux au Pérou en 2008.

Les progrès technologiques extraordinaires, en particulier dans le domaine de l'informatique, l'émergence de nouvelles puissances, l'insécurité énergétique, les changements climatiques, l'inégalité et la pauvreté croissantes, ainsi que les nouveaux défis

lancés à la sécurité internationale, sont la marque d'une scène internationale en mutation et de plus en plus complexe, à laquelle les États et les institutions internationales doivent s'adapter. La société mondiale est unie par les processus de production, les échanges commerciaux, les flux financiers, la révolution numérique des télécommunications, etc.

C'est dans ce contexte compliqué que le Pérou a participé aux travaux du Conseil de sécurité et aux opérations de maintien de la paix. À l'heure actuelle, les Forces armées du Pérou sont présentes au Soudan, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Érythrée, au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Haïti.

Le Pérou accorde une importance particulière à la coopération avec Haïti, ayant assumé en janvier la coordination du Groupe des Amis d'Haïti au Conseil de sécurité. À ce titre, nous sommes favorables au renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une durée d'un an, ainsi qu'à la réorientation progressive de ses travaux dans le sens du développement, en appui à ses tâches pluridimensionnelles et pluridisciplinaires. Nous fournissons actuellement un contingent de soldats péruviens auquel nous espérons pouvoir ajouter bientôt un corps de génie.

Notre Représentant permanent à New York a présenté un projet de résolution qui demande, entre autres choses et de toute urgence, que les annonces de contribution soient honorées, conformément aux priorités définies par le Gouvernement haïtien, notamment pour ce qui est des projets de coopération visant à éradiquer la pauvreté, améliorer les services de santé de base et renforcer les institutions nationales. Nous espérons que ce projet de résolution fera le consensus au Conseil afin que les contributions internationales faites à Haïti puissent se poursuivre.

En mai dernier, le Pérou a organisé, en collaboration avec la Norvège et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence de Lima sur l'interdiction des bombes à sous-munitions, assumant un rôle de chef de file dans la région en faveur du Processus d'Oslo. Au cours de la conférence, le Pérou a présenté aux 69 délégations des pays participants une proposition visant à élaborer une déclaration de la région d'Amérique latine faisant de cette dernière une zone exempte de bombes à sous-munitions, lesquelles frappent sans discrimination les

populations civiles. Cette initiative a déjà reçu l'appui de nombreux pays de notre région.

Le Pérou est également attaché à l'application effective de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Le Pérou met la touche finale aux préparatifs d'un plan d'action national de lutte contre les mines antipersonnel, avec l'intention de parachever le déminage de notre frontière septentrionale en collaboration avec le pays frère qu'est l'Équateur.

De même, mon pays est fermement résolu à déployer les efforts nécessaires à la réalisation d'un désarmement complet et à la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que de leurs vecteurs, lesquels constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. À ce titre, nous appuyons le renforcement et l'universalisation des accords multilatéraux contraignants conclus en la matière. Dans ce contexte, le Pérou a organisé, en novembre 2006, un atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, auquel ont participé la plupart des pays de la région.

L'Assemblée générale est le forum où les pays à revenu intermédiaire peuvent participer effectivement à la mise au point de réponses efficaces aux conflits et aux nouvelles menaces. C'est pourquoi nous appuyons énergiquement toute réforme qui en garantisse le renforcement, ainsi que sa capacité à s'adapter aux changements et aux besoins les plus urgents de l'ordre du jour international. Pour accroître la légitimité de l'Assemblée, il importe d'accélérer les procédures et de réduire le nombre des questions inscrites à son ordre du jour. Une autre priorité doit être d'agir avec une plus grande efficacité contre les violations des droits de l'homme. Pareillement, il est impératif de réformer le Conseil de sécurité de manière à le rendre plus efficace, plus transparent et plus représentatif ainsi qu'à perfectionner ses méthodes de travail. De même, nous tenons à attirer l'attention sur le Conseil économique et social, qui est fondamental pour mieux coordonner les stratégies de coopération en faveur du développement, ainsi que l'aide d'urgence.

La donne internationale crée une multitude de défis pour le système mondial chargé de promouvoir et de défendre les droits de l'homme. Une dichotomie demeure entre sécurité et liberté individuelle, avec pour toile de fonds la pauvreté et les inégalités qui frappent la grande majorité des habitants de la planète et portent atteinte à la dignité humaine. Le Conseil des

droits de l'homme récemment créé et le système afférent devraient permettre de mieux faire face à ces défis.

Les débats de ces derniers jours, ici à l'ONU, montrent que les changements climatiques constituent un problème mondial qui exige de la part de la communauté internationale une réaction collective fondée sur un engagement universel et multilatéral. Le Pérou participe à cet effort mondial à travers une politique de gestion des forêts tendant à réduire les émissions liées à la déforestation. De même, nous avons progressé dans la mise en œuvre de notre stratégie nationale sur les changements climatiques en renforçant nos capacités nationales de manière à maximiser l'utilisation des ressources humaines et financières. L'ampleur du problème est telle qu'il importe de fixer des objectifs autrement plus ambitieux que les précédents en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Pérou nourrit de grands espoirs quant aux résultats de la réunion qui se tiendra prochainement à Bali et œuvrera à l'élaboration d'un programme commun qui permettra d'ouvrir au plus vite les négociations sur la définition du futur régime international, dans l'espoir que ces négociations aboutissent en 2009 au plus tard.

L'Année internationale de la pomme de terre sera officiellement proclamée au Siège de l'ONU le 19 octobre prochain. Cet événement est particulièrement important pour mon pays dans la mesure où la pomme de terre vient du Pérou et que c'est là qu'elle trouve sa plus grande diversité génétique. La culture de la pomme de terre a été développée en des temps immémoriaux par les civilisations à l'origine du Pérou d'aujourd'hui; elle est l'un des principaux aliments de la planète. Le Pérou a proclamé l'année 2008 Année nationale de la pomme de terre et a programmé une série d'activités d'information et de recherche dans différents secteurs au titre de sa contribution au programme de travail de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Pour terminer, j'indiquerai que le Pérou s'emploie avec énergie à appliquer et à affermir les buts et les principes de paix, de coexistence pacifique et de développement qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, tout particulièrement au sein du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme. Fidèle à cet engagement, le Pérou continuera de promouvoir le dialogue et la concertation entre les peuples du monde. C'est la raison pour laquelle il a

présenté sa candidature au Conseil économique et social, ainsi qu'à la Commission de consolidation de la paix, et qu'il espère recevoir l'appui de tous les membres de l'Assemblée générale afin de concourir à faire du monde un lieu plus sûr et plus équitable dans lequel le développement soit à la portée de tous.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République hellénique, S. E. M. Yannis Valinakis.

M. Valinakis (Grèce): Les grands défis et problèmes rencontrés à l'échelle mondiale et régionale demandent des réponses urgentes et cohérentes. Les responsabilités et le rôle de l'ONU, s'agissant d'assurer une prise de conscience et une unité de direction, sont maintenant encore plus importants et accrus. C'est exactement pour cela que le respect des résolutions de l'ONU devrait être la première priorité de tous, y compris de ceux qui sont élus pour représenter l'Organisation et ses institutions.

Je voudrais féliciter S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, qui fut juste la troisième femme dans l'histoire de l'ONU à tenir le poste de président de cette assemblée, pour ses efforts visant à promouvoir les buts et les principes sur la base desquels notre organisation a été fondée.

J'exprime aussi notre appréciation au Secrétaire général pour ses efforts incessants tendant à sauvegarder la paix et la sécurité internationales ainsi qu'à maintenir vifs l'autorité et le rôle de l'Organisation à cet égard.

La Grèce s'associe entièrement à la déclaration faite par le Premier Ministre du Portugal au nom de l'Union européenne. Nous voudrions tout de même ajouter quelques mots sur les grandes questions inscrites à notre ordre du jour pour la période qui suit.

(l'orateur poursuit en anglais)

La fin de la guerre froide a ouvert une ère nouvelle dans les relations internationales, qui a désamorcé la menace d'un affrontement militaire entre les deux blocs. Malgré cela, la communauté internationale reste en proie à de violents conflits internes, à des guerres civiles et à d'autres types d'atrocités à grande échelle qui occasionnent d'immenses ravages et infligent de terribles souffrances à des millions de personnes.

Pourtant, les conflits interétatiques et intra-étatiques ne représentent pas les seules menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. De nouveaux dangers et problèmes se font jour. La prolifération des armes de destruction massive en est un particulièrement grave. La criminalité organisée et la traite des êtres humains peuvent elles aussi être un facteur de déstabilisation et alimenter les guerres civiles. La pauvreté extrême qui sévit dans de nombreuses régions du monde, la décomposition de certains États, les crises humanitaires à grande échelle, les maladies infectieuses mortelles ainsi que la dégradation de l'environnement et les catastrophes écologiques sont autant de phénomènes dévastateurs.

Nous louons le Secrétaire général d'avoir organisé la semaine dernière une réunion de haut niveau sur les changements climatiques, car les questions environnementales risquent de soulever les problèmes les plus graves pour nos sociétés. J'espère qu'une stratégie mondiale, de portée générale et sur le long terme pourra bientôt être conçue afin de préserver notre planète, notre avenir et celui de nos enfants.

Maîtriser et pallier les changements climatiques est l'un des plus grands défis à relever dans les domaines de l'environnement et du développement. Faute d'agir rapidement contre les problèmes qui en découlent, nous risquons tous d'en faire douloureusement les frais. Nous devons intervenir en temps voulu et par étapes, en renforçant nos capacités nationales et internationales afin d'éliminer les causes, d'atténuer les effets et de créer des synergies qui permettront d'obtenir des résultats précis et mesurables dans un avenir proche. Pour preuve de l'intérêt que la Grèce attache à l'environnement, la présidence grecque du Réseau Sécurité humaine a décidé d'axer ses efforts sur le lien entre les changements climatiques et la sécurité humaine.

Cet été, les feux incontrôlés ont provoqué des dommages considérables dans mon pays. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à la communauté internationale pour exprimer notre reconnaissance et remercier tous les pays et amis qui nous ont prêté un concours et une aide inestimables.

Servir la cause de la paix n'est pas chose facile. Atteindre la paix et la stabilité internationales suppose d'affronter les problèmes dans leur globalité et de satisfaire à un certain nombre de conditions. Nous devons donc nous atteler énergiquement à régler les conflits en suspens tout en luttant contre l'injustice

profonde, les inégalités, la violence, l'exclusion sociale, la pauvreté extrême, la famine, l'analphabétisme et l'incompréhension entre les cultures.

Dans le traitement des problèmes structurels profondément ancrés qui alimentent les conflits, la consolidation de la paix doit être le trait d'union entre la sécurité et le développement. La bonne gouvernance, l'état de droit, des institutions démocratiques fortes, le respect des droits de l'homme et l'aide au développement sont autant d'éléments cruciaux pour réduire les conflits d'aujourd'hui.

Le terrorisme est sans nul doute l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité, qui met en péril les fondements même de nos sociétés démocratiques, et les mesures prises pour le combattre doivent être conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale par l'Assemblée générale a été une réalisation majeure, et sa pleine mise en œuvre devrait être une priorité pour tous les États Membres. À cet égard, je tiens à souligner l'importance que mon pays attache à la conclusion des négociations en cours concernant l'élaboration d'une convention générale contre le terrorisme international; ce serait là un ajout précieux au cadre juridique de la lutte antiterroriste.

Face à toutes les menaces et à tous les défis qui dépassent les frontières étatiques, nous avons besoin d'une conception plus globale de la sécurité collective, qui soit fondée sur le respect et sur la justice comme conditions indispensables à la paix, ainsi que sur la solidarité comme préalable à la sécurité, d'où la nécessité que tous s'engagent à promouvoir le développement durable. Mais par-dessus tout, il faut un engagement dans l'action politique collective, ce qui passe par un renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

La prévention rapide, complète et cohérente des conflits est au cœur du mandat des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des stratégies intégrées et à long terme pour remédier aux causes de conflit profondes sont nécessaires. Le rôle de l'ONU dans la gestion et le règlement des conflits et la prévention de leur récurrence devrait donc être renforcé. Les organisations régionales internationales doivent aussi jouer leur rôle efficacement à cet égard, et les traités internationaux doivent être respectés.

L'ONU a été créée parce que tous les États se sont résolus à ce que l'action collective soit la seule base pour prendre des mesures afin de répondre aux problèmes communs de notre monde. Nous n'avons que les valeurs communes énoncées dans la Charte des Nations Unies pour guider nos efforts et nous indiquer les valeurs et les principes justes qui doivent nous unir – la liberté, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité, le règlement pacifique des conflits, le respect, le multiculturalisme, la tolérance et des sociétés ouvertes, et le dialogue entre voisins, entre nations, et entre les religions et les cultures. La politique étrangère et de sécurité de la Grèce est fondée précisément sur ces principes et ces valeurs. Nous défendons le règlement pacifique des différends, le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire, et la promotion de relations de bon voisinage.

Je regrette profondément de constater que, 33 ans après l'invasion turque de 1974, la République de Chypre reste une île divisée. La Turquie continue d'occuper une partie d'un État Membre de l'ONU et de l'Union européenne avec plus de 40 000 soldats, en violation des résolutions de l'ONU et du droit international. Notre objectif indéfectible demeure le retrait de toutes les troupes d'occupation et la réunification de l'île, dans le contexte d'une fédération bizonale et bicommunautaire. Dans cette perspective, les résolutions pertinentes de l'ONU et les principes et valeurs de l'Union européenne offrent un cadre clair en vue d'un règlement global accepté par les deux communautés.

La Grèce a toujours accueilli favorablement les initiatives de l'ONU pour trouver une solution juste et viable à la question de Chypre. Dans cet esprit, nous soutenons résolument l'application rapide de l'accord du 8 juillet 2006, qui a été conclu sous les auspices de l'ONU. Nous continuerons à faire tout notre possible pour aider les deux communautés à trouver une solution convenue, ne serait-ce que parce qu'elle encouragerait sensiblement le développement de l'amitié et de la coopération entre la Grèce et la Turquie. Nous encourageons vivement la Turquie à faire preuve de la volonté et de la souplesse nécessaires pour aller dans ce sens.

Notre politique étrangère est fondée sur les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est dans cet esprit que nous abordons nos relations avec la Turquie voisine. La Grèce a pris des dispositions et des initiatives spécifiques pour

continuer d'élargir et de renforcer sa coopération avec la Turquie dans tous les domaines. Dernièrement, cette coopération s'est encore accrue dans le domaine économique, mais aussi dans le secteur de l'énergie. Nous estimons qu'une Turquie démocratique avec une orientation européenne claire, une Turquie qui répond aux exigences et aux critères européens énoncés dans le cadre de négociation avec l'Union européenne, peut contribuer à la stabilité de notre région du monde. C'est pourquoi, nous soutenons les aspirations européennes de la Turquie. La Turquie doit, toutefois, montrer concrètement son engagement sans équivoque en faveur des principes de bon voisinage et de règlement pacifique des différends avec tous ses voisins. En tout état de cause, la Grèce a maintes fois répété, d'entrée de jeu, que le respect par la Turquie de toutes les conditions devrait lui permettre de devenir membre à part entière.

Les relations de bon voisinage sont la pierre angulaire sur laquelle les pays d'Europe du Sud-Est doivent bâtir un avenir commun européen de paix, de stabilité et de prospérité. La perspective européenne des pays de notre région a constitué un choix stratégique pour la Grèce. Notre vision consiste à transformer notre voisinage en une région qui soit semblable au reste de l'Europe – une zone de paix, de démocratie et de prospérité. En tant que membre de l'UE et de l'OTAN le plus ancien de la région, mon pays œuvre résolument et de façon constructive à créer les conditions nécessaires à de bonnes relations de voisinage, à la compréhension mutuelle et à la stabilité dans les Balkans.

L'amélioration de la coopération régionale, l'établissement de relations de bon voisinage et la recherche de solutions mutuellement acceptables aux questions en suspens qui concernent les pays voisins sont des préalables essentiels à l'intégration plus avant des pays candidats du Sud-Est de l'Europe dans les institutions euro-atlantiques. Les actes et propos provocateurs à connotation irrédentiste sont incompatibles avec les principes de l'ONU et les valeurs européennes communes. Ils empoisonnent le climat de compréhension dont nos peuples ont besoin, et sont contraires à l'idée européenne. Dans ce contexte, les résolutions 817 (1993) et 845 (1993) du Conseil de sécurité, qui préconisent une solution mutuellement acceptable à la question de l'appellation de l'ex-République yougoslave de Macédoine, doivent être respectées dans la pratique par tous.

Nos efforts en vue d'assurer un avenir véritablement européen pour les Balkans resteront infructueux si nous ne parvenons pas à trouver un règlement viable et durable pour le statut futur du Kosovo. Nous restons convaincus que cet objectif ne peut être atteint que si, d'une part, des compromis effectifs entre les deux parties sont obtenus dans le cadre des négociations en cours, et si, d'autre part, le règlement est légitimé par une résolution du Conseil de sécurité. En tout état de cause, il s'agit d'un problème européen par excellence, et le rôle de l'Union européenne sur cette question est déterminant.

Je ne peux songer à aucun autre conflit qui ait sollicité autant l'attention d'un nombre si important d'acteurs pendant aussi longtemps que le conflit au Moyen-Orient. Nous sommes tous conscients des défis aux dimensions multiples auxquels nous devons faire face dans cette partie du monde. Et nous nous accordons tous à estimer que la nature de ces défis est telle que ceux-ci ne concernent pas seulement les peuples de la région, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale. En dépit des divergences que nous observons parmi nous, il est un élément crucial et commun à tous qui est la nécessité de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient sur la base d'une solution à deux États qui garantira la sécurité, le respect mutuel et un avenir équitable pour tous. Tel est notre objectif commun, et la Grèce y est profondément attachée.

Les progrès accomplis par l'Afrique au cours des dernières années sont aussi significatifs qu'indéniables. Ils se caractérisent par la croissance économique, la gestion des crises et une détermination à prévenir les conflits. L'ONU, qui est profondément engagée dans le maintien de la paix et dans le domaine de l'aide au développement, a trouvé dans l'Union africaine et dans les organisations régionales africaines un partenaire décisif pour le succès de ce processus. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que les organisations régionales africaines, pourrait bien être la clef du succès pour vaincre les difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée aujourd'hui. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création de l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui en associant les forces des Nations Unies et de l'Union africaine, montre la voie de l'avenir pour le Darfour et pour l'ensemble du continent.

La coopération internationale dans le domaine du développement est l'une des priorités de la politique étrangère grecque.

Notre organisme national de développement, l'Agence hellénique pour le développement, met en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU dans le cadre fixé par l'Union européenne et des principes suivis par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tout en mettant l'accent sur notre héritage culturel. Nos projets humanitaires et de développement dans 46 pays visent à lutter contre la pauvreté, la maladie, la malnutrition, le manque d'accès à l'eau potable, et de remédier aux conséquences des catastrophes naturelles et des conflits, tout en protégeant les droits de l'homme. Nous nous efforçons de nous attaquer aux causes profondes de l'immigration illégale, de la traite des êtres humains et du terrorisme, car les mesures coercitives à elles seules ne suffisent pas à régler ces problèmes. En 2005, la Grèce a alloué 384,22 millions de dollars au financement des mesures prises en faveur des pays partenaires dans le monde en développement. En Afrique, une aide au développement, qui va de l'aide humanitaire aux soins et au traitement du VIH/sida et aux programmes pour les réfugiés, a été offerte à près de 20 États africains.

Sur toutes les questions que j'ai mentionnées, mon pays entend bien aider l'ONU et coopérer avec tous les États Membres individuellement pour assurer la paix et la prospérité à tous les peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anders Lidén, Président de la délégation du Royaume de Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre ferme appui au peuple birman dans son combat pour un avenir démocratique. Nous demandons instamment au Gouvernement birman d'entamer un dialogue pacifique, de s'abstenir de toute violence et de respecter les droits de l'homme du peuple birman, et surtout sa liberté d'expression et de réunion.

Il ne fait pas de doute – comme l'ont d'ailleurs souligné tous les orateurs ces derniers jours – que nous, la communauté internationale, les Nations Unies, nous trouverons face à de grands défis dans les années à venir. En les relevant, nous devons être conscients des progrès réalisés dans le monde dans les dernières décennies.

La mondialisation accélérée a procuré d'énormes bénéfices à des centaines de millions de personnes, parmi lesquelles il ne faut pas oublier les économies émergentes. Aujourd'hui, près d'un tiers de la population mondiale vit dans des pays où la croissance économique est de l'ordre de 10 % par an, et nous sommes en bonne voie pour réaliser une grande partie des objectifs du Millénaire pour le développement qui permettront de réduire de moitié la pauvreté absolue à travers le monde.

D'un point de vue historique, c'est un progrès remarquable. Jamais auparavant dans l'histoire humaine autant de gens n'avaient été arrachés à la pauvreté absolue en si peu de temps. Il faut se garder de se reposer sur ses lauriers, cependant. Nous devons veiller à ce que la mondialisation soit une force pour le bien, pour des sociétés ouvertes, des économies ouvertes et un monde ouvert à chacun. Nous devons redoubler d'efforts pour que les négociations de Doha pour le développement soient fructueuses. La croissance économique durable, un secteur privé dynamique et un système commercial international plus ouvert sont nécessaires si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour éliminer la pauvreté dans le monde.

L'aide au commerce est un complément crucial à l'ouverture des marchés dans bien des pays. Les pays en développement ne représentent qu'une part bien trop faible du commerce mondial. Nous devons remplir nos engagements internationaux en matière d'aide au développement et accroître l'efficacité de la coopération pour le développement. C'est là la responsabilité conjointe de tous les donateurs et de tous les pays partenaires. Le Gouvernement suédois a entrepris d'importantes réformes pour mettre en place une politique d'aide au développement de qualité, efficace et axée sur les résultats en matière de réduction de la pauvreté et de sociétés plus démocratiques. Nous devons maintenant – comme cela a été souligné la semaine dernière – intensifier nos efforts pour relever les défis que posent les changements climatiques. Le Gouvernement suédois a créé une Commission sur les changements climatiques et le développement chargée des questions de réduction des risques, d'adaptation et de développement à l'épreuve du climat. Nous devons faire un effort conjoint pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le fait que nous progressons sensiblement sur l'ensemble des objectifs montre bien que les progrès sont possibles.

Les droits de l'homme, la sécurité et le développement vont de pair. Le respect des droits de l'homme est indispensable à la sécurité et au développement, et ces trois éléments se renforcent mutuellement. Protéger chacun ici ou là revient à protéger tout le monde partout.

La peine de mort doit être abolie dans le monde entier. Elle va à l'encontre de la notion même de droits de l'homme. Même dans ce domaine-là, le monde progresse, bien que 25 pays appliquent encore la peine capitale. Six pays sont responsables de plus de 90 % du nombre total d'exécutions dans le monde. Nous savons quels sont ces pays et nous attendons d'eux qu'ils prennent des mesures pour abolir la peine de mort.

Le lien existant entre sécurité et développement, notamment en ce qui concerne la nécessité d'allier les efforts d'édification de la paix de l'État aux opérations d'appui à la paix en vue de résultats durables, impose de nouvelles exigences à la communauté internationale. L'ONU doit s'inspirer de l'expérience d'un certain nombre de missions à grande échelle, difficiles mais couronnées de succès, et qui intègrent des composantes civiles et militaires. Nous devons améliorer la coordination des efforts internationaux dans ce domaine, par exemple en Afghanistan.

Beaucoup de problèmes restent à régler si l'on veut rendre édifier un monde meilleur. Décider comment faire le mieux face aux menaces qui pèsent actuellement sur le régime de non-prolifération est peut-être le plus important. S'il devait y avoir un nouvel État doté de l'arme nucléaire, le risque serait qu'il y en ait rapidement d'autres. Bientôt, ces armes pourraient bien échapper au contrôle de l'État. Le risque de terrorisme nucléaire serait alors très réel. C'est ce qu'il faut empêcher. Nos enfants méritent de vivre dans un monde exempt de la menace de guerre nucléaire et des armes de destruction massive qui pourraient tomber aux mains de terroristes. Ces armes menacent le sort même de l'humanité.

Pour empêcher cela, les puissances nucléaires doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités. Les négligences invitent l'échec, elles doivent démontrer leur volonté de réduire de façon substantielle leur arsenal nucléaire. Ces armes ne pourront pas dissuader l'ennemi si le régime de non-prolifération s'effrite ou s'effondre. C'est une question d'intérêt personnel mais aussi d'acuité politique.

Nous devons également nous attaquer aux questions politiques pressantes qui se posent à nous.

Bien que le nombre de guerres et de conflits soit en baisse, nous devons être bien conscients du danger de conflits soudains, qui s'amalgament et qui détruisent les progrès accomplis. J'aimerais parler de deux de ces questions : la situation au Moyen-Orient et les conflits en Afrique.

Le conflit israélo-palestinien doit se terminer par une solution pacifique négociée par les parties, qui débouchera sur la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses voisins. Pour rétablir la paix et la croissance économique au Moyen-Orient, il faudra une action parallèle à la fois des Israéliens et des Palestiniens. Rien n'est plus important pour la sécurité à long terme d'Israël que la création d'un État palestinien réellement viable. Cela suppose que la liberté de mouvement et d'accès sera sensiblement améliorée en Cisjordanie et à Gaza. Le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas se considèrent mutuellement comme partenaires pour la paix. C'est là une ouverture et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'appuyer.

Il est temps maintenant de s'engager dans un véritable processus de paix qui ne soit pas le processus progressif qu'on a tenté à maintes reprises. Il est temps de réaliser la paix à laquelle aspire la grande majorité des Israéliens et des Palestiniens, et la communauté internationale tout entière.

Nous exhortons les dirigeants israéliens et palestiniens à progresser sur la voie d'un règlement global. La réunion internationale de cet automne revêt une importance cruciale, mais les défis au Moyen-Orient ne se limitent pas à ce conflit.

Nous sommes convaincus que nous devons faire plus pour encourager la réconciliation et la reconstruction en Iraq après les horribles brutalités de ces dernières décennies. Nous devons faire davantage pour aider et protéger les quelque 4 millions d'Iraqiens qui ont quitté leur foyer.

L'Iran continue de refuser les obligations fixées par le Conseil de sécurité. L'Iran ne nous a toujours pas convaincus de la nature pacifique de son programme nucléaire.

Les conflits dans la corne de l'Afrique, qui s'étendent de l'Éthiopie et l'Érythrée à la Somalie, au Soudan, au Tchad et à la République centrafricaine, font des milliers et des milliers de victimes et causent des souffrances indicibles aux survivants. Les

dirigeants nationaux de la corne de l'Afrique doivent se montrer à la hauteur de la tâche et prouver leur attachement à la paix et à la réconciliation. Le fait que l'Éthiopie et l'Érythrée n'arrivent pas à résoudre la question pourtant simple de la délimitation de leur frontière commune, huit ans après s'être engagés à le faire, est un signe alarmant non seulement pour ces deux pays, mais également pour la région dans son ensemble.

Au Soudan, un processus de démocratisation sera fondamental pour s'attaquer aux problèmes de fond et pour parvenir à la réconciliation. Nous devons axer notre appui sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global ainsi que sur la nouvelle initiative de paix en faveur du Darfour qui aura lieu à Tripoli à la fin du mois.

La situation dans l'est du Tchad est préoccupante. Nous sommes impressionnés par l'important travail humanitaire effectué par les organisations non gouvernementales locales et internationales. Il est clair que nous devons redoubler d'efforts pour protéger et aider les réfugiés, les personnes déplacées et les autres civils victimes des conflits qui sévissent dans la région. Nous devons également soutenir les efforts humanitaires menés par l'ONU des deux côtés de la frontière.

Comment pourrions-nous obtenir des progrès véritables tant que le rôle crucial des femmes dans la consolidation de la paix et le développement n'est pas reconnu? L'égalité entre les sexes, les droits des femmes, leur participation, leur influence et leur autonomisation constituent eux-mêmes des objectifs clefs, et ils sont aussi cruciaux pour réussir à réduire durablement la pauvreté.

Tous ces défis montrent combien il est urgent que les dirigeants mondiaux acceptent de partager la responsabilité de notre avenir commun. La Suède s'attaque à ces défis en coopérant étroitement avec ses partenaires de l'Union européenne. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies forte et réformée, capable de nous rassembler tous. Un monde meilleur est à notre portée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carsten Staur, chef de la délégation du Royaume du Danemark.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*) : Au Sommet du Millénaire en l'an 2000, un nombre sans précédent de dirigeants mondiaux s'est réuni et s'est

engagé envers un programme mondial ambitieux pour les années à venir. Ce programme a été renforcé au Sommet mondial de 2005, où nous avons également adopté le principe ambitieux de la responsabilité de protéger.

La nature même des engagements que nous avons pris dans la Déclaration du Millénaire et au Sommet mondial a permis de reconnaître universellement qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité et respect des droits de l'homme, et vice-versa. Pour nous-mêmes et pour l'humanité, nous devons faire le point des progrès enregistrés. Dans quelle mesure avons-nous donc jusqu'à présent relevé le défi?

Au niveau institutionnel, il est indéniable que des progrès importants ont été enregistrés, comme on l'a vu avec la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme. Mais le renforcement des institutions n'est pas suffisant. Nous devons faire preuve de la détermination nécessaire pour faire de ces nouvelles institutions des instruments efficaces au service de la communauté mondiale. Nous ne serons pas parvenus à grand-chose, si nous ne faisons pas en sorte qu'elles remplissent pleinement leurs buts affirmés et qu'elles donnent toute la mesure de leur potentiel. Désormais, le défi qui se pose à nous est de régler les questions de fond et de le faire le plus sincèrement possible.

Alors que nous sommes à mi-parcours de la date butoir de 2015, des progrès importants ont été enregistrés à l'échelle internationale vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les résultats obtenus en Asie et en Amérique latine ces 10 dernières années, grâce à une réforme axée sur une économie de marché, montrent que l'élimination de la pauvreté n'est pas un but hors de portée ou inatteignable.

Mais, une fois de plus, nous ne saurions nous reposer sur nos lauriers. Il faut encore redoubler sensiblement nos efforts, en particulier si nous voulons que l'Afrique sub-saharienne atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les faits sont tout à fait simples. Si en Afrique, les progrès ne s'accroissent pas, nous n'aurons pas été à la hauteur de nos responsabilités. Le Danemark estime que l'heure est venue d'organiser un sommet des Nations Unies axé sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur le financement du développement.

L'Afrique reste au centre de l'aide au développement du Danemark. Le Gouvernement danois est fermement convaincu que l'aide au développement accordée à l'Afrique doit être accrue. Nous devons honorer notre engagement de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010. Pour sa part, le Danemark tient sa promesse. Nous sommes déterminés à consacrer 0,8 % de notre revenu national à l'aide au développement. Les deux tiers de notre aide bilatérale seront d'ailleurs destinés au continent africain.

Mais à l'évidence, l'aide au développement, seule, ne suffit pas. Le commerce et la bonne gouvernance sont essentiels pour le développement. Rien ne peut remplacer la maîtrise nationale et l'engagement des pays en faveur de la bonne gouvernance et de la transparence ou la libéralisation des régimes de commerce et d'investissement qui permettent aux pays en développement de tirer parti de la mondialisation.

L'un des objectifs clefs du Gouvernement danois est de promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, sans impunité aucune pour les crimes contre l'humanité, et nous comptons le faire en appliquant une politique étrangère active. Le Danemark mettra sincèrement tout en œuvre pour rendre l'ONU plus efficace et pour aider les pays qui sont fermement résolus à parvenir au développement, mais qui n'en ont pas les ressources nécessaires.

Les changements climatiques sont indéniablement devenus l'un des problèmes mondiaux actuels les plus pressants, qui doit, par définition, être traité véritablement à l'échelle internationale. Ce sont avant tout les plus pauvres et les plus faibles d'entre nous qui seront le plus touchés par les changements climatiques. Les pays auront aussi des moyens de réaction très inégaux. Nous devons donc fonder nos efforts conjoints sur la notion de responsabilités communes mais différenciées.

Le Danemark se félicite d'accueillir la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre 2009. Nous avons déjà entamé les préparatifs de la Conférence. Nous avons de grandes ambitions, car il nous faut nous entendre sur un accord multilatéral et efficace pour l'après-Kyoto. La Conférence sur les changements climatiques de Copenhague constituera notre dernière chance, si nous voulons que l'accord entre en vigueur d'ici à 2012.

Nous félicitons le Secrétaire général du rôle moteur qu'il joue sur cette question. Nous estimons qu'une démarche multilatérale n'excluant personne et placée sous l'égide des Nations Unies est indispensable pour rassembler toutes les parties et relever le défi mondial des changements climatiques.

La Réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui a eu lieu ici même à New York la semaine dernière est un exemple de cet engagement. Je voudrais faire écho à deux points fondamentaux mis à la Réunion de haut niveau et également repris par le Secrétaire général dans ses conclusions. Premièrement, je tiens à faire observer que la Conférence des Parties qui se tiendra à Bali en décembre prochain constitue une date butoir cruciale. Si nous entendons véritablement lutter contre les changements climatiques, la treizième Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques de Bali devra impérativement établir un calendrier clair pour la négociation d'un cadre global pour l'après 2012. Deuxièmement, je voudrais souligner que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reste le seul cadre légitime de négociations véritablement mondiales sur les changements climatiques. C'est dans le cadre de la CCNUCC qu'un accord ambitieux doit être obtenu afin de réduire les émissions à l'échelle mondiale et de contrer les changements climatiques.

Un autre défi mondial de premier ordre, et auquel le Danemark accorde une grande importance, est de parvenir à l'égalité de chances pour les femmes. Sur ce point, nous considérons également qu'une Organisation des Nations Unies efficace a un rôle crucial à jouer afin que l'égalité entre les sexes soit abordée de manière renforcée et systématique, en particulier au niveau des pays. À nos yeux, personne ne devrait être empêché de contribuer à la paix, à la liberté et au développement. Il est donc absolument fondamental, d'un point de vue à la fois juridique, moral et éthique, que les femmes partout dans le monde aient les mêmes chances que les hommes. Cela est tout à fait indispensable dans la lutte contre la pauvreté. Les femmes doivent avoir les mêmes droits, ainsi que le même accès à l'emploi, à la terre et aux ressources financières. Ce n'est alors que l'aide au développement pourra donner toute la mesure de ses capacités et que l'on pourra vraiment faire reculer la pauvreté.

Les donateurs doivent activement aider les pays partenaires à parvenir à l'égalité entre les sexes. Au cours des prochaines années, le Danemark mettra

particulièrement l'accent sur les femmes et leur rôle dans le développement et dans le règlement des conflits, en fixant des objectifs précis, en y consacrant des ressources spécifiques et en suivant les progrès enregistrés afin de veiller à ce que les politiques mises en place donnent des résultats.

Changer les choses exige une direction éclairée de la part de toutes les parties. Si nous n'abordons pas le rôle des femmes, nous ne réussirons pas à réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015. Et nos efforts visant à soutenir les droits et l'autonomisation des femmes doivent être complétés par un effort ciblé visant à promouvoir la santé et les droits en matière sexuelle et procréative.

À l'heure actuelle, nous sommes confrontés à plus de difficultés mondiales que jamais auparavant. Le monde est confronté à de nombreux conflits non résolus, en particulier certainement en Afrique. Nous devons rester concentrés et accroître les capacités de l'Organisation en matière de prévention, de gestion de conflits et de consolidation de la paix.

Une Organisation des Nations Unies forte est nécessaire pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain. Seule une ONU forte et efficace peut jouer le rôle de chef de file politique nécessaire pour ce qui est du développement, des crises humanitaires et des conflits.

Au Soudan, nous devons aider la population du Darfour à parvenir à la paix en restaurant la stabilité. Il faut mettre un terme aux meurtres, aux violences et aux atrocités. Il y a trop longtemps que cela dure. Quelques progrès ont enfin été réalisés pour trouver une solution au conflit au Darfour, et il nous incombe de veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre. Le Danemark appuie énergiquement l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ainsi que la reprise du processus politique. Nous espérons que cela améliorera la situation déplorable sur le terrain et que cela offrira une solution politique à long terme. Dans le cadre de ce processus, nous devons exécuter les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale et traduire les auteurs de ces crimes en justice.

L'Afghanistan doit être l'une des priorités de la communauté internationale et de l'ONU. Il est important de préserver le large consensus au sein de tous les partenaires internationaux quant au besoin de mener à bonne fin ce que nous avons commencé. À cette fin, l'ONU doit jouer un rôle plus énergique en Afghanistan. Un engagement coordonné, tant civil que

militaire, est la condition préalable au succès. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) doit utiliser tout son potentiel pour coordonner les efforts internationaux et jouer un rôle d'interlocuteur auprès des Afghans. La MANUA doit être présente dans chaque province, y compris dans le sud.

Au Kosovo, seule une solution à la question du statut définitif assurera la stabilité et la prospérité. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel le statu quo n'est pas viable. Nous espérons obtenir des résultats au cours des nouvelles négociations. Comme l'a déclaré la présidence de l'Union européenne (UE), l'UE assumera ses responsabilités et participera activement à l'effort collectif visant à rapprocher les parties. L'objectif est de parvenir à une solution politique globale qui conduira à un Kosovo démocratique et multiethnique.

Nous pensons également que l'ONU reste un organe pivot international dans nos efforts communs visant à lutter contre le terrorisme. L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par l'Assemblée générale l'an dernier a été d'une importance cruciale. Elle a souligné l'engagement ferme de la communauté internationale à demeurer unie face à ceux qui cherchent à menacer la paix et la sécurité internationales. L'étape suivante doit être de mener à terme les négociations sur un projet de convention sur le terrorisme international. Cela enverrait un autre message politique fort sur notre unité. L'adoption de la convention constituerait une réalisation importante de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Enfin, quelques mots sur la réforme de l'ONU et le défi institutionnel que cela représente pour l'Organisation. Le point de départ est clair : pour mener à bien les réformes nécessaires de l'ONU, rien ne peut remplacer une volonté politique ferme de la part de chaque État Membre.

Les réformes des activités opérationnelles de l'ONU prennent forme. Toutefois, beaucoup reste encore à faire si l'on veut que les recommandations du groupe de haut niveau soient suivies et si l'ONU souhaite réellement parler d'une seule voix. Il est très important que l'ONU soit plus concentrée et efficace au plan national. Les expériences menées dans les pays pilotes sont encourageantes et devraient susciter d'autres initiatives.

La structure de gouvernance de l'Organisation nécessite également d'autres réformes. L'Assemblée générale devrait rester concentrée sur les décisions importantes et laisser les détails de la gestion aux gestionnaires. Le Conseil de sécurité bénéficierait de cette réforme qui le rendrait plus représentatif. Le Danemark est donc encouragé par cette nouvelle dynamique dans les pourparlers sur la réforme du Conseil de sécurité.

Toutefois, le renforcement de l'Organisation des Nations Unies exige avant tout de comprendre qu'elle ne peut pas tout faire en même temps. Nous devons convenir d'une philosophie et de priorités communes pour l'Organisation. Nous devons prendre du recul vis-à-vis des affaires courantes et nous concentrer sur le rôle que pourrait jouer une ONU plus forte à l'avenir, à savoir un rôle qui s'oriente vers le renforcement de l'ONU s'agissant de trois de ses caractéristiques uniques.

La première caractéristique est le règlement et la prévention de conflits tels que mis en œuvre par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les missions de bons offices du Secrétaire général ainsi que dans le cadre des efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

La deuxième caractéristique est le renforcement de la capacité du système des Nations Unies d'aider les pays dans les premières phases de la reconstruction après le conflit ou aider les pays disposant d'institutions très faibles. Ici, l'ONU a un rôle clef à jouer. Nous devons aider à construire des passerelles plus solides pour passer du maintien de la paix et de l'assistance humanitaire à la consolidation de la paix, à la reconstruction et au développement. Nous devons aider les États à ne pas retomber dans des situations de conflit ou de chaos. La Commission de consolidation de la paix sera essentielle à cet égard.

Enfin, troisième caractéristique, dans le domaine de l'établissement des normes internationales, où l'ONU a récemment influencé les mesures au plan international, un des objectifs devrait être le renforcement du rôle de l'Organisation s'agissant du respect des droits de l'homme. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons une responsabilité partagée de protéger les personnes dans les situations les plus vulnérables, et en particulier les enfants.

Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'assurer le suivi et de catalyser l'action. Il s'agit là

d'une tâche ardue, même pour une Organisation des Nations Unies forte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Robert Hill, Président de la délégation australienne.

M. Hill (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Je tiens également à présenter mes vœux à S. E. M. Ban Ki-moon pour sa première session complète de l'Assemblée générale en qualité de Secrétaire général.

Au nom du Gouvernement australien, je voudrais réaffirmer l'engagement de longue date de l'Australie en faveur de la réforme de l'ONU. L'Australie appuie fermement les efforts visant à rendre l'Organisation plus efficace. Et elle souhaite reconnaître l'initiative du Secrétaire général Ban en faveur de la réforme.

Mais la réforme de l'ONU n'est pas une fin en soi. Nous devons la réformer pour qu'elle soit en mesure d'agir de façon décisive pour relever les défis mondiaux. Se borner à parler des problèmes ne règle pas les problèmes.

Au cours des 60 dernières années, à chaque fois que l'ONU est intervenue, elle a démontré son utilité. Les opérations de maintien de la paix dans le monde ont sauvé des vies et contribué à la reconstruction de communautés. L'Australie est fière du soutien qu'elle a apporté de tout temps à ces opérations. Elle a été le premier pays sur le terrain dans le cadre de ce qui a sans doute constitué la première mission de maintien de la paix de l'ONU, la commission consulaire en Indonésie de 1947. Au cours des 60 dernières années, l'Australie a participé à 39 opérations de maintien de la paix et elle poursuivra dans cette tradition.

L'Organisation des Nations Unies étant la seule organisation composée de Membres du monde entier, elle a l'occasion unique de se montrer à la hauteur de la tâche qui lui incombe et elle a la responsabilité de prendre des mesures. En nous rassemblant, nous pouvons réaliser plus que ce que chaque pays pourrait faire individuellement. L'ONU jouit d'une grande autorité morale. Mais si elle n'agit pas de façon décisive, cette autorité sera sapée.

En tant que Membres de l'ONU, nous nous sommes fixé des objectifs importants au cours des 62 dernières années : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement économique

et social et les droits de l'homme. En 2005, nous nous sommes engagés à protéger ceux d'entre nous qui sont les plus vulnérables : ceux qui sont confrontés aux génocides, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Nous avons reconnu la responsabilité de protéger comme étant l'un des principes à la base de notre humanité.

Cette responsabilité de protéger sous-tend le principe selon lequel les États doivent protéger leurs propres populations. Mais s'ils ne le font pas, la communauté internationale doit agir plutôt que rester dans l'immobilisme face aux atrocités, aux génocides ou aux nettoyages ethniques. Pour la communauté internationale, cela signifie que nous devons nous engager à prévenir les crimes les plus graves et à prendre des mesures contre ceux-ci où qu'ils se produisent. Une fois la crise passée, nous devons appuyer les efforts de relèvement pour permettre aux communautés de se reconstruire et de se réconcilier en s'attaquant à la racine du mal.

L'année dernière, le Conseil de sécurité a utilisé la notion de responsabilité de protéger pour la première fois dans une résolution concernant un pays, la résolution 1706 (2006) sur le Darfour. Et, dans le cadre d'une résolution ultérieure, une opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a été mise en place et elle a été dotée d'un mandat fort pour protéger les civils et les personnels humanitaires.

La communauté internationale doit maintenant veiller à ce que le déploiement de la force hybride se poursuive rapidement. Il est nécessaire que la communauté internationale coopère activement, si nous voulons tenir les promesses faites à la population du Darfour. L'autre solution possible, l'échec, est impensable. C'est une mise à l'épreuve pour l'ONU et ses États Membres.

Cependant, remédier à la tragédie qui se déroule au Darfour est avant tout une mise à l'épreuve pour le Gouvernement soudanais et les autres parties au conflit. Les opérations militaires actuellement menées par le Gouvernement soudanais, ainsi que l'assassinat et l'enlèvement, le week-end dernier, de soldats de maintien de la paix de l'Union africaine par des forces rebelles montrent bien qu'il est urgent que les parties cessent ces méfaits et construisent la paix. Les auteurs d'actes criminels commis au Darfour doivent être punis.

L'Australie appelle le Gouvernement soudanais à exécuter les mandats lancés par la Cour pénale

internationale. Nous appelons le Soudan à arrêter les accusés et à les remettre à la Cour.

La crise au Darfour n'est pas la seule crise humanitaire que nous avons connue ou à laquelle nous devons faire face à l'ONU. Malheureusement, d'autres populations auront besoin de notre protection pour les préserver des crimes contre l'humanité. La responsabilité de protéger est le fil conducteur indispensable à toute action. Mais il revient aux membres du Conseil de sécurité, agissant au nom de la communauté internationale, d'intervenir et à tous les Membres de l'ONU de les appuyer.

Les événements qui ont eu lieu la semaine dernière en Birmanie nous rappellent l'irrépressible besoin de libertés démocratiques et de droits de l'homme qu'éprouvent les êtres humains. L'ONU et chaque pays individuellement doivent faire savoir aux manifestants courageux de Birmanie que leur message a été compris : c'est un message qui clame la nécessité de véritablement progresser vers la démocratie et la réconciliation nationale et de renoncer à la domination militaire.

L'Australie s'est associée à la communauté internationale pour condamner la violente répression des manifestations pacifiques de moines et de civils. Nous appelons à la libération immédiate des personnes qui ont été arrêtées pour avoir exercé le droit de manifester pacifiquement, qui est un droit fondamental, et nous demandons que les personnes détenues soient traitées avec humanité. Par ailleurs, l'Australie est en train de mettre en place des mesures financières ciblées contre des membres du régime birman et ses partisans, afin d'accroître la pression et de les inciter à entreprendre une véritable réforme politique et à favoriser la réconciliation nationale.

L'Australie appuie les efforts constants que l'ONU a déployés pour surveiller et améliorer la situation en Birmanie. Nous avons accueilli avec satisfaction la déclaration faite par le Conseil de sécurité de l'ONU après ses consultations spéciales du 26 septembre. Nous nous félicitons de l'actuelle visite, en Birmanie, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Ibrahim Gambari, et de sa rencontre avec Daw Aung San Suu Kyi. Nous invitons instamment les autorités birmanes à collaborer avec lui de façon constructive et efficace pour qu'il mène à bien la mission dont l'a chargé l'ONU. M. Gambari est bien placé pour aider au règlement pacifique de la crise actuelle.

La responsabilité de protéger signifie que nous, communauté internationale, devons agir lorsque nous nous trouvons face aux crimes les plus graves. Mais nous devons également agir pour affronter une série de défis mondiaux, qu'il s'agisse du terrorisme, des changements climatiques ou de la pauvreté. Il y a un contraste flagrant entre les terroristes et ceux d'entre nous qui s'efforcent de protéger les personnes vulnérables. Leurs objectifs sont planétaires et leur champs d'action international. Aucun pays ne peut à lui seul régler ce problème. Certains succès ont été enregistrés dans la lutte contre les réseaux terroristes, mais nous devons élaborer des stratégies de plus en plus efficaces pour désorganiser et démanteler leurs réseaux.

L'Australie appelle les États Membres de l'ONU à mettre pleinement en œuvre toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au gel des avoirs des terroristes. Il faut priver les organisations terroristes de leurs ressources et de leur appui. L'Australie appelle également les États Membres à signer dès que possible une convention globale contre le terrorisme. Une telle convention fournirait une base solide à la coopération internationale visant à prévenir les actes de terrorisme et poursuivre et punir les auteurs de tels actes.

La communauté internationale doit appuyer les efforts des États qui luttent contre le terrorisme, en particulier les États démocratiques naissants. Nous devons aider ces États à créer des institutions démocratiques solides et des structures gouvernementales soumises à l'obligation de rendre compte, car la faiblesse des États ne fait qu'aggraver le terrorisme.

Nous devons également coopérer pour éviter que des systèmes de défense aérienne portables à dos d'homme ne tombent dans les mains de groupes terroristes. Par ailleurs, nous devons intensifier les travaux sur l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. L'Australie engage les États Membres à s'associer à l'Initiative.

Nous devons également prendre des mesures pour mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive. L'Australie se félicite de l'attitude ferme adoptée l'année dernière par le Conseil de sécurité, qui a imposé des sanctions contre des programmes favorisant la prolifération en République populaire démocratique de Corée et également en Iran. La position adoptée par le Conseil de sécurité dans le dossier nucléaire de la République populaire

démocratique de Corée a fait très clairement comprendre à ce pays que la communauté internationale ne tolérerait pas ses programmes nucléaires. Nous nous félicitons des progrès réalisés récemment dans le cadre des pourparlers à six. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à maintenir l'élan imprimé et à respecter pleinement l'engagement qu'elle a pris de dénucléariser la péninsule coréenne.

Le Conseil de sécurité a également adressé un message ferme à l'Iran. Nous nous félicitons de l'intention manifestée par l'Iran de collaborer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de trouver une solution aux problèmes de longue date. Mais la communauté internationale, dont l'Australie, demeure profondément préoccupée par le programme nucléaire de l'Iran. Ce pays doit suspendre son programme d'enrichissement d'uranium, comme le Conseil de sécurité l'a demandé, et collaborer pleinement avec l'AIEA.

L'Australie espère par ailleurs que l'ONU pourra continuer le travail qu'elle mène pour protéger les peuples, en élevant des barrières pour faire obstacle au commerce illicite d'armes classiques. Nous sommes favorables à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes.

Les changements climatiques constituent une autre menace qui, à l'évidence, exige qu'on s'en préoccupe de toute urgence. Les changements climatiques appellent une réaction réelle à long terme à l'échelle mondiale. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le cadre à utiliser pour concevoir cette réponse mondiale. Le 9 septembre, les dirigeants des économies de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui compte 21 membres, ont publié une déclaration historique, la Déclaration de Sydney sur les changements climatiques, la sécurité énergétique et le développement propre. Les dirigeants de l'APEC sont convenus de collaborer pour parvenir à un accord sur les objectifs qu'ils voudraient atteindre à long terme en matière de réduction des émissions, et de jeter les bases d'un accord international qui entrerait en vigueur après 2012.

Il est révélateur que les dirigeants de l'APEC, dont les économies représentent la moitié du produit intérieur brut mondial, soient convenus que l'accord à mettre en œuvre après 2012 devait être global et que toutes les économies devraient contribuer à la

réalisation des objectifs communs à l'échelle mondiale. Ils sont également convenus que nos réponses devaient être équitables, respectueuses de l'environnement, efficaces d'un point de vue économique et capables de comporter diverses approches.

La Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, organisée par le Secrétaire général le 24 septembre, et la réunion des grandes économies sur la sécurité énergétique et les changements climatiques, organisée par la Secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Rice, quelques jours plus tard, ont mis en avant les mêmes objectifs et donné un élan international supplémentaire pour un accord à mettre en œuvre après 2012. L'Australie appelle les parties à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu cette année à Bali, à accorder à la Convention un nouveau mandat allant au-delà de Kyoto et à élaborer un nouvel accord global.

La communauté internationale doit également se pencher sur des questions pressantes relatives à la santé et à la sécurité humaine, en particulier la propagation du VIH/sida. L'incapacité de lutter contre le VIH/sida aura des répercussions économiques et sociales à l'échelle mondiale. L'Australie prend au sérieux sa responsabilité d'agir et continue d'aider les pays voisins proches de la région de l'Asie et du Pacifique à relever le défi que représente le VIH/sida.

Le Gouvernement australien pense que le problème de l'élimination de la pauvreté endémique reste le défi économique et social le plus ardu et, en même temps, celui qui est véritablement le plus fondamental. Dans un monde où le commerce international réagit à la simple pression d'une touche, personne ne devrait mourir de faim. Le commerce et, le développement économique ont le pouvoir de sortir les populations de la pauvreté. Un environnement commercial libre et ouvert aide les pays à se développer grâce à l'intégration dans le système commercial mondial. Nous devons mener à bonne fin le cycle de négociations de Doha et obtenir des résultats qui faciliteront l'accès au marché et réduiront les subventions nationales.

L'aide au développement joue également un rôle essentiel dans l'atténuation de la pauvreté. Au Sommet des Nations Unies de 2005, l'Australie s'est engagée à doubler le budget qu'elle consacre à l'aide au développement d'ici à 2010, et nous sommes en passe d'atteindre cet objectif; cependant, cette aide doit être accordée et fournie de façon à promouvoir la

croissance économique générale et à encourager la bonne gouvernance. Nous devons prendre des engagements à long terme, notamment en ce qui concerne le développement et la reconstruction après un conflit.

J'ai évoqué aujourd'hui les graves problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée : les crises humanitaires et politiques, y compris au Darfour et en Birmanie, le changement climatique, la pauvreté, les armes de destruction massive et le terrorisme. Le Conseil de sécurité s'est appuyé sur le principe de responsabilité de protéger, entériné par les dirigeants au sommet de 2005. Il est évident que la communauté internationale dans son ensemble a l'obligation de protéger les personnes menacées de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Notre tâche consiste à réagir rapidement et efficacement. L'ONU a été investie par ses États Membres d'un grand pouvoir pour apporter de réels changements. Mais ce pouvoir ne signifiera pas grand chose si nos engagements ne sont pas suivis d'effets.

Le Président (*parle en anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait exercer son droit de réponse concernant la déclaration que le représentant de la République populaire démocratique de Corée a faite ce matin. La déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée est totalement dénuée de fondement et nous ne pouvons pas l'accepter. Premièrement, l'assertion de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle le Japon transformerait sa force d'autodéfense en une armée régulière dotée d'un mandat qui autorise des frappes préventives contre d'autres pays en changeant la constitution de paix en une constitution de guerre est totalement fausse.

Conformément à sa Constitution, pendant les 60 années qui se sont écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon a suivi invariablement et exclusivement une politique de sécurité défensive fondée sur le principe qu'il ne doit

jamais devenir une puissance militaire. Le Japon ne possède pas d'armes nucléaires, n'exporte aucune arme quelle qu'elle soit et a montré une participation active dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Je souhaite appeler l'attention de tous les États Membres sur le fait que la République populaire démocratique de Corée a effectué un essai nucléaire le 9 octobre 2006. Cet essai est venu s'ajouter aux tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, en juillet 2006.

Cet acte, qui a fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité non seulement du Japon mais de l'Asie de l'Est et de la communauté internationale, est totalement inacceptable. Rappelons aussi que le 14 octobre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1718 (2006), par laquelle la communauté internationale exprimait sa détermination en condamnant cet acte et en indiquant les mesures à prendre par la République populaire démocratique de Corée et les autres États Membres de l'ONU.

En ce qui concerne les mesures prises à l'encontre de l'Association générale des Coréens résidant au Japon, dont le représentant de la République populaire démocratique de Corée a parlé ce matin, les mesures actuellement prises par le Gouvernement japonais sont conformes au droit national et ne contreviennent en aucune façon au droit international. L'allégation de la République populaire démocratique de Corée est donc dénuée de tout fondement.

Je voudrais donner des précisions. Le 25 avril 2007, la police japonaise a effectué une perquisition auprès d'un organisme subsidiaire de l'Association générale des Coréens résidant au Japon, établi au Bureau de presse coréen, afin de rassembler des éléments de preuve concernant l'affaire de l'enlèvement présumé. Préalablement à la perquisition, la police japonaise a obtenu du tribunal compétent un mandat de perquisition. La police japonaise a perquisitionné le bâtiment en toute légalité et dans les formes requises. Aucune mesure illégale de quelque type que ce soit n'a été prise et aucun acte de violence n'a été commis ni aucune menace proférée. Quant aux mesures concernant le siège de l'Association générale des Coréens résidant au Japon et le terrain qu'elle occupe, elles étaient nécessaires pour recouvrer une dette due par l'Association générale. Elles ont été prises par un organisme public japonais appelé Resolution and Collection Corporation (RCC) pour

recouvrer une dette de l'Association générale des Coréens résidant au Japon. Les mesures prises par la RCC pour recouvrer les prêts improductifs des coopératives de crédit en faillite liées à la République populaire démocratique de Corée n'ont en rien différé des mesures prises à l'égard d'autres institutions financières en faillite au Japon. Elles ont été prises uniquement dans le but de recouvrer la dette et non dans un quelconque objectif politique ou diplomatique.

Le Gouvernement japonais prend depuis longtemps des mesures pour faire en sorte que les Coréens résidant au Japon mènent une vie normale, notamment en leur octroyant le statut légal approprié pour demeurer au Japon et en améliorant leurs conditions d'existence. La Constitution japonaise garantit l'égalité devant la loi sans discrimination de quelque nature que ce soit. Sur la base de ce principe, le Japon a œuvré à l'avènement d'une société exempte de toute forme de discrimination.

Enfin, la politique fondamentale du Japon envers la République populaire démocratique de Corée est fondée sur la Déclaration de Pyongyang du 17 septembre 2002 et demeure inchangée. Le Japon continuera de mettre tout en œuvre pour normaliser les relations par le règlement des incidents regrettables du passé et la solution des problèmes qui restent en suspens tels que les questions nucléaires, les enlèvements et les questions de missiles.

Le Japon aimerait se concerter avec la République populaire démocratique de Corée sur les mesures concrètes qu'il est possible de prendre en vue d'une normalisation sur la base de la récente réunion du groupe de travail sur la normalisation des relations entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse concernant les assertions de M. Oti, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, hier soir (voir A/62/PV.13), selon laquelle la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) que conduit l'Australie a occupé les Îles Salomon et contrevient à la Charte des Nations Unies.

Ces assertions sont totalement dénuées de fondement. La RAMSI est une mission entérinée par le Forum des îles du Pacifique. Elle a été déployée à la demande du Gouvernement des Îles Salomon en raison de graves perturbations de l'ordre public dans les Îles

Salomon. La RAMSI a également reçu l'appui du Conseil de sécurité et du Commonwealth. Sa présence et son action dans les Îles Salomon repose sur un traité international entre les Îles Salomon, l'Australie et tous les autres membres du Forum des îles du Pacifique qui participent activement à la RAMSI. Le Parlement des Îles Salomon a adopté à l'unanimité la loi autorisant son intervention.

En tant que pays principalement responsable de la RAMSI aux termes du traité, l'Australie demeure attentive à la nécessité de respecter la souveraineté des Îles Salomon. À l'évidence, la RAMSI n'entend pas se substituer au Gouvernement des Îles Salomon. Elle a plutôt créé un environnement favorable pour que le Gouvernement des Îles Salomon puisse de nouveau offrir les services essentiels à la population. Tous les programmes de la RAMSI sont décidés d'un commun accord avec le Gouvernement des Îles Salomon. La RAMSI a travaillé en partenariat avec le Gouvernement des Îles Salomon pour reconstruire les institutions étatiques afin qu'elles puissent faire appliquer les lois et les réglementations du pays. Ce faisant, la RAMSI a aidé les Îles Salomon à recouvrer leur souveraineté.

Il existe divers mécanismes qui veillent à ce que la RAMSI rende des comptes au Gouvernement des Îles Salomon et aux pays contributeurs, notamment une obligation découlant d'un traité selon laquelle les Premiers Ministres de l'Australie et des Îles Salomon doivent présenter un rapport annuel conjoint sur la RAMSI lors des réunions des dirigeants du Forum des îles du Pacifique et un rapport mensuel aux membres du Forum; la RAMSI doit par ailleurs rendre compte chaque année de ses résultats, conformément à une stratégie à moyen terme qui trace la voie convenue par le Gouvernement des Îles Salomon et la RAMSI afin de mener à bien le mandat de cette dernière et permet au Forum des îles du Pacifique de se pencher sur un large éventail d'activités réalisées par la RAMSI, à la demande expresse du Gouvernement des Îles Salomon.

La RAMSI est présente dans les Îles Salomon depuis quatre ans, et au cours de cette brève période, elle a réalisé des progrès remarquables qui ont permis de beaucoup améliorer la vie quotidienne de la population. L'ordre public a été rapidement rétabli, ce qui a permis à cette dernière de mener une vie normale, sans peur et sans intimidations. Les recettes ont augmenté d'environ de 500 %. Les investisseurs étrangers reviennent. Le Gouvernement des Îles Salomon établit des budgets équilibrés, et les services

publics, tels que l'instruction et les soins de santé, ont été rétablis.

Étant donné ces réalisations importantes, il n'est pas surprenant que la RAMSI ne cesse de bénéficier d'un large appui communautaire aux Îles Salomon. D'après une étude récente, plus de 90 % des Salomonais continuent d'apprécier la présence de la RAMSI dans leur pays.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait exercer son droit de réponse suite aux observations faites cet après-midi par le chef de la délégation bhoutanaise sur la question des réfugiés bhoutanais qui ont trouvé refuge au Népal pour des raisons humanitaires au cours des 16 dernières années.

La présence et la tragique situation des réfugiés bhoutanais dans des camps au Népal découlent de la politique discriminatoire de ce gouvernement vis-à-vis de ses citoyens. Ses observations sont déplacées et, dès lors, infondées. Elles ignorent la souffrance endurée par les réfugiés dans les camps.

Le Népal estime qu'il s'agit d'un problème entre les réfugiés et le Gouvernement bhoutanais. Nous pensons que ces réfugiés devraient pouvoir retourner dans leur pays d'origine, dans la dignité et l'honneur, sans condition aucune, et prendre part à la vie nationale du Bhoutan.

Enfin, je voudrais réaffirmer la position adoptée hier par le chef de ma délégation.

M. Pak Tok Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse concernant la déclaration, ou l'observation de la délégation japonaise.

La République populaire démocratique de Corée ne peut demeurer insensible face aux mesures de militarisation qu'a prises récemment le Japon en transformant plusieurs forces en armée régulière. Ces mesures nous préoccupent, en particulier parce que le Japon est proche de notre pays et qu'il a envahi les pays asiatiques et massacré des millions d'innocents. En outre, le Japon déforme son histoire agressive au lieu de la condamner.

Le fait que le Japon n'admette pas les crimes contre l'humanité qu'il a commis revient pratiquement à dire ouvertement qu'il pourrait lancer une nouvelle attaque militaire à l'étranger.

C'est dans ce contexte que la République populaire démocratique de Corée a pris d'énergiques mesures de dissuasion pour éviter que le Japon n'ose encore l'attaquer. Ma délégation voudrait rappeler au représentant du Japon qu'il serait bon pour le Japon même de se distancer de son passé militaire et que la communauté internationale ne permettra pas au Japon de jouer un rôle politique et militaire à la hauteur de sa puissance économique.

S'agissant de la deuxième question soulevée par le représentant du Japon, nous sommes très préoccupés par l'élimination de Coréens et de leurs organisations au Japon par les autorités japonaises. Cette situation est devenue intolérable. Dès le début de l'année, les autorités japonaises ont lancé des attaques venimeuses dans les médias en produisant toute une série d'informations mensongères visant à ternir l'image des organisations coréennes au Japon dans une tentative frénétique de susciter l'amertume vis-à-vis de mon pays, la République populaire démocratique de Corée, et des organisations coréennes au Japon.

Dans le même temps, le directeur de la police nationale japonaise a lancé ses effectifs dans une campagne de répression à grande échelle, persécutant et arrêtant des cadres de la *Chongryon*, d'organisations coréennes ainsi que des Coréens installés au Japon, entre autres mesures, bien que la police soit dans l'obligation de protéger les droits et activités de tous les citoyens. On prétend que c'est le travail de la police nationale japonaise d'exercer des pressions sur la Corée du Nord et de la forcer à négocier avec le Japon.

Les autorités de police japonaises ont effectué des perquisitions forcées dans nombre d'organisations coréennes et leurs locaux, y compris au siège de la *Chongryon* ainsi que dans des écoles coréennes, pillant et arrêtant des Coréens avec l'appui d'unités de police lourdement armées et de véhicules d'assaut.

Les autorités japonaises sont allées encore plus loin en forçant la *Chongryon* à vendre le terrain et les bâtiments, ainsi que l'ensemble de son siège, dans une tentative malicieuse d'exterminer l'organisation coréenne à tout prix.

Cette démarche vise à annihiler physiquement le centre nerveux des activités des organisations coréennes qui défendent les droits nationaux démocratiques des Coréens au Japon, ainsi qu'à mettre fin aux activités menées au Japon par des organisations coréennes et des Coréens. Cette organisation coréenne, appelée *Chongryon*, est une organisation de

ressortissants de la République populaire démocratique de Corée à l'étranger. Sa mission est de protéger les droits nationaux démocratiques des victimes directes des enlèvements de Coréens perpétrés par le Japon dans le passé et ceux des Coréens qui vivent aujourd'hui au Japon, ainsi que leurs descendants.

Les autorités japonaises présentent l'action criminelle entreprise contre les Coréens et leurs organisations comme relevant de l'application de la loi ou constituant une simple affaire commerciale liée à la collecte d'obligations. Mais il s'agit d'un complot politique et d'une mesure criminelle visant à priver la *Chongryon*, organisation coréenne, de son centre d'activités et à la détruire à tout prix, fait évident que nient les autorités japonaises.

Je voudrais également répondre à la déclaration prononcée par le représentant de l'Australie il y a quelques minutes. La question du nucléaire sur la péninsule coréenne, comme on l'a qu'indiqué clairement à maintes reprises, y compris du haut de cette tribune, n'est autre que le produit de politiques hostiles profondément ancrées et menées à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Comme l'a montré l'histoire, aucun problème ne sera réglé par des sanctions, des pressions et des politiques hostiles.

Notre puissance militaire nationale est défensive et sa nature se fonde uniquement sur la nécessité de sauvegarder notre souveraineté. Elle sert également les intérêts des pays de la région en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Nous exhortons l'Australie à regarder en face la nature et l'origine de la question nucléaire sur la péninsule coréenne et à agir de manière à favoriser la solution de ce problème.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Nous n'avons pas l'intention de redemander la parole, mais nous estimons que nous devons répondre à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Le Japon a fait face à son passé avec sincérité et cohérence. Nous éprouvons des remords et nous avons, à maintes reprises, présenté des excuses depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. À ce titre, le Japon a fait montre d'un souci constant de promouvoir la paix et la prospérité internationales et témoigné de son respect à l'égard de la démocratie et des droits de

l'homme. Tous les États Membres de l'ONU le savent bien.

C'est pourquoi les paroles du représentant de la République populaire démocratique de Corée ne sont pas acceptables. Comme je l'ai déjà dit dans mon intervention précédente, la politique du Japon à l'égard de la défense et de la sécurité de notre région est de nature purement défensive. Nous avons déjà dit clairement que la politique du Japon se limite à la défense exclusive de mon pays et qu'aucune de nos politiques ne vise à exporter des armes à des pays étrangers. Nous ne possédons aucune arme nucléaire – ce qui n'est pas le cas de certains de nos voisins – et nos politiques ne constituent aucune menace pour les pays étrangers. Rien de tout cela n'est le cas.

S'agissant de l'allégation présentée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée concernant l'Association générale des Coréens résidant au Japon, j'ai déjà dit dans mon intervention précédente que rien ne pouvait être interprété comme une violation du droit international et que rien ne devait être considéré comme imposant des mesures propres à entraver la résidence des Coréens au Japon. Nous sommes totalement défavorables à ce genre d'action.

Je n'ai pas à me répéter une fois de plus, car nous avons déjà décrit les mesures de police prises par les autorités policières japonaises à l'égard de l'Association générale des Coréens résidant au Japon ainsi que celles prises par la Resolution and Collection Corporation (RCC), qui est une organisation publique, à l'encontre de l'Association générale des Coréens résidant au Japon. La question portait sur la dette contractée par cette organisation. Les premières mesures étaient liées à une affaire d'enlèvement, ce qui est très grave. C'est un crime grave au Japon.

En conséquence, l'allégation présentée par la République populaire démocratique de Corée est tout à fait inacceptable. Nous tenons à répéter que la politique qui a été mise en œuvre et les faits le montrent clairement. Cette allégation n'a pas de poids.

M. Pak Tok Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je regrette de reprendre la parole. Je vais être très succinct pour ce qui est des observations formulées par le représentant du Japon. Le Japon dit toujours qu'il s'excuse des crimes commis dans le passé, notamment contre les Coréens. Mais ce ne sont là que des paroles. Nous constatons souvent que leurs actes ne sont pas

conformes à leurs paroles. Leurs excuses devraient être suivies d'actions.

Par exemple, de nombreux responsables de haut niveau membres du Gouvernement et du Parlement japonais disent même clairement que l'armée japonaise n'avait pas de « femmes de réconfort » à sa disposition. Ils déforment la réalité. Ils humilient même ces « femmes de réconfort » en les traitant de prostituées. Ils qualifient la « guerre contre les pays asiatiques » de « guerre de libération ». Nous ne voyons aucune excuse sincère de la part du Japon.

Quant à la deuxième question concernant l'Association générale des Coréens résidant au Japon, le représentant du Japon a dit qu'il n'y avait pas eu de violation. Il a dit qu'il s'agissait d'une affaire de dette. Si cette question se rapporte à une dette, comme l'a dit le représentant du Japon, pourquoi le Japon a-t-il mobilisé une immense force armée – des centaines de policiers, et des forces de police équipées de véhicules

armés – pour réprimer ceux qui s'opposaient à la perquisition par des policiers japonais?

Quant à la question de l'enlèvement, j'ai déjà clarifié notre position le 28 septembre dans ma réponse au Japon (voir A/62/PV.11). En résumé, nous exprimons officiellement nos regrets pour l'enlèvement de 13 Japonais, et nous avons renvoyé tous les survivants au Japon avec leurs enfants. Je me demande si le représentant du Japon a déjà réfléchi aux crimes commis par les Japonais contre les Coréens : 8,4 millions de personnes ont été enrôlées de force et enlevées. Cependant, ils n'ont jamais formulé d'excuses dans cette enceinte internationale – ni même admis leurs actions.

Nous invitons instamment le Japon à mener une politique de coopération étroite, à considérer clairement la situation actuelle et à agir avec prudence.

La séance est levée à 20 heures.